L'Opinion sous Octavien

RECHERCHES SUR L'ETAT DES ESPRITS A ROME, DE 711 A 724

THÈSE

Pour le Doctorat ès-Lettres

Présentée à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille

PAR

Gabriel ANCEY

Professeur libre.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, du Collège de France et de l'Ecole Normale Supérieure

4, Rue Le Goff, 4

1901

L'Opinion sous Octavien

RECHERCHES SUR L'ETAT DES ESPRITS A ROME, DE 711 A 724

THÈSE

Pour le Doctorat ès-Lettres

Présentée à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille

PAR

Gabriel ANCEY

Professeur libre.

ACAD.
LUGD.BAT.
BIBL.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, du Collège de France et de l'Ecole Normale Supérieure

4, Rue Le Goff, 4

1901

MARSEILLE. — Imp. St-Léon, Rue des Princes, 78. — MARSEILLE

A G. Maspéro

DE L'INSTITUT DE FRANCE

Hommage Affectueux

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(Les astérisques [*] indiquent les thèses.)

1° MODERNES :

* Aulard, *de C. Asinii Pollionis vita et scriptis*, Paris, 1877.

Beulé, *Auguste, sa famille et ses amis*, Paris, Lévy, 1867.

* Beurlier (abbé), *Essai sur le culte rendu aux Empereurs Romains*, Paris, 1891.

Boissier, *Cicéron et ses amis*, Paris, Hachette, 1865.

L'Opposition sous les Césars, Paris, Hachette, 1875.

Bouché-Leclercq, *Manuel des Institutions Romaines*, Paris, Hachette, 1886.

Cohen, *Description générale des monnaies de la République Romaine*, Paris, Rollin, 1857.

Description générale des monnaies frappées sous l'Empire Romain, t. I, Paris, Rollin, 1859.

* Devaux (abbé), *Quid vere Romanum lyricis Horatii carminibus insit*, Grenoble, 1892.

* Duméril, *de Senatu Romano sub imperio Augusti Tiberiique*, Paris, 1856.

Duruy, *Histoire des Romains*.

* Fontaine, *de M. Valerio Messala Corvino*, Paris, 1879.

Giraud, *Histoire du Droit Romain*, Aix, Aubin, 1847.

Le Clerc, *des Journaux chez les Romains*, Paris, Didot, 1838.

Maynz, *Cours de Droit Romain*, Bruxelles, deuxième édit., 1877.

* Michaut, *Pauca de bibliothecis apud Veteres*, Nancy, 1876.

Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum*.

* Nicolas, *de Cassii Parmensis vita et scriptis*, Paris, 1852.

Orelli, *Inscr. lat. Collectio*, 1828.

* Reure (abbé), *de Scriptorum ac litteratorum hominum cum Romanis Imperatoribus inimicitiis*, Aix, 1891.

* *Les gens de lettres et leurs protecteurs à Rome*, Aix, 1891.

Teuffel, *Histoire de la Littérature Romaine*, tr. fr., Paris, Vieweg, 1882.

Unger, *L. Varii de morte eclogæ reliquæ expl.*, Halle, 1878.

Walckenaër, *Histoire de la vie et des poésies d'Horace*, deux. édit., Paris, Didot, 1858.

Weichert, *Poet. lat. Reliquiæ*, Leipzig, Teubner, 1830.

2° ANCIENS :

Appien, *Guerres civiles*. — Dion Cassius, XLVI-LI. — Plutarque, *Caton le Jeune*, *Pompée*, *Cicéron*, *César*, *Brutus* et *Antoine*. — Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XIV et XV ; — Velléius Paterculus, II ; — Valère-Maxime ; — les Sénèque ; — Quintilien ; — Pline l'Ancien ; — Suétone, *César*, *Octave* ; — Servius ; — Donat, *Vie de Virgile* — Pomponius, *Enchiridion* ; — Scoliastes d'Horace ; — Strabon.

Pour mémoire :

Toute la littérature conservée de l'époque. Fr. des poètes latins, chez Bæhrens, et des historiens, chez Peter (Teubner). Fr. des historiens grecs, éd. Didot.

Thèse Française pour le Doctorat ès-Lettres

Gabriel ANCEY

L'OPINION SOUS OCTAVIEN

Recherches sur l'état des esprits à Rome, de 711 à 724.

PRÉAMBULE

CARACTÈRE DE L'ÉPOQUE. — De quelle manière, à côté des deux grands poètes clients que l'on cite toujours, a pu s'exprimer l'opinion publique au temps des seconds Triumvirs ? Dans quel milieu ont paru le *Polion* et l'*Ode à Plancus*? Quels progrès avait faits l'idolâtrie monarchique ? quels refuges restaient au libre parler ? — L'époque nous a semblé intéressante à un triple point de vue : d'abord, à cause des deux grands noms que nous venons de rappeler ; puis, en raison de son caractère de transition, qui doit, *à priori*, lui donner une certaine variété ; enfin, parce que jamais peut-être il n'y eut ni tant de sujets brûlants, ni tant de penchant à les aborder.

Sur le second point, hâtons-nous de nous rectifier nous-même. Le régime triumviral ne succède pas à une liberté plénière [voir, notamment, les idées de la *République*(1) sur les allusions du théâtre], et, inversement, le Principat a des indulgences bien inattendues [patience de Néron à la satire] (2). Mais il est bien clair que, dans l'ensemble, on va de la licence à la compression, et que le Triumvirat fait l'intervalle.

---

(1) *République*, IV, 4.

(2) Suétone, *Néron*, 39.

ETAT DES DOCUMENTS. — D'ores et déjà, notre travail se présente avec un trait qui peut paraître à son désavantage, mais qui a vraiment été pour nous un stimulant de plus. A part la contribution, assez accessoire, qu'Horace et Virgile lui pourront apporter, il ne roule guère que sur une littérature parvenue jusqu'à nous à l'état fragmentaire. Exceptons une ou deux histoires de faible actualité, et une seule vie de contemporain. Pour être complètement documenté, que ne faudrait-il pas !

Nous nous passerions assez bien des *Actes du Sénat* et du *Diarium*. Mais les discours des trois grands orateurs du temps, — discours qu'ils publièrent, — mais les libelles sous forme de lettres du Parmesan, la *Ciguë* de Marsus, les épigrammes du vieux Bibaculus, et surtout une correspondance — large, variée, intime et politique, comme celle qui s'interrompt si brusquement à juillet 711 ; en fait d'histoires, celle d'Asinius Polion, qui fut l'événement de la prose du temps : voilà ce que nous désirerions, et ce que rien ne remplace. Par dessus tout, si Polion ou Mécène avaient écrit à Octavien quelque grande lettre *de ordinanda Republica*, comme Cicéron en médita une à César, comme Dion en a imaginé une (1) ; ou si peut-être un Varron avait écrit une Apologie de la République, au lieu de ces allusions brèves et timorées des *Grands Généraux* de Népos, l'époque serait pour nous en belle lumière, au lieu que c'est à tâtons que nous la retrouvons, et que sous chacune de nos phrases s'impose une réserve.

Autre lacune. Nul procès du temps, basé sur un délit d'écrit ou de parole, ne nous est connu (2) — comme, d'ailleurs, fort peu de procès de n'importe quelle nature. Nous reconstituons bien, par Horace, les éléments de *deux défenses* dans un litige de ce genre ; thèse de la première : « Je ne lis pas mes vers, je ne les publie pas, et, d'ailleurs, ma satire est une ivresse enjouée ; elle est innocente ; » — thèse de la seconde : « Mes satires sont des ripostes. Elles ne s'en prennent qu'aux méchants, et puis... César les approuve (3)! » Cela est intéressant, mais le poète ne parle que de diffamation privée, et nullement d'attaques contre le pouvoir, espèce qui nous intéresserait davantage.

---

(1) Cicéron à Atticus, XII, 50, XIII, 27, 28, 34 ; Dion Cassius, LII, 14-40 (*Discours de Mécène*). On sait que les lettres de Salluste à César sont contestées.

(2) Seuls procès en ce genre connus sous la République, *Rhét. à Hérennius*, I, 14, II, 13.

(3) *Sat.*, I, 4, v. 63 seqq., II, 1, v. 24 seqq.

Toutefois nous savons, quoique de façon incomplète, quelle était la législation du temps sur les écrits et paroles. C'est une liste des textes connus à ce sujet, qui ouvrira notre travail.

A. — Injures particulières — 1. — Douze Tables, tab. VII : « Si quelqu'un injurie publiquement, ou compose une chanson qui porte infamie et honte à autrui, punis-le du bâton (1). »

Cette loi, modifiée par des textes subséquents, planait sur eux comme leur première raison d'être, et les jurisconsultes la citaient toujours. Elle comportait, avec la bastonnade, la perte des droits civils.

2. — Loi Cornélia des Injures : « Si quelqu'un compose ou publie un livre de nature à diffamer autrui, ou bien, par dol, procure l'occasion de faire l'un ou l'autre, — quand même il l'aurait publié sous le nom d'un tiers, ou sans nom, — il y aura action contre lui de ce fait. Et, s'il est condamné, son témoignage ne sera plus recevable (2). »

On avait le choix entre une action civile, aboutissant à des dommages estimés par l'offensé sous le contrôle du juge, et une action criminelle (3).

3. — Sénatusconsulte complémentaire (4) : « Est tenu de la même peine aussi celui qui aura publié des épigrammes ou quelque autre chose sans écriture pour dénigrer les gens. De même, celui qui en aura fait acheter ou vendre. Et à celui qui aura dénoncé, soit libre, soit esclave, un prix lui en sera donné à l'estimation du juge, à raison des facultés de l'accusé. »

4. — Loi Cornélia de Majesté : « Interdiction de déclamer contre qui que ce soit (5). »

Difficile à concilier avec le texte 2. Pourquoi deux lois? On peut admettre que Sylla donnait le choix entre l'action civile de sa loi des

---

(1) Gothofredus, *Frag. Duod. Tab.* « *Si quei pipulod ocentasit, carmenve condisit, quod infamiam facsit flagitiomque alterei, fuste feritod.* »

(2) Digeste, XLVII, 10, 9.

(3) Maynz, *Cours de Droit Romain*, II, p. 470 et les notes.

(4) Digeste, ib., 11. Nous reconnaissons que la date du S. C. est douteuse.

(5) Cic. à Appius, *Familières*, III, 11 : « *Est tamen majestas (et sic Sulla voluit) ne in quemvis impune declamare liceat.* »

injures et l'action de majesté. Ce serait le préteur qui aurait introduit à la place de cette dernière l'action criminelle d'injures. Mais la tradition syllanienne ne se perdit pas, et, en 765, Auguste créera des poursuites de lèse-majesté pour insultes privées (1).

B. — Injures au Chef de l'Etat. — 1. — La loi Julia, portée en 706, et dont on devait faire un si monstrueux abus, privait de l'eau et du feu celui « par l'œuvre, conseil, artifice duquel on aura formé une entreprise tendant au meurtre d'un magistrat du P. R., ou de celui qui a l'*Imperium* ou la *Potestas*, soit tendant à faire porter les armes contre la R. P. ; — celui qui aura envoyé un messager ou une lettre aux ennemis du P. R., leur aura donné un signal, ou, par artifice, aura fait que des ennemis du P. R. forment des conseils contre la R. P. ; ou qui aura corrompu les soldats, et les aura excités à sédition ou tumulte contre la R. P. (2).» Il n'y avait point d'appel (3).

En tant que cette loi de majesté atteint les paroles ou écrits, l'on doit dire avec Montesquieu : « Ce ne sont point les paroles que l'on punit, mais une action commise dans laquelle on emploie les paroles (4). » Ainsi l'entendait Crémutius : « Me voit-on, aux côtés de Cassius et Brutus en armes et maîtres des champs de Philippes, enflammer par des harangues le peuple à la guerre civile (5)? » Mais précisément, durant quelques années depuis 711, l'état de Rome fut tel, que bien des actes, véniels en d'autres temps, purent encourir les peines de majesté.

2. — Toutefois les lois précisèrent. Nous avons le texte d'un sénatusconsulte, de 711 sûrement, ainsi conçu : « Défense d'appeler *enfant* César Octavien, pour ne pas porter atteinte à la majesté de son empire (6). »

---

(1) Dion, LVI, 27 (pour la date), Tacite, *Annales*, II, 72 : ce fut l'affaire Cassius Sévérus. Lire avec précaution le passage de Tacite. Suivant lui, Auguste aurait inventé, là où il n'a fait que se ressouvenir.

(2) Digeste, XLVIII, 4, 1.

(3) Cic., *Philippiques*, 1, 9.

(4) *Esprit des Lois*, XII, 12. Octavien brûle, ou feint de brûler de telles lettres après Naulochos et Actium : Appien, *Guerres Civiles*, V, 132 ; Dion, LII, 42.

(5) Crémutius Cordus, dans Tac., *Annales*, IV, 34. (Texte de première importance dans notre matière.)

(6) Servius à l'*Eglogue* I, 42 *(Hic illum vidi juvenem.)*

3. — En 718, loi nouvelle, dont le texte se rétablit ainsi : « Défense d'insulter César en actes ou paroles ; sinon, la peine est la même que pour l'insulte à un tribun de la plèbe (1). »

4. — Cette loi est, en 719, étendue aux princesses, c'est-à-dire aux femmes d'Octavien et d'Antoine (2).

5. — Déjà, en janvier 712, l'injure à la mémoire du grand César, provenant de l'abstention à ses fêtes, avait reçu des pénalités sévères (3). La nouvelle loi de majesté l'associa, pour l'injure, au prince régnant lui-même : « ... Le prince, ou le père du prince, qu'embrasse également la loi de majesté (4). »

Telles sont les dispositions à nous connues du code romain pour ces années 711-724. Plus tard elles s'aggravèrent. Disons, d'autre part, qu'il y avait des voix nombreuses dans le public pour protester contre l'intempérance de langue des Furius, des Marsus, des Cassius, des Horace : « Il a du foin à la corne : va-t'en au loin ; pourvu qu'il se paie le plaisir de rire, il n'y a point d'ami qu'il épargne..... Quand chacun craint pour soi, chacun vous déteste, même avant l'offense..... Je crains, mon fils, que ta vie ne soit brève.... Chien qui jappes après tes hôtes ! Et qu'est-ce qu'ils t'ont fait (5) ? »

L'esprit frondeur et ses artifices. — Mais la richesse des lois elles-mêmes, mais les craintes ou les fureurs individuelles, révèlent un fait précieux, la persistance de l'antique esprit qui avait créé les fescennins et les chansons du triomphe. Ce « vinaigre italique », legs des Plaute et des Lucilius, dont les avocats s'éclaboussaient à la barre, n'était pas éventé encore. L'Empire a trouvé Rome en pleine jeunesse de style et de pensée : il faut que la croissance suive son cours, et qu'après un siècle et demi Tacite éclose, et Juvénal. La liberté est

---

(1) Dion, XLIX, 15. V. la formule de la loi d'inviolabilité, Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, VI, 89.

(2) Dion, ibid., 38. Pour une injure de ce genre, César interdit sa maison. Sénèque, *De la Colère*, III, 23.

(3) Dion, XLVII, 18. Les simples citoyens sont dévoués à Jupiter et à César ; les sénateurs paient 10.000 grands sesterces d'amende. V. aussi l'édit de Lépide, Appien, IV, 31.

(4) Crémutius, chez Tacite, l. l.

(5) Horace, *Sat.*, I, 4, 34-5 ; II, 1, 23 et 60-61 ; *Epodes*, 6, 1.

tellement dans l'air, que les maîtres eux-mêmes s'ingèrent de caricaturer et de rire, donnant par là le branle aux autres. Au milieu de tant de contraintes officielles, il reste de la vie, du courage. La situation lutte avec le tempérament, et c'est le tempérament souvent qui l'emporte. Voilà pourquoi cette époque, si elle a des ombres, est bien loin pourtant de la platitude.

Les procédés pour tourner les lois étaient:

1° L'anonymat. Ç'avait été le cas de plusieurs libelles contre les réformes de César (1) ; ce fut le cas de la célèbre épigramme sur les débauches sacrilèges de son fils (2). Les *famosi libelli* sans nom d'auteur répandus contre Octavien dans le Sénat (3) se rapportent habituellement aux deux épurations de la curie. On doit cependant en supposer sous le Triumvirat même ;

2° Un secret relatif. « Je ne veux pas, écrit Horace, voir dans une boutique, autour d'un pilier, mes petits écrits, pour s'encrasser aux doigts de la foule, d'un Tigellius Hermogène. Je ne les lis qu'à des amis, contraint et forcé, non partout, ni devant n'importe qui... » (4);

Ou encore 3° certains artifices de style : Termes généraux, comme le même : « Où est la sottise perverse, là est la suprême démence. Tout criminel est fou. L'homme ébloui du cristal de la gloire, Bellone, l'amie des sanguinaires, l'a stupéfié de sa foudre (5). » Citons aussi Salluste dans ses préfaces ; — Allégories : Horace encore, dans le *Damasippe*, l'ode à Plancus (mythe de Teucer), la *Prédiction de Protée* (6), etc.

Quelques protections (7), la bonne humeur du pouvoir parfois (8), permettaient de tout dire : — il est vrai que le patronage enchaînait

---

(1) Dion, XLIII, 48.

(2) Suétone, *Octave*, 70.

(3) Ibidem, 55.

(4) *Satires*, I, 4, 71-4.

(5) *Satires*, II, 3, 220-3.

(6) Même Sat., 187 seqq. ; *Odes*, I, 7 à la fin, ib., 15. Nous lisons *Protée* avec Porphyrius.

(7) V. Horace, *Sat.*, I, 10 et II, 1, à la fin toutes deux.

(8) C'est le cas pour Horace dans sa satire à scandale (1, 2), et, expressément, pour Furius Bibaculus (Crémutius, l. l.).

aussi. Mais ce qui, plus que toute autre chose, menaçait la vieille *parrhésie*, c'était la marée grandissante du loyalisme, qui vous soulevait malgré vous. Déjà, pour Horace, Labéon est un original, sinon pis encore (1).

Du culte de César. — Ce loyalisme, le Pouvoir employa deux moyens pour en aider la naissance : ce furent la création d'une *religion de César*, et, — surtout après 724, — celle de *lettres césariennes*. Nous nous occuperons plus loin de la seconde tentative. Disons un mot de la première.

Le culte du grand Dictateur avait éclos spontanément dans l'âme du peuple. Devant sa colonne, la plèbe sacrifiait, faisait des vœux, jurait par son nom (2). On ne souffrait pas de critiques à sa mémoire : les républicains se plaignaient d'être, à cet égard, moins libres que de son vivant (3). En l'acclamant dieu, le Sénat conspirait avec la foule, qui avait cru voir dans la grande comète de 710 au périhélie l'âme du héros s'élevant au ciel. « Aux jours mêmes de mes jeux, écrit Auguste, un astre chevelu se vit pendant une semaine dans le nord du ciel. Il se levait vers la onzième heure du jour, brillant et visible pour la terre entière. Le peuple crut que cet astre signifiait la réception de l'âme de César dans les rangs des dieux. C'est pourquoi on a ajouté cet insigne à la tête de la statue colossale que nous lui avons dédiée sur le Forum (4).» Et les poètes : « Daphnis, pourquoi observer le lever des constellations anciennes ? De César, fils de Dioné, voici qu'est apparu l'astre, — astre qui enrichit d'épis les moissons, et colore la grappe aux collines pleines de soleil (5). »

Les brouillards qui, toute cette année-là, affaiblirent le jour, une éruption de l'Etna, une secousse dans les Alpes, un débordement du Pô, — sans parler des menus prodiges qu'on vint attester (6), — contribuèrent à convaincre les âmes superstitieuses d'un deuil général dans la nature. Le terrain était prêt pour les lois de 712.

---

(1) Horace, *Sat.*, I, 3, 82.

(2) Suétone, *César*, 85.

(3) Cicéron à Atticus, XIV, 11.

(4) Auguste, *Commentaires*, chez Pline, *H. N.*, II, 23.

(5) Frag. d'églogue allégorique, chez Virgile, *Egl.*, X, 46-50.

(6) *Géorgiques*, I, 466-487 ; Plutarque, *César*, 86, etc.

Elles se basaient sur le dogme de la *survie de César :* de là, la défense expresse de porter son image aux funérailles, la prescription de jurer sur ses actes, de rendre grâces pour ses victoires posthumes (1). Il avait déjà le titre de *parens patriæ* (2) : il devint héros ou pénate de Rome (3). Brutus n'avait pu tuer un dieu; néanmoins la tache du sacrilège lui restait, et l'exécration officielle faisait fermer les tribunaux au jour de l'attentat, transformait en latrines le lieu qui en fut témoin. Par contre, on célébrait le jour natal du divin Jules, et la coïncidence des jeux apollinaires ne lui faisait point de tort (4). Etre flamine de César — *flamen D. Julii* — fut un honneur envié, et Antoine le reçut en 717 (5).

Une lettre topique est précisément celle que le même Antoine écrivit à Hyrcan, grand pontife des Juifs, Ephèse, 712, après la victoire de Philippes. Les expressions μύσος, ἐπιβουλὰς θεομάχους, y qualifient l'acte de Brutus (6).

Le mois de *Quintilis* avait, dès 708, fait place au mois *Julius* — à quoi les meurtriers ne pouvaient s'habituer (7). Tout cet ensemble était coordonné de façon à faire entrer le souvenir de César dans l'âme romaine comme une chose naturelle, familière, indispensable à l'existence : au cirque même, on apercevait le dieu auprès de Vénus, son aïeule (8). Les jeunes générations, celle notamment d'Ovide, né l'année de Modène, respirèrent tout de suite cette atmosphère, furent césariennes comme nous naissons chrétiens. Serait-il même trop hardi d'avancer que plusieurs éléments du premier christianisme : affection à la personne même du mort (9), admiration de sa grandeur

---

(1) Dion, l. l.

(2) Suétone, l. l.

(3) Dion, ib. On lui élève un *Héroon* avec asyle.

(4) Dion, XLVII, 19.

(5) Plutarque, *Antoine*, 33.

(6) Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XIV, 12. 3. Culte de César en Orient, 725, Ephèse et Nicée (Dion, LI, 20.)

(7) Cicéron à Atticus, XVI, 4.

(8) Dion, XLVII, 18.

(9) Josèphe, ouvr. cité, XVIII, 3, 3 : « Ceux qui l'avaient aimé (le Christ) y continuèrent ». Cf. la lettre de Matius, aux *Famil.*, XI, 28, et l'édit de la proscription, §1. (Appien, IV, 8).

et de sa douceur, foi en sa survivance, se rencontrent trois quarts de siècle auparavant, comme une grossière ébauche, dans la religion de César (1) ?

Le premier précepte de cette religion, de 711 à 724, fut la *guerre sainte*, la revanche sans merci de l'assassinat des Ides. Ce que le jeune César entreprenait comme fils, les autres, et ses collègues eux-mêmes, le firent comme fidèles (2). On doit remarquer que les amnisties ne s'étendirent jamais aux meurtriers (3), et qu'à l'exception du seul Ahénobarbus, le vaillant pirate (4), tous furent poursuivis jusqu'à la mort. Octavien surtout affecta ce rôle de vengeur (5), — car Antoine eut des indulgences (6).

La divinité de César en amenait facilement une autre, celle de son fils adoptif. Nous la voyons s'édifier lentement, avec moins de hâte de la part de l'intéressé que de celle du Sénat [en 718, premiers rudiments d'un culte erratique dans quelques villes (7) ; en 725, les Pères mêlent le nom d'Octavien à ceux des dieux dans les prières (8) ; Octavien permet des temples à Rome et à lui, *en province* (9)], et il faut avouer que, dans les premiers temps, cette idée ne fut pas très populaire. Longtemps Antoine fut plus près d'être dieu que le petit triumvir (10). Finalement, celui que l'Orient avait appelé Hercule ou Bacchus (11), vit ses honneurs abolis et son prénom proscrit dans sa race (12).

Des cultes pompéiens — Par bonheur pour la liberté de penser, des cultes aristocratiques, contradictoires à ceux-là, s'établirent ; et, si

---

(1) Cf. ch. VI (politique virgilienne).

(2) Suétone, *Octave*, 10 ; lettre citée d'Antoine à Hyrcan.

(3) Plutarque, *César*, fin.

(4) Dion, XLVIII, 54.

(5) Plutarque et Suétone, leurs *César*, à la fin; Horace, *Odes*, 1, 2, 43-4.

(6) Outre Domitius il reçoit un beau-fils de Brutus (Bibulus), Cassius de Parme, etc.

(7) Appien, V, 132 ; Dion, XLIX, 15.

(8) Dion, LI, 20.

(9) Tibère, dans Tacite, IV, 37 ; Dion, LI, 20.

(10) Appien, V, 58. V. aussi le tableau — poussé au noir — des mécomptes d'Auguste dans ses débuts, Pline, VII, 46.

(11) Sénèque père, *Suasoriæ*, 1 ; Plutarque, *Antoine*, 24.

(12) Plutarque, *Cicéron*, à la fin, etc.

fort que fût le Pouvoir, il n'osa pas les attaquer. Il fit bien mieux : il absorba tous ceux qu'il put ; les autres, du moins, il les toléra. Ces cultes le gênaient d'autant moins qu'ils n'avaient point de pompes, point de temples, rien pour les yeux : ils étaient moraux, littéraires, et à l'usage du petit nombre. En eux se déversait tout ce qui restait de la sève pompéienne : les puissants du jour étaient trop heureux de lui avoir trouvé cet exutoire inoffensif.

Une seule mesure eût entravé la formation de néo-républicains ; et cette mesure n'était pas dans les mœurs. La découverte — elle fut médiocre — ne s'en fit que tout à la fin du règne (1).

Divisions du sujet.— Voici les rubriques qui, à notre avis, épuisent cette matière de *l'Opinion après César :*

1° Les Ecrits des morts ;

2° L'Histoire ;

3° Les Philosophes et Moralistes ;

4° L'esprit du Sénat ;

5° Le Barreau, le Peuple, l'Armée ;

6° La conquête des Poètes.

Il nous semble aussi que cet ordre est le plus rationnel : du sanctuaire des bibliothèques, il va à ce qu'il y a de plus expressif, de plus spontané dans une époque, sa vie journalière. Quant aux poètes, on verra plus bas pourquoi nous les avons rejetés à la fin.

---

(1) Brûlement de l'*Histoire* de Labiénus.

CHAPITRE PREMIER

Les Ecrits des Morts.

La règle d'impunité. — Un grand principe domine tout ce que nous avons à dire sur ce sujet. Ni la loi, ni même l'arbitraire du temps — *non mos, non jus* (Tacite) (1) — ne font quoi que ce soit à l'encontre des écrits dont les auteurs sont décédés. Le sénatusconsulte cité plus haut ne semble pas s'être appliqué aux propagateurs de ces livres : *qui emendum vendendumque curaverit.* C'étaient probablement, aux yeux d'un Pouvoir matérialiste, des flèches émoussées ; et parfois, au surplus, la mort violente de l'écrivain avait expié pour son œuvre : « Les mains aussi, ils les lui coupèrent, en représailles de je ne sais quoi, qu'elles avaient écrit contre Antoine... (2). » Les textes ne manquent pas pour nous prouver que le papier lui-même n'encourait aucune peine. « Quel bonheur pour l'humanité, s'écrie un professeur, que ces raffinements dans les peines des écrits n'aient été trouvés qu'après Cicéron (3)! » Ailleurs: « On n'a commencé de punir les génies qu'alors qu'il a cessé d'y en avoir (4). » C'est à ce libéralisme que s'applique bien la phrase trop générale de Tacite : « On s'en prenait aux actes: les paroles restaient impunies (5). » La première suppression d'écrits dont il soit parlé, est de l'an 742, et elle concerne une littérature toute spéciale (6).

La conséquence en est que les Lettres républicaines restèrent debout, et que, si le parti politique fut abattu, la grande école d'art qu'elles constituaient passa intacte au nouveau régime. S'il y eut des

---

(1) *Annales*, III, 28.

(2) T. Live, CXX, fr.

(3) Sénèque père, *Controv.*, 5, préf.

(4) Ibidem.

(5) Tacite, *Annales*, 1, 74.

(6) Suétone, *Octave*, 31.

détracteurs pour ses meilleures gloires, de leur vivant elles en avaient rencontré aussi. Calvus, Brutus avaient pour Cicéron la même irrévérence qu'Asinius Polion lui-même, et Cicéron le leur rendait bien (1). Les modernisants se moquaient des anciens, et les antiquaires des modernisants (2). Tout cela était affaire de goût ou de vanité personnelle, nullement de politique ; et l'on se rappelle que l'inimitié sur ce dernier terrain n'empêchait pas Tullius et Jules de se rendre toute justice pour la valeur de style (3).

Ses applications : *Les Orateurs*. — Ainsi, les discours haineux de Memmius et des deux Curions contre le chef de la dynastie (4) se lisaient toujours, comme aussi les *Vatiniennes* de Cicéron et de Calvus (5), dirigées contre un Césarien en vue, l'*In Pisonem*, visant le beau-père même de César, l'oraison de Caton en 691, si cruelle pour le complice honteux de Catilina (6), ou les harangues de Brutus, pleines de fiel à l'endroit des deux Césars (« imputations fausses, mais bien amères. » Crémutius) (7). Un discours de ce délicieux et étourdi Cœlius contenait une spirituelle description d'Antoine ivre, éveillé par ses concubines :

« Ils le trouvent plongé dans le sommeil de l'ivresse, ronflant de tout son cœur, avec un souffle qui sentait le vin ; sur tous les lits, ses nobles compagnes couchées en travers, d'autres éparses à l'entour ; qui, pourtant, mortes de peur à la nouvelle des ennemis proches, s'efforçaient à réveiller mon Antoine, l'appelaient par son nom, le soulevaient en vain par la tête ; l'une, caressante, lui parlait à l'oreille ; telle autre même lui tapait dessus ; et lui, de toutes reconnaissant la voix, le contact, essayait d'embrasser la plus proche, incapable et de dormir

---

(1) *Dialogue des Orateurs*, 36.

(2) V. Catulle, 35, Cicéron, *Tusculanes*, III, 19.

(3) Cicéron, *Brutus*, 75 ; id. à Népos (Suétone, *César*, 55) ; César, *De l'Analogie*, préf. (au *Brutus*, 72). Relever toutefois la mauvaise humeur de Cicéron contre l'*Anti-Caton* (*Topiques*, 25) après la mort de l'auteur.

(4) Allusions dans Suétone, *César*, 48-9.

(5) Renom de la seconde *Vatinienne* de Calvus, *D. des Or.*, 21.

(6) Plutarque, *Caton le Jeune*, 23.

(7) Tacite, *Annales*, IV, 34.

dans ce tapage, et de s'éveiller, ivre qu'il était : dans un demi-sommeil il se laissait aller entre les mains de ses centurions et de ses maîtresses (1).»

Le *Caton* de Cicéron, l'*Eloge de Caton* par Brutus, le *Brutus*, apologie des Ides par le rhéteur Empylos de Rhodes, toutes œuvres pompéiennes s'il en fut (2), demeurèrent aussi. César avait vivement loué les deux premières, tout en écrivant son *Anti-Caton* — le meilleur de son esprit, peut-être (3). Octavien, à son exemple, composa une *Réponse à Brutus sur Caton* (4). Telle était la justice que l'on faisait des écrits de ses adversaires, — tradition vraiment républicaine et que l'on regrettera (5).

Les Poètes. — A plus forte raison, les pièces d'opposition de Catulle et Calvus se lisaient-elles, — vers malicieux, éloquents parfois, qui drapaient si bien, outre César, ses amis, Vatinius, Mamurra et Tigellius (6). On se ferait difficilement une idée de la popularité persistante de l'amant de Lesbie. Son *Phasèle*, son *Quis hoc potest....*? étaient parodiés (7), Mécène imitait ses galliambes (8). Les chanteurs à la mode ne roucoulaient pas autre chose (9). Avec Lucrèce, il était réputé le meilleur poète — *elegantissimus poeta* — du siècle (10).

Les Moralistes. — En dehors des discours et des vers, les Traités pompéiens survécurent : tels la *République*, le *Brutus*, le *Lælius*, les *Devoirs* (de Cicéron) (11) — les *Devoirs*, œuvre éminemment propa-

---

(1) Quintilien, *Instit. Or.*, IV, 2.

(2) Sur le *Caton* de Brutus, César dans Cic. à Atticus, XIII, 46. Sur le *Brutus* d'Empylus, Plutarque, *Brutus*, 2. Le *Caton* de Cicéron est bien connu.

(3) V. notamment l'extrait chez Pline, *Lettres*, III, 12.

(4) Suétone, *Octave*, 85.

(5) Crémutius chez Tacite, l. l.

(6) Notamment Catulle, 53, 29, etc., Calvus, fr. 3 et 19 Müller.

(7) Aux *Catalectes*, 3 et 8.

(8) Cæsius Bassus, *Art*, VI, 262 Keil.

(9) Horace, *Sat.*, I, 10, 20.

(10) Népos, *Vie d'Atticus*, 12.

(11) Passages réactionnaires, *République*, III, 18-19 ; *Brutus*, 2, 42, 76, 97 ; *Lælius*, 36-41 ; *Devoirs*, I, 8, 14, 31 ; II, 8, 24 ; III, 21.

gandiste, et qui avait converti le neveu de l'auteur (1) — et, de Brutus, la *Patience*, les *Devoirs*, la *Vertu* (2), d'une prose si ferme et si sincère (3).

« Toute bibliothèque est à Brutus ouverte (4). »

La *Vertu* contenait un bel éloge du consulaire intransigeant Marcus Marcellus, rencontré par l'auteur à Mytilène. « En le quittant, disait Brutus, à la pensée que j'allais rentrer sans lui, il me semblait que c'était moi qui partais pour l'exil...(5). »

Œuvres posthumes. — La piété des lettrés alla plus loin. On rassembla des correspondances : les Lettres de Brutus et de Cassius furent éditées (6). L'engouement pour ce genre d'écrits alla au point qu'il parut des apocryphes, quelques-uns fort durs pour Octavien (7).

Cicéron. — Mais c'était Cicéron surtout qui continuait de briller d'un inaltérable éclat, — Cicéron défendu par l'immense notoriété dès longtemps acquise, et qui groupait autour de sa mémoire tant d'anciens amis, les Atticus, les Népos, les Tiron, les Varron. Bien qu'il ne fût pas isolé dans la prose républicaine comme il nous apparaît aujourd'hui, il tendait certainement à faire délaisser les autres lectures analogues, et ceci de son vivant même (8). Il était la grande fontaine de l'éloquence, de l'émotion et du nombre, — ajoutons même, des idées. Népos, avec une modestie justifiée, certes, mais qui l'honore, regrette qu'un si grand homme n'ait pas abordé l'Histoire, pour la créer, comme il a créé l'Eloquence et la Philosophie latines (9).

---

(1) Cicéron à Atticus, XVI, 5.

(2) Noms des traités dans Diomède, Priscien, Sénèque, *Cons. à Helvie* (9, 5).

(3) Quintilien, X, 1, 123.

(4) Ovide, *Pontiques*, I, 1, 24 : «*Doctusque in promptu scrinia Brutus habet.* ».

(5) Sénèque, l. l. ; v. ib., 6.

(6) Brutus à César (chez Charisius) ; autres dans sa *Vie* par Plutarque, passim ; chez Pline l'Ancien, XXXIII, 12, 3, et Charisius. — Lettres de ses amis, *Vie de Brutus*, 2. — Lettre de Cassius à Dolabella (Charisius).

(7) Caractère suspect d'une bonne partie des deux livres conservés *A Brutus*. Pseudo-Brutus célèbre, 1, 16.

(8) *Brutus*, 32.

(9) Népos, *De Historicis*, fr. Mot de Valère-Maxime, II, 2, 3 : « *Litterarum abundantissimum fontem.* »

Cicéron et l'Ecole. — Sur sa popularité dans tous les publics nous avons le témoignage d'un vers de l'an 712 :

« Le monde entier le lit sans fin (1). »

Les rhéteurs donnaient comme sujet de controverse : *Contre Popilius pour ingratitude*, et, afin de corser la matière, imaginaient un ancien procès de parricide où l'orateur aurait pris sa cause (2). Sujet de délibération : *Cicéron suppliera-t-il Antoine* (3) ? Après le Triumvirat, — car les sujets ci-dessus, notamment celui où parla Cestius, doivent avoir été donnés avant sa fin, — une basse imputation d'Asinius donna lieu au sujet suivant : *Pour sauver sa vie, Cicéron brûlera-t-il ses Philippiques* (4)?

Rien que la possibilité d'un thème semblable démontre très précisément que les Discours contre Antoine n'avaient été l'objet d'aucune proscription posthume, laquelle, du reste, eût été inefficace, vu le nombre des copies que l'auteur, au dire de Polion, en avait répandues (5). L'un des déclamateurs, critiquant spirituellement l'absurdité du sujet, s'exprime même ainsi : « Ce qu'il demande, Antoine ne peut-il le faire (6) ? »

On voit quel ferment républicain de tels exercices entretenaient dans les jeunes cœurs. « Que de fois, écrira plus tard le fils d'un de ces rhéteurs, que de fois ne s'emporte-t-on pas contre Clodius, cause de l'exil de Cicéron, ou Antoine, cause de sa mort (7) ! » Il en sortait parfois des mots superbes, comme celui-ci, d'un Varius Géminus : « Qu'est-ce qui nous manquera ? La République, elle aussi, a ses Trois ! » Il se trouvait peu d'élèves pour conseiller une lâcheté à Cicéron : ils observaient — et bientôt le Pouvoir les entendra, — que, si le corps meurt, le livre survit : « Crois-moi, c'est de toi-même la plus vile part, qu'on peut t'enlever ou te concéder. Le vrai Cicéron est celui-là, qu'aux yeux d'Antoine, Cicéron seul enlève ou concède (8) ! »

---

(1) Tullius Lauréa : « ... *Totum legitur sine fine per orbem.* » (Pline, XXXI, 3.)

(2) Sénèque père, *Controv.* 17.

(3) Id., *Suas.* 6.

(4) *Suas.* 7.

(5) Polion, *Pro Lamia* refondu (ib.)

(6) Mot de Pompéius Silo.

(7) Sénèque le Philosophe, *De la Colère*, II, 1.

(8) D'Arellius Fuscus.

Avec quelques maîtres un peu téméraires, ce jeu pouvait offrir des dangers : Albutius Silus sera dans ce cas (1). — Du reste, il était loisible de prendre parti contre la grande victime, à quelque point de vue que ce fût : seulement, il fallait se garder de Cicéron fils (2).

Si donc une réserve, compréhensible en somme, interdit aux poètes clients de raviver la plus secrète des plaies morales d'Octavien, on se tromperait gravement à croire que le silence fût de règle en ce qui concernait l'illustre orateur. Autant s'imaginer que Victor Hugo ne fût pas populaire sous l'Empire. Comme fort peu de chose a su nagé de la littérature triumvirale, on la juge d'après deux hommes placés précisément dans une situation toute particulière. De là, des étonnements un peu naïfs devant l'éloge de Cicéron par Népos ou, plus tard, les vers de Cornélius Sévérus. A voir bien les réalités, l'œuvre cicéronienne constitue l'atmosphère littéraire de l'époque, comme le culte de César, son atmosphère politique. Elle règne dans les écoles et dans le monde, importunant Polion, comme Catulle et Lucilius fâchent Horace.

Rôle de Tiron : *L'édition des* « Joci ». — Pour entretenir cette renommée, un prêtre pieux, Tullius Tiron, se montrait d'un zèle infatigable : il continuait ainsi le rôle touchant qu'il avait joué du vivant de son maître, inventant, pour saisir sa parole chaude, ces notes tironiennes qu'on perfectionna autour de Mécène (3). L'édition, qu'on eût pu croire complète, de l'orateur, s'accrut, par lui, de trois livres de ses Boutades [*Joci*] (4) : déjà Trébonius, César lui-même, à ce qu'il semble, en avaient rassemblé plusieurs ; la *Veillée* (*Lucubratio*) de Bibaculus en recueillit d'autres (5). Un fort grand nombre en sont arrivées jusqu'à nous : il y en a contre César, contre Lépide, contre Antoine, et aussi en l'honneur de César, contre Pompée, et même Servilie et Junie (6). L'impartialité

(1) Suétone, *Rhéteurs illustres*, 6.

(2) Mésaventure de Cestius en Asie, *Suas.* 7, à la fin.

(3) Isidore, *Etymologies*, I, 22, 1-2.

(4) Quintilien, VI, 3, 5. Il regrette le peu de goût qui a présidé au choix.

(5) Cicéron, *Famil.*, XV, 21, IX, 16. Auguste rejeta le *Recueil de Mots* de l'édition de son père (Suét., *César*, 56). Sur le recueil de Bibaculus, Macrobe, II, 1, à la fin ; pour le titre, Pline, préface.

(6) V. notamment Plutarque, *Cicéron*, 25-7 ; Quintilien, VI, 3 ; Macrobe, II, 3. Disons que le nom de l'éditeur des *Joci* reste douteux, d'après Quintilien ; on peut songer à Prætus, (v. *Famil.*, IX, 6) ou Népos aussi (fr. de Cicéron dans Macrobe, II, 1).

de tels recueils en atténuait certainement l'âpreté : c'était là travail de lettrés bien plus que de Pompéiens.

2° *Des* « ANECDOTA ». — L'*Histoire Secrète*, ou, comme on la cite, *Apologie politique* de Cicéron (1), écrite de 694 à 710 (2), avait été remise cachetée à Tiron, avec mandat exprès de n'en prendre connaissance et de nela publier qu'après la mort de l'auteur (3) Il est peu probable que cette publication ait subi des retards ; d'autant plus que rien ne démontre que l'Appendice demandé par Atticus, et que Cicéron prévoyait très volumineux (4), ait été écrit : or, c'est cette partie de l'ouvrage surtout — relative au consulat d'Antoine — qui eût été offensante. Autant qu'on en peut juger, *l'Apologie* attaquait également les deux partis, suivant que l'auteur avait eu à se plaindre de l'un ou de l'autre : elle était, d'ailleurs, aussi acrimonieuse que pleine de faits. Cicéron y exhalait notamment sa rancune contre César et Crassus pour leur opposition à son élection consulaire, et accusait ce dernier d'avoir trempé dans un complot de l'année précédente (5).

3° *Des* « FAMILIÈRES ». —Une entreprise autrement importante, et difficile aussi, de toutes manières, c'était la publication de la correspondance. Du vivant de son maître, Tiron y songeait déjà : nous savons qu'en 710 il en avait soixante-dix en mains (6) ; — probablement celles du livre XVI (les vraies Familières) et les Lettres à Quintus, entre autres. L'auteur approuvait l'idée, mais voulait revoir avant l'édition (7). — Nous n'entrons pas dans la discussion du véritable éditeur des lettres : nous adoptons l'opinion la plus générale (8). — Si donc

---

(1) *Expositio* (Asconius), *Ratio* (Charisius) *suorum consiliorum*, *Liber de suis consiliis* (Boèce), Περὶ τῶν ἑαυτοῦ βουλευμάτων ἀπολογισμός (Dion). Cicéron dit Ἀνέκδοτα, mais ce ne fut sûrement pas le titre de librairie.

(2) Lettres à Atticus, II, 6, XIV, 17.

(3) Dion, XXXVIII, 11.

(4) A Atticus, XIV, 17.

(5) Asconius, Comm. du Disc. *in toga candida*. Cf. Plutarque, *Crassus*, 18.

(6) A Atticus, XVI, 5.

(7) Ibid. Sa vanité d'épistolographe, *Famil.*, IX, 21.

(8) Intéressante opinion de Nœke : qu'Atticus, après la publication de ses Lettres (v. 718 ou 722), aurait édité, non pas nos *Familières*, extrait de l'époque Antonine, mais leurs prototypes, bien plus complets, en cinq corps. (*Hist. crit. cic. epist.*, Bonn, 1861).

l'affranchi a fait preuve d'activité, les premiers livres, antérieurs à la guerre civile, ont dû être assez vite prêts pour la publication. Mais dans le cinquième se trouve déjà la correspondance avec Vatinius, dans le sixième les lettres à Ligarius (alors en fuite), à Ahénobarbus (idem), dans le neuvième celles à Térentius Varron, lettres pompéiennes à un homme récemment compromis (1). On voit aisément les raisons, matérielles ou politiques, qui ont dû empêcher non seulement la publication, mais encore la communication à l'éditeur.

Quant aux livres X à XII, c'est tout simplement la correspondance avec les généraux de l'an 711 : les destinataires sont Plancus, D. Brutus, Cassius, Cornificius. — Il est vrai que les derniers livres sont inoffensifs, jusques et y compris les lettres à Tiron : mais que démontre un tel classement, sinon que l'éditeur a attendu ? Il a eu en mains tout d'abord la tête et la fin du recueil : au lieu de les éditer en un premier groupe, il a tenu à laisser s'écouler le temps, s'en aller les pudeurs et les craintes, de façon à accroître le plus possible la masse du tout. Le moment voulu arriva, croyons-nous, au plus tard, vers 722.

En effet, c'est alors que, la rupture avec Antoine survenant, la mémoire de sa victime commença à recevoir les réparations qui lui étaient dues. Ceux mêmes qui l'avaient trahie furent heureux de pouvoir rejeter sur le seul Antoine la responsabilité de leur crime. On put être loyal Césarien et avoir correspondu avec Cicéron, l'avoir aimé, l'avoir flatté. En même temps, ces événements fâcheux reculaient dans l'histoire, disparaissaient derrière la chronique agitée qui comprend Philippes, Pérouse, Brindes, Misène et Naulochos. Les vieilles abominations s'appelaient « le malheur des temps », suivant le mot réel d'Auguste à Caïus.

Il faut avouer toutefois que la publication d'une correspondance comme celle de Plancus révèle chez ce dernier une rare inconscience, à raison de l'excès d'amitié qui s'y montre des deux parts. On pouvait, on peut encore y lire des passages comme ceux-ci : « Tant j'ai de confiance en moi-même ! Tant j'ai de mépris pour ses troupes (d'Antoine), et le camp d'un Ventidius, avec ses mules ! (3) » — « Ni

---

(1) A Vatinius, ou de lui, V, 9-11 ; à Ligarius, VI, 13, 14 ; à Domitius, ib., 22 ; à Varron, IX, 1-8. Au livre VII, dix-sept lettres au timoré Trébatius.

(2) Dion, LV, 9.

(3) *Familières*, IX, 17.

combattre, si l'occasion s'en présente, ni soutenir un siège, s'il est nécessaire, ni mourir, si la fortune le veut, pour l'amour de vous, personne n'y fut plus disposé que moi (1). » — Ou le plus fort de tous : « Tu sais, mon cher Cicéron, que pour César j'ai autant d'affection que toi... Mais — et ce que je t'en écris, c'est douleur plus qu'hostilité, — si Antoine est encore vivant à cette heure, si Lépide s'est uni à lui, s'ils ont des armées respectables, s'ils espèrent, s'ils osent, de tout cela ils peuvent remercier César (2). »

Vatinius parle avec l'enjouement d'un intime (3). Furnius déplaît par un autre côté que Plancus : sa mesquine ambition personnelle, qui exige sa présence aux élections de Rome, alors qu'il est tellement nécessaire à l'armée (4). Polion — qui, du moins, n'a pas communiqué les lettres reçues de Cicéron, — fait une profession de foi qu'il devait bientôt démentir :

« Que je me laisse ébranler aux discours d'un homme jamais assez haï, bien que personne n'en souhaite la vue, — il n'y a pas de danger. Il m'est odieux au point que toute communauté avec lui, je l'envisage comme une souffrance. Mon caractère et mon goût me portent au désir de la paix et de la liberté : aussi ai-je souvent gémi sur ces débuts de la guerre civile. Mais, comme il m'était impossible de n'être d'aucun parti, à cause des grands ennemis que j'avais dans les deux, j'ai fui celui des deux camps où je savais devoir fatalement tomber dans les pièges de mes ennemis ; entraîné, par le soin de ma sécurité, là où je n'aurais pas voulu, j'ai affronté les dangers sans hésitation aucune. Pour César — traité par lui dans une telle fortune comme un vieil ami, moi, connaissance d'hier — je l'ai aimé avec toute piété et fidélité. Ce qu'il m'a été permis d'exécuter à ma guise, je l'ai fait de manière à mériter des honnêtes gens un assentiment sans réserve. Ce que j'ai dû exécuter par ordre, je l'ai fait en un tel temps et de telle sorte qu'on voyait bien que j'accomplissais une consigne, et à contre-cœur. L'injuste réprobation qu'a excitée ma conduite, m'a bien ouvert les yeux sur les joies de la liberté et les misères de la vie

---

(1) Ib. 18.

(2) Ib. 24. — Onze lettres de Plancus, à Plancus vingt-quatre.

(3) *Fam.*, V, 10.

(4) *Fam.*, X, 25-26.

sous un maître. Ainsi donc, s'il s'agit d'empêcher que tout ne retombe au pouvoir d'un seul, — quel qu'il soit, je m'en déclare l'ennemi... (1).»

Et quelles cajoleries dans la conclusion de sa lettre ! « Je lui porte envie toutefois (à Cornélius Gallus), de ce qu'il peut se promener et rire avec toi. Veux-tu savoir quel prix j'y attache? Si jamais je puis jouir d'une vie de repos, tu le verras bien : je ne te quitterai pas d'une ligne. »

Autres Recueils. — Et cependant la gloire d'avoir été en relations avec le maître passa pour telle, que des recueils individuels parurent. Cicéron fils, Cérellia, Axius, Népos, les familles de Brutus, de Calvus, de Caton, des consuls de 711, donnèrent ce qu'ils possédaient (2). Autour des *Familières* se groupa une foule de correspondances, divisées parfois en plusieurs livres, jusqu'à huit ou neuf (3). Quelques-uns des correspondants n'ont eu de courage qu'à leur mort : le cas est avéré pour Atticus, et il est probable pour Axius et Népos. La chose étrange est ce que fit le jeune César. Non seulement la correspondance de son père avec Cicéron parut (4), mais encore sa propre correspondance avec lui (710-711) (5). Il y en avait au moins trois livres (6) ; et, quelque amendés qu'on les suppose, — Octavien connaissait cet art (7) — tels fragments qui nous en restent nous émeuvent douloureusement par leur accent de confiance ou de doux reproche :

« Si, par exemple, tu m'avais appelé à ce bienfait de pouvoir nous affranchir, toi, moi et la République... » « Il n'y a pas d'homme dans la terre entière, que je t'eusse préféré, ou même comparé. » « De

---

(1) *Fam.*, X, 31. V. encore X, 33: « Je ne veux ni faillir ni survivre à la République. » — Trois lettres de Polion ; all. à une 4e, Cic. à Att., XII, 38.

(2) Citations chez Quintilien, Suétone, Nonius (surtout), Lactance, Ammien, Diomède, Macrobe, Priscien. — Servilie et Junie durent être d'un grand secours (mort de Junie, 775). — Passages républicains, *à Axius*, *à Népos*.

(3) Huit livres cités *à Brutus*, neuf *à Hirtius*.

(4) Trois livres cités. Passage intéressant : « Quelques-uns de tes amis prétendent que tu méprises et comptes pour rien le Sénat...» Deux lettres à César déjà, *Fam.*, XIII, 15, 16.

(5) Nonius.

(6) Chiffre de Nonius, 426 M.

(7) V. plus bas, ch. IV.

la dispense que tu nous donnes, à Philippe et à moi, je me réjouis doublement. C'est un oubli du passé, une assurance pour l'avenir. » « Après cela, tout ce que tu voudras que je fasse, écris-le moi. Je vaincrai ton attente. » « Rappelle-toi tes promesses. » Et cette dérision commune du départ précipité d'Antoine par la Cisalpine : « Antoine comme un fou, tout harnaché avant l'aurore... (1). »

Les Livres « AD ATTICUM. » — Rien, d'ailleurs, n'égalait comme intérêt les seize livres à Atticus. Népos n'en dit pas assez en faisant allusion aux inestimables documents qui s'y trouvent, à l'instinct prophétique dont Cicéron y fait preuve (2). Dans ces lignes toutes confidentielles, d'un latin plein d'ellipses, l'âme et le cœur du grand homme se montrent mieux que nulle autre part. Pas plus que Tiron, Atticus ne prend aucune précaution pour dissimuler les variations de son ami : c'est une édition parfaitement sincère. Ce qui manque — les lettres du consulat, plusieurs de 705, tout 711, — manque également, ou à peu près, dans les *Familières* (3), et a peut-être été brûlé dès sa réception. Atticus tenait son recueil prêt pour la publication, et en communiquait tout ou partie à des amis sûrs (4). Le public dut le connaître dans le printemps de 722 (5).

Fragments d'Atticus. — La situation particulière de cet aimable esprit l'obligea même à des réserves posthumes. Elles furent d'ailleurs un peu grossières, se bornant à la suppression de ses propres lettres. Mais ce serait une entreprise à la fois très facile et très agréable, de cueillir dans ces seize livres ce qu'on pourrait appeler l'Esprit d'Atticus, lequel est un mélange curieux de républicanisme héréditaire et de nonchalance native, le tout traversé par le bourdonnement de l'abeille attique. Un petit nombre d'exemples ne sera pas déplacé ici.

---

(1) Les 3 premiers fr. semblent dater du 1er consulat d'Octavien (dep. 28 septembre 711), le dernier est de décembre 710.

(2) Népos, *Vie d'Atticus*, 16.

(3) Chez Atticus, lacune entre 689 et 693 ; première *Familière*, 692. Aux deux recueils, en 706, lacune presque identique, de juin ou juillet à novembre ; item, 705-6, de mai à février, de juin à mars. Dernière lettre à Atticus, novembre 710 ; dernière *Familière*, fin juillet 711.

(4) Népos, l. l.

(5) Mort d'Atticus, 31 mars 722.

En 705, avis d'Atticus sur le parti à prendre devant l'Italie envahie : « Mais, les dieux m'aident ! je crois honteux pour nous de songer à la fuite... (1).» César est vainqueur, la curée des places commence, et Atticus d'écrire : Les Césariens, c'est la Νεκυία d'Homère (2). Il avait fait une fortune au mot : « Ah ! l'abominable brigand ! (César) (3). » Il indiquait des corrections à l'*Apologie* de Brutus, à la *Philippique* (4) ; et, quant à l'éventualité d'une publication de cette dernière, disait plaisamment : « Mais il faudrait le bon temps des Triumvirs (5). »

On le félicite sur ses portraits d'Antoniens : « Comme tu les vois bien, toujours (6) ! » Au reste, il est aussi irrévérencieux pour le jeune César que pour Marc-Antoine. « Quoique, après cela, pour le moment ce petit rembarre joliment Antoine, cependant il faut voir la fin (7). » De belles ardeurs le prennent : il gourmande l'inaction de son ami : « Viens donc, toi qui veux une *Euthanasie*. Mais viens ! Laisseras-tu ton pays (8) ? »

Plus tard, revenant à ses doctrines : « Point de politique (9) ! » écrit-il, citant Epicure. Et il a un entretien d'intérêts avec l'ennemi, il lui serre la main, et, racontant sa faiblesse : « Je me vois bien plutôt sans la chose publique que sans la chose privée (10). » Tel se révéla le beau-père d'Agrippa après sa mort : il est vraisemblable que c'est cet exemple qui enhardit les autres correspondants, et Tiron lui-même pour les *Familières*.

Fausses lettres. — Comme on fabriquait des lettres de Brutus, on confectionna des lettres de Cicéron (11). Messala, qui n'est jamais nommé par le maître que d'une façon incidente, reçut de lui, par les soins d'apocryphes, un plein et complet témoignage (12).

---

(1) A Atticus, IX, 10.

(2) Ibid. Allusion au vampirisme des Ombres, *Odyssée*, XI, 34-50.

(3) VII, 18.

(4) XV, 1 et 3, XVI, 11.

(5) XVI, 11.

(6) Ibid.

(7) XVI, 15.

(8) XVI, 7.

(9) XIV, 20 (Μὴ πολιτεύεσθαι).

(10) XVI, 15.

(11) Plusieurs des Lettres à Brutus ; l'*In Octavianum*, mauvaise imitation de la *Philippique*.

(12) *A Brutus*, 15, init. Composée autour de Messala.

Les Bibliothèques. — La consécration officielle ne manqua même pas aux écrits de la République. En l'an 713 s'ouvrit l'Atrium de la Liberté, munificence privée encore, en 721 le Portique d'Octavie, avec les bibliothèques annexes, — la seconde confiée à Mélissus (1). Chez Polion, les grands écrivains morts entrèrent avec leurs images; et, si celle de Brutus, alors proscrite, n'y dut pas figurer, celle de Cicéron s'y dressait, puisque celle même de Varron, toujours vivant, y fut admise (2). C'était alors un goût général, que de repaître ses yeux de la contemplation des traits des grands hommes. Des recueils de portraits — sur bronze, au minium — avec légendes en vers, apparurent en 715 : c'étaient les *Images* ou *Septaines* (*Hebdomades*), dont l'auteur abrégea les quinze livres en quatre, pour la vulgarisation (3). Atticus avait donné un travail semblable (4).

Dans ces albums, dans ces bibliothèques, se conclut la grande paix des morts. César et les Césariens s'y trouvaient, avec leurs adversaires ; et l'on sait les soins scrupuleux apportés par le Pouvoir à l'édition du grand capitaine (5). De lui aussi, tout s'était conservé, jusqu'aux lettres en chiffres (6), jusqu'aux vers, qui étaient médiocres (7). Il y avait des contrefaçons de son style (8). Polion, si discret sur ses rapports avec Cicéron, fit paraître sa correspondance avec César (9).

---

(1) Suétone, *Octave*, 29 ; *Gr. ill.*, 21 ; Dion, XLIX, 43.

(2) Pline l'Ancien, VII, 30. Ménippée de Varron contre les premiers Triumvirs (App. *Guerres civiles*, II, 9). Ses dangers dans la proscription (id., V, 47). Pillage de ses bibliothèques (Varron, *Hebdomades*. Chez A.-Gelle).

(3) A.-Gelle, III, 10, 17 ; vers d'une épigramme, ib., 11. Sur l'*Abrégé*, Jérôme. L'opinion sur les gravures est de M. Deville, 1847.

(4) Népos, *Vie d'Atticus*, 18. Sur ses rapports avec Varron, v. le *De Re Rustica*, (comp. 718), liv. II. — V. aussi Pline, XXXV, 2.

(5) Suétone, *César*, 56.

(6) A.-Gelle, XVII, 9 (chiffre donné par Valérius Probus). — Lettres chiffrées de Brutus, Isid., *Etym.*, I, 21, 1.

(7) *Dial. des Orateurs*, 21.

(8) Suétone, l. l. et 55 (*Pour Métellus ; A ses soldats en Espagne*).

(9) Le 1er livre en est cité par Charisius.

CHAPITRE II

L'Histoire.

Ce que nous venons d'étudier, c'est, à proprement parler, la conservation des éléments de l'Histoire. Elle fut, nous l'avons vu, complète. Cette inspiration de la fureur, que Cicéron subit en 697, lorsqu'il brisa, au Capitole, les tables des lois Clodiennes, ni Antoine ni Octavien ne semblent y avoir cédé. Reste à voir si l'Histoire elle-même, c'est-à-dire, à la fois, la recherche impartiale des faits, et le jugement porté sur eux, furent aussi libres que l'était la lecture des morts.

QUELQUES LOIS GÉNÉRALES. — Bien qu'aucun écrit du temps sur César et Octavien ne nous soit parvenu autrement qu'en miettes, — car les *Suites* à Hirtius doivent être du milieu de 711 (1), et l'œuvre rhétoricienne de Nicolas de Damas fort postérieure à Actium (2), — on peut d'après divers indices, constituer les règles suivantes :

1° Dans les ouvrages signés (ou parus en terre triumvirale) une *terminologie respectueuse* est en usage pour César et les Triumvirs ;

2° Son emploi n'exclut pas une *critique*, soit implicite, soit parfois expresse, des actes accomplis par eux ;

3° On peut être *juste* pour les républicains, voire même *admiratif*, avec cette seule réserve que *l'admiration n'aille jamais jusqu'à l'apologie des Ides de mars ;*

4° Les Gracques, Marius, Sylla, sont entrés dans l'histoire ; sur eux, l'opinion est libre.

Tels sont les principes.

JUGEMENTS D'ANCIENS. — Le dernier se vérifie aisément, et, bien qu'un parti-pris très visible contre les nobles anime la plume de

---

(1) Dérivant probablement des papiers laissés par Hirtius (Nipperdey).

(2) L'Ἀγωγή parle du nom d'Auguste et de son culte.

Salluste, on trouve chez lui des phrases comme les suivantes : « Et sans doute, dans leur passion de vaincre, les Gracques ne se modérèrent pas assez... (1).» «(Marius), un si grand homme jusque-là : car, plus tard, son ambition le perdit... (2).» D'autre part, les héritiers du démocrate César s'expriment officiellement ainsi sur Cornélius Sylla : « L'Impérator qui, comme nous, eut à restaurer la République ébranlée par les guerres civiles, lui que, pour ses exploits, vous avez surnommé l'Heureux.. (3).» Le portrait du dictateur dans Salluste, bien qu'opposé à celui qu'en avait tracé un Syllanien, lui reconnaît cependant de magnifiques parties, et ne fait des réserves que pour ses dernières années : « Plus heureux que nul autre, avant sa victoire sur les citoyens, jamais sa fortune ne fut au-dessus de son talent, et beaucoup ont douté s'il avait plus de chance que de mérite..(4).»

Des pages comme l'œuvre sallustienne, le *Caius Gracchus* et le *Lucullus* de Népos (5), le *Marius* d'Oppius (6), la *Guerre servile* de Cæcilius de Kalé-Acté (7), nous montrent que les monographies sur l'avant-dernière génération occupaient plus d'esprits qu'on ne croirait tout d'abord. C'est que là on ne risquait guère d'offenses : la Majesté ne couvrait pas des prédécesseurs si éloignés. L'époque où Diodore arrêta sa *Bibliothèque*, si populaire (8), est caractéristique à ce point de vue : il ferme son livre à la guerre des Gaules (9). A coup sûr, malgré la curiosité du public, bien plus porté vers les dernières révolutions que vers les actes des annales lointaines, c'est pourtant, comme l'atteste la préface de Tite-Live — antérieure à 723 (10) —, à la grande Histoire que devaient forcément aller les talents un peu libres. De là, la *Guerre Punique* d'un Sallustien, sénateur de grand mérite, Arruntius (11). Cependant il arrivait que les grandes annales même — celles de

---

(1) *Guerre Jugurthine*, 42.
(2) Ibid., 63.
(3) Edit de la proscription, § 3 (Appien, IV, 10.)
(4) *G. Jug.*, 95.
(5) Cités par Plutarque, aux mêmes *Vies*, 21 et 43.
(6) Pline, XI, 104.
(7) Athénée, VI, 272 F.
(8) Sur ses contrefaçons, v. Diodore, à la fin.
(9) Diodore, I, 6.
10) D'après le ton de cette préface, argument contre qui rien ne saurait prévaloir.
(11) Extraits chez Sénèque, *Lettres*, CXIV, 17-19.

Tubéron, Timagène, Diodore [Tanusius paraît de l'époque antérieure] (1) — touchassent à l'histoire contemporaine.

JUGEMENTS DE MODERNES : 1° *César*. — Nous pouvons faire remonter cette période à l'année 694, origine des dernières discordes intérieures :

« La fratricide guerre ouverte à Métellus... (2). »

Elle est, il est vrai, précédée d'années troublées, où ceux-là qui devaient bientôt afficher leur syndicat effronté, cheminent par des voies obscures, poussant en avant un Pison, un Autronius ou un Catilina, qu'ils écartaient au moment voulu : circonstances d'un détail déjà délicat. Tanusius, qui écrivait — en vers didactiques — quelques années plus tôt, en avait parlé (3). Actorius Naso confirma son témoignage (4). Inversement, Salluste, qui fait de son patron un portrait sans ombres, se taisait complètement là-dessus, laissant même entendre que c'était en vain qu'on avait essayé de l'y compromettre (5). Au risque d'encourir un démenti facile — puisque le discours de Caton avait été sténographié (6), — il passait sous silence les violentes attaques dont César avait été l'objet de la part du vertueux sénateur dans la séance où les Catiliniens furent voués à la mort (7).

Il y avait eu en 696 une amitié fort étroite entre Pompée et son futur adversaire : Tubéron et Tiron se plaisaient à en rapporter les marques [Pompée dans le testament de César, Pompée consulté avant les autres Pères] (8). L'impassibilité des *Commentaires*, ce vêtement dont le grand capitaine s'entoure comme un dieu, disparaissait dans l'*Histoire* réaliste d'Asinius Polion [doutes de César devant le Rubicon, son mot d'apologie après Pharsale] (9). Le même écrivain rapportait un guet-

---

(1) Si c'est le Volusius de Catulle, XXXIV, XCV.

(2) Horace, *Odes*, II, 1, début. Consulat d'Afranius et de Métellus Céler, premier triumvirat.

(3) Suétone, *César*, 9.

(4) Ibidem.

(5) *Conjuration de Catilina*, 49. Cicéron ne paraît pas avoir connu l'ouvrage.

(6) Plutarque, *Vie de Caton le Jeune*, 23.

(7) *Conjuration*, 52.

(8) Suétone, *César*, 83 ; A.-Gelle, IV, 10.

(9) Plutarque, *César*, 32, 46 ; Suétone, *César*, 30.

apens inédit des Numides, où la fortune du maître avait failli échouer (1), une attaque improvisée de Cn. Pompée en Espagne, laquelle n'avait pas laissé à César le temps de la harangue (2). *L'elogium* obligé paraît avoir été maigre (3). Polion relevait beaucoup d'erreurs, voulues ou non, dans ses *Commentaires* (4) — notamment celle concernant le chiffre des morts de Pharsale (5). Il semble avoir voulu détruire la légende du César impeccable, surhumain, qui tendait à s'établir parmi les lettrés comme dans la plèbe.

Cette tendance se révèle chez Diodore, qui, malgré quelques jugements aristocratiques [vues égoïstes des Gracques (7), Sylla vengeur providentiel (8),] rencontrant sur sa route le nom du restaurateur de Corinthe, s'exprime en ces te mes : « Cet homme, par son illustre origine, son éloquence, son art de la guerre, son désintéressement, est digne d'être célébré de ses contemporains, et de recevoir de l'Histoire les éloges dus à son mérite. Par la grandeur de ses actions, il a surpassé tous les Romains qui le précédèrent (9). » Suivant un ami, Balbus (L. Cornélius), les dieux eux-mêmes se seraient intéressés à sa mort [inscription prophétique de la tombe de Capys (10).]

C. Oppius, dans une biographie affectueuse, relatait l'homme intime, son exquise politesse, sa déférence aux besoins des siens (11).

---

(1) Plutarque, m. ouvr., 52.

(2) Suétone, m. ouvr., 55.

(3) Suivant Sénèque père, le morceau remarquable du livre était l'*elogium* de Cicéron

(4) Suétone, m. ouvr., 56 : « Asinius Polion estime qu'ils ont été composés avec peu. de soin et une exactitude médiocre : pour ce qui concerne les actions des autres, César, la plupart du temps, aurait accepté les rapports sans approfondir ; quant aux siennes, il les aurait altérées, ou bien sciemment (aff. du Trésor public, p. ex.), ou encore par manque de mémoire : et le même auteur pense qu'il les eût récrits et corrigés. »

(5) Plutarque, *Pompée*, 77, *César*, 46, Appien, II, 82. Cf. les *Commentaires sur la Guerre civile*, III, 99. Où César dit quinze mille, Polion écrit six mille.

(6) Le style lui-même de Polion, précis et réaliste comme le fond, déplaisait, naturellement, aux rhéteurs : « Essayez de lire son *Histoire*, et Cicéron sera bien vengé. » Mais pour d'autres il reste « un magnifique ornement des lettres latines. » (Val.-Max., VII, 13, 4.)

(7) *Bibliothèque*, XXXIV, 28 (Didot).

(8) Ib., XXXVIII, 6.

(9) Ib. XXXII, 28. Il semble même qu'infidèle aux limites tracées, l'auteur ait traité les expéditions de Bretagne (ans 699 et 700).

(10) Suétone, *César*, 81.

(11) Ib., 53 ; Plutarque, *César*, 17.

D'autres, moins révérencieux (Actorius Naso), contaient ses amours, même les moins connues, comme son intrigue avec la reine de Mauritanie [707] (1). C'est peut-être le même Naso qui attribue à sa passion pour Cléopâtre la guerre d'Alexandrie : on le réfutait (2).

T. Ampius semble avoir été un ennemi déclaré. Il appartient à la série de ces vulgarisateurs qui alors pullulent (3). Cet ancien Pompéien, gracié par César (4), mentionnait de lui un propos, vrai ou faux, que les Césariens n'avouaient pas: « La République n'est rien, un mot sans substance. En déposant la dictature, Sylla a fait comme un âne. Il faut désormais mesurer avec moi ses paroles, et tenir les miennes pour lois (5). » C'est presque une apologie du régicide.

Quant à Népos, c'est un homme très circonspect, mais dont le pompéianisme n'est pas douteux : nous savons sur quel ton il s'entretenait avec Cicéron de la politique du Dictateur (6). Sa *Vie de César* est perdue (7), mais une philosophie générale du césarianisme ressort de quelques passages de ses *Généraux Grecs:* 1° La tyrannie est odieuse; 2° elle n'est juste que consentie; 3° la douceur de l'homme ne l'excuse pas (8). A propos d'un illustre Grec, rappelé de la conquête de l'Asie par un ordre de sa ville, il exprime un regret formel du passage du Rubicon : « Si nos généraux avaient voulu suivre son exemple!... Mais revenons (9). » — Ainsi, chose curieuse, on rendait un culte officiel au dieu, et l'on s'entretenait librement des faiblesses de l'homme. Rarement on a mieux vu la séparation radicale qui existe entre les gestes extérieurs des Anciens et leur conscience intime.

2° *Pompée.* — Comme il subsistait autour de la mémoire de César deux camps, il y en avait deux autour de celle de Pompée aussi. Diodore louait son équité en Sicile (10); Oppius, par contre, rapportait de

---

(1) Suétone, ib., 52.

(2) Plutarque, ib. 48.

(3) V. Cicéron, *Fam.*, VI, 12.

(4) Mention cruelle et brève chez César, *G. Civ.* III,105. Cic., lettre citée et suivante.

(5) Suétone, ib., 78.

(6) Cicéron à Népos, fr. (chez Ammien, XXI, 16).

(7) Citée chez Guil. Pastrogici de Vérone, *de Orig. Rerum*, p. 17 (XIV^e siècle).

(8) *Dion*, 9, *Miltiade*, 8.

(9) *Agésilas*, 4.

(10) *Bibliothèque*, XXXVIII, fr. 12, 13, 20.

sa cruauté dans cette île un trait tellement énorme que les historiens ultérieurs se refusent à l'admettre [meurtre en guet-apens d'un philosophe (1)]. De son vivant, outre Voltacilius — historien de son père aussi (2) — le Grand Pompée avait eu son biographe officiel, qui était en même temps son conseiller, Théophane de Mytilène, toujours vivant en 710 (3) : il eut un autre historien ami dans Varron, son lieutenant de 687 (4). Théophane est particulièrement pris à partie par Timagène d'Alexandrie, familier du Palatin, lequel, dans ses *Rois* peut-être, accuse Pompée d'avoir, par le conseil de Théophane, organisé l'insurrection égyptienne de 698, pour se faire donner mission de la réprimer (5). La famille de Théophane n'en restait pas moins bien en cour : son petit-fils, grammairien distingué, fut conservateur général des bibliothèques publiques (6).

D'autres histoires, même anti-pompéiennes, étaient plus justes, et, par exemple, reconnaissaient — contre César — l'habileté déployée par le grand vaincu dans la préparation de sa fuite de Brindes en Epire (7).

Il y eut autour du nom de Pompée une polémique sur laquelle il convient d'autant plus de nous arrêter, qu'elle est la seule que nous connaissions. Salluste, dans son *Histoire*, représentait un Pompée, médiocrement sympathique, glorieux, malhonnête : « Mais Pompée qui, dès sa première jeunesse, gâté par ses flatteurs, s'imaginait devenir l'égal d'Alexandre, en copiait tous les actes, tous les projets (8). » « Pompée, franc de visage, mais sans vergogne dans l'âme... » L'attaqué avait toujours ses fidèles : l'un d'eux, connu jusque-là comme botaniste, le grammairien Pompéius Lénæus, ancien affranchi, retiré aux Carènes, près de la maison du maître, après la ruine de Sextus, prit feu sur ce dernier mot. De là un pamphlet, dont quelques injures, de

---

(1) Plutarque, *Pompée*, 10.

(2) Népos, *les Historiens* (chez Suét., *Rhét. ill.*, 3).

(3) Cicéron à Atticus, XV, 19.

(4) *Sur Pompée* (3 livres), *Autobiographie*, *Légations*. V. son catalogue édité par Ritschl.

(5) Plutarque, *Pompée*, 52.

(6) Strabon, XIII, 617 ; Suétone, *César*, 56.

(7) Plutarque, m. ouvr., 67.

(8) *Hist. Rom.*, fr. du livre III.

couleur lucilienne, nous sont parvenues: « Polisson, goinfre, vaurien, ivrogne, aussi monstrueux dans sa vie que dans ses livres (1).. » Il ne faudrait pas s'exagérer le courage de Lénæus à l'écrire: Salluste, à cause de son neveu du moins, ne paraît pas avoir été fort bien vu des maîtres (2), et sa mauvaise réputation, depuis la célèbre séance de 704 (3), était bien établie: Varron, dans son *Pius* ou *De Pace*, rappelait sa vilaine histoire de chez Milon (4). Nous ne disons rien du *Tigellius* (5). Il se peut enfin que Salluste — mort en 718, date de la fuite de Sextus — ne fût plus là pour répondre. Mais c'est un intéressant symptôme des temps, que de voir le gouvernement planer au-dessus de ces querelles sans intervenir.

Parmi les Pompéiens d'Afrique, le *Bellum Africanum* avait été très dur pour Scipion, leur généralissime, dont il rapportait les génuflexions devant un roi barbare, sans rendre justice à son héroïque mort (6). Polion l'estimait très haut, ainsi qu'Afranius. « Les écrits d'Asinius Polion nous donnent d'eux une belle idée (7). » Mais un nom sur lequel, par une exception admirable, tous les partis se trouvaient d'accord, c'était celui de Caton d'Utique.

3° *Caton.* — Il y avait une littérature catonienne remontant à Jules César (8), et où l'une des rares notes discordantes était fournie par César lui-même, dont la spirituelle satire n'avait d'ailleurs, au dire de Tite-Live, persuadé personne (9). Ce saint Louis antique avait trouvé son Joinville dans Munatius, qui, tout comme le bon sénéchal, ne dissimulait pas ce qui l'avait choqué dans son patron, malgré ses vertus (10). L'un des passages de cette vie qui semblent avoir frappé le plus

---

(1) Suétone, *Gramm. ill.*, 15. Lénæus botaniste (Pline, XXV, 3, 2).

(2) Sénèque, *De la Clémence*, I, 10, 1.

(3) V. sc. d'Horace sur *Sat.* I, 2.

(4) A.-Gelle, XVII, 18. Citée aussi dans sa *Vie* par Asconius (Acron).

(5) Horace, *Sat.*, I, 2, 48. Nous ne pouvons croire que le Villius du poète déguise Salluste, qu'il nomme expressément pour sa piteuse excuse au censeur Appius.

(6) « Dire qu'un citoyen romain a pu, etc.! » § 57.

(7) Crémutius.

(8) *Catons* de Cicéron, Brutus, Fadius Gallus ; *Anti-Caton* de César, avec ébauche d'Hirtius.

(9) T. Liv., CXIV, fr.

(10) Plutarque, *Caton le Jeune*, 36.

les contemporains — le signe est précieux à recueillir — est son intégrité dans le pillage officiel du trésor de Cypre [696] (1).

L'unanimité des partis à son endroit était telle, que le *Bellum Africanum* constate à la fois sa popularité dans Utique, et ses justes causes (2). Salluste n'avait pas cru faire tort à Jules César en instituant entre le stoïcien convaincu et le héros aventureux un parallèle qui les laissait égaux (3). La Lettre première (apocryphe) *Sur la Constitution à établir* fait de Caton le seul homme de valeur du parti pompéien: « Il n'y a que le génie avisé, disert, ingénieux, de Marcus Caton, que je ne dédaignerais pas. Ce sont là des produits de la discipline grecque: mais où sont, chez les Grecs, énergie, vigilance, labeur (4)? »

A dire vrai, c'était la plus redoutable idole que l'on pût opposer à César: idole sans autel autre que la conscience, sans flamines autres que les cœurs généreux. Le seul moyen que le césarianisme — inconsciemment, croyons-nous — trouva pour lui enlever son danger, ce fut de l'admettre, de l'adorer aussi, d'en faire comme un parèdre de César.

4° *Cicéron*. — Cicéron, plus varié, plus multiple, était plus discuté, naturellement, bien que la majorité lui fût favorable. Salluste (5) et Diodore (6) [comme Brutus naguère (7)] semblent s'être attachés à mettre au point l'opinion sur son glorieux consulat. Et sans doute le susceptible consulaire aurait trouvé à redire aux termes du *Catilina* à son égard ; mais on ne saurait dire que cette monographie soit l'œuvre d'un ennemi : on oublie trop le témoignage d'Asconius: « Plus tard on soupçonna (Quintus) Pompée et Salluste d'avoir renoué avec Milon et Cicéron [701] (8). » Toutefois le même Salluste usait d'un mot violent à l'égard de l'orateur, lors de la rogation Manilia: « Cicéron put exercer là son éloquence d'aboyeur, comme disait Appius (9). » Les

---

(1) Rappels de Valère-Maxime, liv. IV et VIII.

(2) Au § 88.

(3) *Conjuration*, 54.

(4) Au § 9.

(5) *Conjuration*, 52 (disc. de Caton).

(6) *Bibl.*, XL, 5.

(7) Cicéron à Atticus, XII, 21.

(8) *Commentaire de la Milonienne*, préf.

(9) *Histoire Romaine*, fr. du liv. V.

écoles aimaient à mettre ces deux noms aux prises [*Invective* de Salluste, *Contre-Invective* (1).]

Mieux que Pompée encore, Cicéron était défendu : la gent rhétoricienne, nous l'avons dit, lui était acquise, et Tiron, Népos, de constants amis, écrivaient son histoire. Tiron le lavait de son mieux du ridicule de ses noces tardives avec une pupille, répliquant ici, comme ailleurs sans doute, aux reproches des *Anti-Philippiques* (2). Népos, égaré peut-être par sa vieille amitié, commettait sur l'âge de ses débuts un complaisant mensonge (3). D'autres Vies, très probablement, parurent (4).

Mais le morceau capital conservé par nous sur cet aimable et grand homme, est *l'elogium* qu'en écrivait Polion. « Asinius Polion, qui nous a légué le souvenir de la mort courageuse de Verrès, l'ancien accusé de Cicéron (5), est le seul à parler mal des derniers moments de Cicéron lui-même, mais il ne peut se défendre de porter sur lui un plein témoignage :

« De cet homme, auteur de tant et de si grandes œuvres destinées à durer toujours, louer le génie, le travail, est bien inutile. La nature autant que la chance l'avaient favorisé. Il eut jusqu'à la vieillesse une belle figure, une santé florissante ; de plus il put jouir d'une longue paix, pour les arts de laquelle il avait toutes les qualités. Il y eut alors, en effet, à en juger avec la scrupuleuse sévérité des anciens, une foule innombrable de gens tarés, qui, pour la plupart, lui devaient leur impunité et restaient retenus dans son patronage. Dans sa candidature au consulat baucoup de bonheur, beaucoup de talents dans son exercice, grâce à la Providence et à son activité personnelle. Que ne montra-t-il plus de modération dans la bonne fortune, plus d'énergie dans la mauvaise ! Que ce fût l'une ou l'autre qui lui arrivât, il n'en voyait pas le changement possible. De là s'élevèrent contre lui de furieux déchaînements de haine, en même temps que croissait à l'attaquer l'audace

---

(1) L'une de l'époque républicaine, l'autre de la nôtre.

(2) Plutarque, *Cicéron*, 48. Sur l'*Anti-Philippique*, v. ses fr. dans la 2me *Philippique*; imitation dans le discours de Fufius Calénus (Dion, XLVI, 1-28).

(3) Idée du citateur lui-même (A.-Gelle, XV,28.)

(4) D'après Plutarque, même *Vie*, 78 : « Quelques historiens... »

(5) Est extrait de ce passage, sans doute, le détail donné par Pline (XXXIV, 3, 2) sur les causes de sa proscription.

de ses ennemis : c'est qu'il cherchait la guerre avec plus de cœur qu'il ne la soutenait. Mais, puisqu'il n'y a pas au monde de vertu parfaite, c'est par les grandes parties de sa vie et de son génie, qu'il convient de juger un homme. Et, pour moi, je ne le trouverais même pas à plaindre de la fin qu'il a faite, si lui-même ne s'était pas tellement affecté de la mort.»

« Je puis vous assurer, ajoutait le vieux professeur, qu'il n'y a rien dans son *Histoire* de plus éloquent que le passage que je viens de citer : il y semble avoir moins loué Cicéron que rivalisé avec lui (1) ...»

Malgré les deux reproches graves qu'il contient, — peu de choix dans ses causes, esprit borné au présent, — ce jugement est plutôt flatteur : Asinius n'a été vraiment anti-cicéronien que plus tard (2). On remarquera pourtant son silence sur un point essentiel : comment devons-nous apprécier la ligne politique du grand proscrit ? « Pas même à plaindre de la fin qu'il a faite...», est-ce un reproche à Antoine ? —Mais ce qui est mal exprimé ici pouvait l'être mieux ailleurs.

5° *Les actuels Triumvirs*. — La grande difficulté, sans contredit, pour les historiens, c'était l'appréciation des maîtres du jour et des chefs républicains tombés en 712. On pouvait traiter légèrement les parents des premiers (sauf César bien entendu), écrire comme le fait Salluste : « M. Antonius (Créticus), né à jeter l'argent, et vide de soucis, sinon les plus pressants (3).» Népos note même l'excès des haines du Triumvir : « Antoine... était porté d'un tel ressentiment envers Cicéron, qu'il n'en voulait pas à lui seulement, mais à tous ses amis, et prétendait les proscrire tous (4). » Il souligne la cupidité féroce de son entourage, mais sans épithète blessante pour personne (5), éteignant son style jusqu'à dire : « Les Triumvirs ayant mis en vente les biens de L. Saufeius, suivant la coutume où l'on était pour les choses d'alors (6). » Il se pourrait que cette phrase déterminât exactement la mesure de liberté prise habituellement à l'égard des maîtres.

---

(1) Sénèque père, *Suas.* 7.

(2) Refonte injurieuse du *Disc. pour Lamia*, postérieure au Triumvirat (ib.),

(3) *Hist. Rom.*, fr. du liv. III.

(4) Népos, *Vie d'Atticus*, 10.

(5) Ib., 13.

(6) Ibidem.

La *Vie d'Atticus* appelle Antoine « Triumvir constituant » dans un paragraphe dont le ton rappelle une lettre officielle [« L'auteur de ce mariage, il n'y a pas à le cacher, fut Marc-Antoine, III v. R. P. C.» (1)] ; Octavien y est « l'Impérator, fils du dieu (2).» Ces formules cérémoniales enlèvent beaucoup d'âpreté au terme de « parti des honnêtes gens » désignant les républicains (3), aux éloges donnés à Atticus pour son abstention de la haste (4). Si le jeune César est traité en ambitieux heureux (5), il est du moins félicité de son bonheur (6). Premier passage : « La grande hostilité... qui dut être entre César et Antoine, l'un comme l'autre prétendant devenir le chef non seulement de la ville de Rome, mais aussi de la terre entière...» Deuxième : « Telle fut la prospérité qui accompagna ce César, que rien de ce qu'a jamais donné la fortune à un homme, elle ne le lui a refusé, lui accordant tout ce à quoi a pu monter un citoyen romain.» L'écrivain donne en modèle la savante neutralité de son héros (7) ; mais son opuscule lui-même mérite d'être cité à ce point de vue. Dans un ouvrage varronien sur les mœurs — *les Exemples* — il offre comme échantillon de tempérance la conduite d'Octavien au siège de Modène (8).

Des esprits plus indépendants devaient sentir une gêne à procéder de la sorte. Ils étaient perpétuellement tentés d'oser, et reculaient à le faire.« Ouvrage plein d'un risque périlleux (9)...» « Préoccupation qui, sans aller jusqu'à le détourner du vrai, peut cependant inquiéter l'esprit de l'auteur (10). » En 722, Polion interrompit la rédaction de son *Histoire*, et se remit au théâtre (11). On sait qu'il avait dû livrer son

---

(1) *Atticus*, 12.

(2) Ib., 19 (éd. augmentée).

(3) Ib., 6.

(4) Ibidem.

(5) M. ouvr., 20 (éd. augm.).

(6) Ib., 19.

(7) V. les §§ 6 et 11.

(8) Suétone, *Octave*, 77.

(9) Horace, *Odes*, II, 1, 6.

(10) T.-Live, *Annales de Rome depuis sa fondation*, préf.

(11) Horace, ode citée, str. 3.

propre beau-père, L. Quintius (qui se noya) aux proscripteurs de 711 (1), et que, dans la guerre de Pérouse, il avait pris parti contre Octavien (2). Salluste se tirait d'affaire en se jetant dans l'histoire rétrospective : c'est là que, retranché, pour ainsi dire, derrière les Marius, les Cinna, les Sylla, il laissait tomber ces paroles sanglantes, qui allaient aux nouveaux Triumvirs comme aux autres :

« Quelques puissants, adoptés par la faveur du grand nombre, sous le nom spécieux des Pères ou de la plèbe, briguaient la domination. Et l'on s'appelait bons ou mauvais citoyens, non d'après sa conduite envers le pays, tous étant pourris également ; — mais quiconque était le plus riche et le plus fort par ses injustices, — parce qu'il défendait l'ordre existant, — il passait pour un honnête homme (3). » Cela était dit généralement, mais la police de Napoléon n'aurait pas admis des paroles semblables (4).

Est-ce à l'époque triumvirale qu'il faut rapporter Aquilius Niger, qui s'est fait l'écho d'une imputation calomnieuse souvent répétée contre l'Octavien républicain [meurtre d'Hirtius sous Modène (5)]? L'usage de Suétone, qui ne cite guère que des témoignages contemporains de son héros, nous porterait à le croire. Peut-être est-ce cet ami d'Antoine qui fit escorte à Octavie en 722 [voyage d'Achaïe] (6) ; peut-être était-il un parent de ces Aquilius forcés par César de se donner mutuellement la mort après Actium (7). On peut faire remonter au même écrivain la responsabilité de l'assertion que César lui-même aurait allumé la guerre de Pérouse ; ou de cette autre, qu'il aurait, après la victoire, offert des citoyens en sacrifice à son père (8). Joignons-y une parole impie qu'on lui attribue à l'occasion de la défaite de Sextus le Neptunien (9). Antoine avait ses historiens, comme

---

(1) Appien, IV, 12 et 27.

(2) V., outre les grandes Histoires, Vellcius, II, 76, Macrobe, *Saturnales*, I, 11.

(3) *Histoire Romaine*, fr. du livre 1er.

(4) V. les passages entre guillemets de l'*Allemagne*.

(5) Suétone, *Octave*, 11. Cf. Sénèque, *De la Clémence*, I, 9, Tacite, *Annales*, I, 10.

(6) Plutarque, *Antoine*, 53.

(7) Dion, II, 2 ; Suétone, m. ouvr., 13. Monnaies subsistantes de cette famille.

(8) Suétone, ib., 15.

(9) Ib., 16.

Q. Dellius, auteur d'une *Guerre Parthique* (1), C. Furnius, avocat distingué aussi (2), Socrate de Rhodes (3).

Quant à Junius Saturninus [on serait tenté de lire Sentius, l'ami de Sextus (4)], il pourrait bien être l'aïeul de ce Junius (Rusticus), secrétaire du Sénat au temps de Tibère (5), et avoir rempli les mêmes fonctions; c'est alors des *Actes* de cette compagnie qu'il aurait tiré le cruel propos d'Octavien après la proscription: « Comme, la proscription achevée, Marcus Lépide dans le Sénat excusait le passé, et faisait espérer de la clémence dans l'avenir, vu le nombre suffisant des punitions, — César au contraire déclara qu'il était résolu à ne cesser de proscrire qu'après avoir brisé toute résistance (6). » Allusion [vénielle si elle était tirée des *Actes*, et point beaucoup plus hardie en elle-même que la mention faite par Népos, avant 722, des aveugles colères d'Antoine.

Y eut-il dès lors des recueils d'anecdotes sur les proscriptions? C'est dans une littérature considérable que puisent les Valère-Maxime, les Appien surtout, les Dion, les Macrobe, quand ils abordent ce sinistre sujet: « Les épisodes sont nombreux, et nombre de Romains les ont, dans leur langue, relatés dans nombre de livres (7). » Déjà la *Vie d'Atticus*, l'*Histoire* de Polion contiennent des faits de ce genre, — sauvetages obtenus par Atticus, mort de Verrès, etc., — et il n'y a strictement rien qui empêche la publication, avant même la paix de Misène, de *Mémorables*, auxquels les rapatriés de 715 durent apporter une contribution de récits nouveaux. « Suivant la coutume où l'on était pour les choses d'alors », — on n'insistait pas davantage. Nous savons d'ailleurs, par un témoignage exprès, qu'aucune voix n'osa s'élever pour défendre ces journées atroces (8).

---

(1) Citée par Strabon, utilisée par Plutarque. V. les griefs que l'auteur y faisait à Cléopâtre, *Antoine*, 53.

(2) Sur ses talents oratoires, id., *Antoine*, 58. Nous le croyons identique à l'historien plutôt que son fils.

(3) Cité sur les magnificences d'Antoine (Athénée, IV, 147 E).

(4) Velléius, II, 77, 92; Appien, V, 52; Dion, LIV, 10.

(5) Tacite, *Annales*, V, 4 (an 782).

(6) Suétone, *Octave*, 27.

(7) Appien, IV, 11. Chez Appien seul, plus de 70 faits-divers.

(8) Tacite, *Annales*, I, 10.

Les apologistes du jeune César nous sont peu connus, du moins à cette époque, car l'œuvre oratoire de Nicolas de Damas, très intéressante, est postérieure à 727. On sait que Mécène, Agrippa, Octavien lui-même ont laissé des *Mémoires* (1) : mais les avaient-ils commencés alors? Pour Mécène, la chose est probable : son ouvrage ne cachait rien de la piteuse attitude du jeune César à Philippes (2). Des complaisants, dont on ne dit pas les noms, expliquaient les bonnes fortunes du maître par un désir de pénétrer les secrets des grands (3).

6° *Les Régicides*. — Il y a lieu de regretter que nous ne puissions pas davantage nous arrêter sur les *Mémoires* de Messala, ancien soldat de Cassius, dont la carrière active se termine à 729 (4), et qui ne dut écrire que plus tard. Mais Brutus et Cassius trouvèrent dès lors des narrateurs. Sans parler de l'*Histoire* de Polion, qui a pour eux beaucoup d'estime (5), Oppius lui-même ne dédaignait pas d'écrire une *Vie de Cassius* (6), de laquelle, malgré le césarianisme de l'auteur, on peut admettre ce que Crémutius dit généralement de ceux qui firent l'histoire des régicides : « Beaucoup ont raconté leurs actions, aucun n'en a parlé sans éloge (7). » Est-ce d'Oppius, est-ce d'une *Vie* perdue d'Ampius ou de Népos, qu'est tirée la fameuse anecdote du coup de poing donné par Cassius écolier à Faustus Sylla, apologiste des meurtres de son père (8)?

Sur Brutus, nous connaissons deux ouvrages du temps, les *Mémorables de Brutus*, de L. Calpurnius Bibulus, fils de Porcie, et des *Mémoires* (à ce qu'il semble) de P. Volumnius Eutrapélus. Bibulus, qui

---

(1) Mécène (Hor., *Od.*, II, 12, Pline, *H. N.*, VII, 46) ; Agrippa (Pline, ib., et Philarg., aux *Géorg.*, II, 162). Auguste (25 fr. chez Peter), mémoires en 13 livres, inachevés (Suétone, *Octave*, 87, Suidas, v°), avec tendance apologétique marquée (Suét., ib., 27).

(2) Chez Pline, l. l.

(3) Suétone, *Octave*, 69.

(4) Œuvre utilisée par Plutarque, *Brutus*, 40, 42, 45; Suétone, *Octave*, 74, Appien peut-être (V, 112-113. — Courte préfecture de Messala en 729, Jérôme à l'an 1991 Abr.

(5) Crémutius, chez Tacite, l. l.

(6) Charisius.

(7) Crémutius.

(8) Plutarque, *Brutus*, 9.

avait une vingtaine d'années à la mort de César, passa, après Philippes, au service d'Antoine, fut son amiral, son négociateur, et mourut gouverneur de Syrie (1). Nous en avons une médaille ; elle porte, au revers, une galère prétorienne à la voile, avec, en exergue: *L. Bibulus M. F. pr. design.* (2). Volumnius est cet épicurien que l'amour de la Cythéris (3) rapprocha pour un temps d'Antoine (4), mais qui finit — est-ce sympathie philosophique? — par suivre Cassius en Orient (5). Il a été pratiqué de Cicéron et d'Horace, comme Bibulus (6).

Le livre de ce dernier était de petit format (7), et ne devait contenir, comme son titre l'indique, que des épisodes détachés. Un seul nous est connu: il s'agit d'un beau témoignage rendu par Brutus au courage de Porcie, mère de l'auteur [la fresque des adieux d'Hector, à Vélie, été 710] (8).

De Volumnius est sans doute extraite la discussion métaphysique bien connue entre les deux chefs républicains sur la réalité des apparitions (9). Ce qui est sûr, c'est que le joyeux philosophe a assisté à la fuite de Brutus, à ses derniers moments, et en a gardé une impression ineffaçable. Cette adjuration à Zeus, *qu'Antoine a lue*, et qu'il a répétée plus tard: « Qu'il ne t'échappe pas, Zeus! l'auteur de ces maux (10) », ce guet des fugitifs, ce chercheur d'eau qui ne revient plus, cette prière suprême à Volumnius effaré (11), — même à défaut de tout jugement politique, étaient certainement faits pour intéresser, pour attendrir, pour indigner, tout comme les histoires sur la proscription, si sages qu'on les suppose.

---

(1) Appien, IV,38. Mentions chez Cic. à Atticus, XII, 32, et Lettres à Brutus, I, 7 ; v. aussi Horace, *Sat.*, I, 10, à la fin.

(2) Cohen.

(3) Cicéron, *Fam.*, IX, 26.

(4) Id., *Philipp.* XIII, 2 ; Népos, *Atticus*, 9.

(5) V. inf., les n. 19 et 11.

(6) Pour Cicéron, v. n. 3 - Horace, *Epîtres*, I, 18, 31.

(7) Plutarque, *Brutus*, 13.

(8) Ib., 23.

(9) Plutarque, *Brutus*, 37.

(10) Ib., 51, et Appien, IV, 130.

(11) Plutarque, l. l., et 52. V. aussi § 48.

Couleur générale. — Maintenant, quand venaient en discussion les actes respectifs des hommes de la dernière génération, quelle attitude prenaient les historiens ? Nous pouvons la retrouver par des conjectures.

1° La divinité de César, la grandeur morale de Caton tendent à être mises hors de tout conteste. C'étaient les dieux qui les avaient mis aux prises pour donner aux hommes un tragique spectacle ;

2° On plaignait l'aveuglement de Pompée, mais sans oublier ni sa longue popularité, ni sa triste fin ;

3° Sur Cicéron une grande réserve, qui n'exista plus du jour où l'on put charger du crime de sa mort le seul Marc-Antoine ;

4° Cassius et Brutus sont très considérés: Brutus aurait la gloire de Caton même, sans son attentat sacrilège.

Telle est l'opinion de l'Histoire soixante ans après, comme Velléius et Valère-Maxime nous la montrent (1), et comme elle a commencé de se former dès le Triumvirat. La race, dirait-on, ne voulait rien perdre de ses gloires, les conservait jalousement toutes.

---

(1) Velléius, II, 35-72 (huit *Elogia* ou jugements des choses), Valère-Maxime, passim (24 traits au moins).

CHAPITRE TROISIÈME

Les Philosophes et Moralistes.

Il faut chercher à présent les pensées et les enseignements des directeurs de la conscience publique, les Sages. Nous ne les trouverons pas seulement chez ceux qui, comme Athénodore ou Sextius, font profession de philosophie, mais aussi chez des historiens, chez des poètes. Les idées morales d'une époque sont une atmosphère subtile qui se mêle à tout, et qu'il faut bien constater partout où on la découvre.

Leurs idées sur l'ambition. — Rien ne fait mieux voir la différence de l'âge précédent et de celui-ci, que de relire cet admirable *Songe de Scipion*, qui promet le ciel aux grands citoyens (1), et de jeter ensuite les yeux sur Sextius ou Horace.

Sous le nom d' « ambition », les penseurs du temps, qu'ils se réclament de Pythagore, de Chrysippe, d'Epicure, ou seulement de leur expérience, sont unanimes à condamner la recherche des honneurs, principe de tant de maux, — et de tant de vertus aussi. « C'est une folie, comme tout le reste, écrivait Stertinius en substance. Elle engendre des atrocités, et jusqu'à la méconnaissance de la voix du sang.» Et le poète, comme sous sa dictée:

« L'homme ébloui du cristal de la gloire, Bellone sanguinaire l'a stupéfié de sa foudre (2). »

Horace raconte, en l'approuvant, l'amusante injonction d'un campagnard de bon sens à ses deux fils:

---

(1) *République*, VI, 19. C'est la doctrine académicienne, professée aussi par Varron (*De la Philosophie*): « La vie heureuse est une vie sociale.» (V. Augustin, *Cité de Dieu*) XIX, 3).

(2) Horace, *Satires*, II, 3, 222-3 ; dans la diatribe de Stertinius (187-223).

« En outre, pour empêcher que la gloire vous pique, je vous lierai tous deux par un grand serment : quiconque de vous sera édile ou sera préteur, soit-il maudit et dévoué. Iras-tu gaspiller ton bien en pois chiches, en fèves, en lupins, et pourquoi ? pour te carrer dans le cirque ou te dresser en bronze, veuf des champs, veuf des écus de ton père, imbécile (1) ? »

C'est la même idée qui inspire au poète des *Géorgiques* l'éloquent passage sur l'inanité du fracas des villes :

« Si sa haute maison par ses portes superbes, de toutes ses profondeurs, au matin ne vomit pas un flot immense de courtisans, etc... Il n'a pas vu des arrêts de fer, la place en délire, ni le dépôt des archives du Peuple.... L'un aux Rostres s'ébahit stupide ; l'autre, béant de désir, est hanté de l'applaudissement, que dis-je ? redoublé, de la plèbe et des Pères par tout l'amphithéâtre (2)... »

« Ne convoite pas toutes choses », écrit de son côté le grave Sextius (3). Et tous prêchaient d'exemple : Sextius lui-même avait refusé la laticlave (4), Tubéron y avait renoncé (5), Horace se contentait d'avoir été tribun sous Brutus, Virgile s'enfermait dans l'étude, Volumnius faisait des expériences de la vanité sur de pauvres hères, comme *in anima vili* (6). On pourrait ajouter d'autres noms, comme Ofilius le jurisconsulte (7), Vibius Viscus, père de deux sénateurs pourtant (8).

Ce qui les y confirme. — Chez plusieurs, ce dégoût de la politique se confirmait par des raisons tirées soit de la nullité des politiciens du temps, soit d'une idée arrêtée sur la légalité d'une brigue quelconque, soit encore des dangers de la carrière. « Si l'on réfléchit, dit Salluste, en quels temps je suis parvenu aux magistratures, et quels hommes n'ont pu y arriver à leur tour, et quelle espèce de gens

---

(1) Ibid., 179-184.

(2) *Géorgiques*, II, 460 seqq., 500-1, 507-9.

(3) *Enchiridion*, 91, trad. de Rufin.

(4) Sénèque à Lucilius, 98, 13.

(5) Pomponius, *Enchiridion*, 45 (Dig. 1, 2). Il finit par céder cependant. V. les fastes consulaires à l'année 743.

(6) Horace, *Epîtres*, 1, 18, 31, seqq.

(7) Pomponius, l. l.

(8) Acron, sur *Sat.*, 1, 10 à la fin.

plus tard s'est introduite au Sénat, — on verra bien que c'est à bon droit, plutôt que par mollesse, que j'ai changé dans mes idées, et que ma retraite sera plus profitable au pays que l'activité de tant d'autres (1). » C'est le duelliste qui a fait ses preuves. — Horace, en un autre style, raille à la fois et le peuple incorrigible « ébaubi des titres et des images (2) », et le même peuple qui nomme au tribunat un affranchi — pour la force de ses poumons (3).

Atticus avait un système. « Il ne brigua point les honneurs, bien que son crédit et son rang les lui ouvrissent, — parce qu'on ne pouvait ni les briguer à la mode ancienne, ni les occuper sans violer les lois, au milieu de tant de largesses que la lutte électorale répand, ni enfin les exercer patriotiquement sans danger, dans la corruption des mœurs générales (4). »

Les périls du métier, sa parfaite inutilité, nous sont énergiquement retracés dans le *Jugurtha:* « Ce n'est pas à la vertu que l'honneur se rend, et ceux que la fraude a élevés au pouvoir, n'en sont ni plus sûrs, ni plus honorables. Car régir par la force patrie et parents, alors même qu'on le peut, alors qu'on réforme des abus, cela est fâcheux; surtout quand toute révolution ne vous présage que meurtre, exil, incendies et autres hostilités. Mais s'efforcer pour rien, et par ses fatigues ne se chercher que de la haine, c'est de la dernière folie, — à moins qu'on ne soit possédé de cette indigne et funeste manie, de vouloir à la puissance de quelques-uns donner en cadeau son honneur et sa liberté (5). »

D'ailleurs, il faut bien le dire, l'abus dans les récompenses civiques détournait de leur recherche plus d'une âme fière. « Les honneurs, chez notre peuple, jadis étaient rares et modestes, et par cela même

---

(1) *Guerre Jugurthine*, 4.

(2) Horace, *Sat.*, 1, 6, 17.

(3) Ib., 42-4. « Mais lui, quand deux cents charrettes, trois funérailles se rencontreraient sur la place, il crierait à vaincre cors et trompettes : voilà par où il est notre homme ! »

(4) Népos, *Vie d'Atticus*, 6.

(5) *G. J.*, 3.

glorieux; aujourd'hui, prodigués, ils sont sans valeur (1). » On finissait par ne les convoiter que pour leur prix en numéraire. Dialogue édifiant entre Dolabella et le Souverain (il s'agit d'un collier en or): « Impérator, donne-moi ce collier. — Plutôt le chêne civique (2)! »

QUE FAIRE? — Si donc l'arène politique est désertée par les meilleurs, abandonnée aux intrigants et aux violents, — quel parti prendre pour les premiers? car enfin il faut vivre. La philosophie ne s'inquiétait plus que du salut individuel. — Plotius Crispinus (stoïcien):

« Qui donc sera libre? — Le Sage, celui dont l'empire s'exerce sur lui-même, que ni la pauvreté, ni la mort, ni la prison n'effraient, — éprouvé à repousser l'assaut des passions, à mépriser les honneurs, — tout entier ramassé en lui-même, être sphérique échappant à toute prise du dehors, sur qui gauchissent toujours les coups de la fortune (3)... »

La sagesse paysanne s'exprime à peu près de même, avec un accent déjà chrétien impossible à méconnaître:

« Et maintenant, que sévisse la fortune, et qu'elle soulève des tumultes nouveaux: que dérobera-t-elle à ce que nous avons? En avons-nous été moins bien portants, vous et moi, mes fils, depuis que ce maître nouveau est venu? Qui donc la nature a-t-elle établi propriétaire d'un lieu? Ni lui, ni moi, ni personne : il nous a évincés; lui, ce sera sa prodigalité, son ignorance de la chicane, ou finalement, tout au moins, l'héritier qui l'enterrera. Aujourd'hui, c'est d'Umbrénus que ce champ porte le nom, hier d'Ofellus: il n'est à personne; il passe en usage un jour à moi, un jour à un autre. Ainsi, du courage! à l'adversité opposez de mâles poitrines (4). »

Apophtegmes de Sextius: « Jupiter n'est pas plus puissant que l'homme de bien (5). — Le tyran ni le lion n'ont d'action que sur le corps du sage. — Quand le tyran te menace, souviens-toi quel est ton vrai maître. — Le tyran ne saurait t'enlever la joie intérieure (6).

---

(1) Népos, *Miltiade*, 6 ; cf. *Thrasybule*, 4.

(2) Quintilien, VI, 3, 75. Réaction d'Auguste plus tard (Suét., *Octave*, 25).

(3) Horace, *Sat.*, II, 7, 83 seqq.

(4) Ib., 2, 126 seqq.

(5) Sénèque à Lucilius, 73, 11.

(6) Sextius, *Enchiridion*, 349, 350, 371.

[Comparez Brutus: « En exil, tes vertus te suivent (1). »] — Par où l'on va au ciel? C'est par la frugalité, c'est par la tempérance, c'est par le courage(2)! — L'âme pure est l'endroit de complaisance (χῶρος) de Dieu (3). »

Les Épicuriens, qui, pratiquement, ne diffèrent guère des Stoïques que par l'aveu très humain qu'ils font, de fuir la douleur, réduisent, avec Horace, la sagesse à deux maximes: *Connais-toi toi-même, Jouis du présent*. Cette secte formait des âmes discrètes, fines, d'un agréable commerce, le meilleur élément peut-être, et le plus persistant, de la civilisation césarienne. Les autres donnaient quelques grands hommes, beaucoup de ridicules:

« ..... Puissent les dieux, mon cher, et les déesses,
Pour ton sage conseil, te doter d'un barbier (4) ! »

Limites de l'influence des Sages. — Il ne faudrait pas, d'ailleurs, s'exagérer la portée de l'influence des uns ou des autres. Déjà l'on pouvait reprocher à L. Pison d'interpréter singulièrement Philodème (5). La banqueroute de la sagesse grecque était plus complète encore lorsque les maîtres eux-mêmes la trahissaient, et le cas était fréquent. « Je vois... une bonne part de ceux qui dans l'école donnent sur la dignité, sur la tempérance, les plus ingénieuses leçons, — je vois, dis-je, ces mêmes gens-là vivre dans les caprices de toutes les passions (6). » De là les *arétalogues*, discoureurs de qui l'on n'attendait exactement que des discours (7). Le conflit des écoles les discréditait aussi, et Varron s'amusait à compter 298 combinaisons d'éthiques (8). Peu de Romains furent des stoïciens absolus, comme Caton, ou des épicu-

---

(1) Sénèque, *Consolation à Helvie*, 8, 4.

(2) Id. à Lucilius, 73, 13.

(3) Sextius, *Enchiridion*, 54.

(4) Horace, *Sat.*, II, 3, 16-7.

(5) Cicéron, *Contre Pison*, 28 : « Ce niais... » Courtisanes philosophes, Hor., *Ep.*, 8.

(6) Népos à Cicéron, frag.

(7) Juvénal, Suétone, Sc. d'Horace. Plotius Crispinus aurait été du nombre.

(8) Augustin, *Cité de Dieu*, XIX, 1.

riens rigoureux, comme Atticus. Se faire enterrer comme un pythagoricien, n'impliquait pas qu'on eût été digne de Pythagore (1).

Les Sages autour du Maitre. — Mais il est deux Sages dont l'action fut particulièrement bienfaisante, tant sur une âme individuelle que sur le règne tout entier : Athénodore de Tarse, et Aréios d'Alexandrie. Le premier était fort âgé en 724 (2), le second vivait encore en 745 (3). On sait que ces deux stoïciens furent les éducateurs du prince, et longtemps ses inséparables. Du premier, nous avons un remarquable passage sur les services du philosophe dans la cité :

« Le meilleur parti, écrit-il [est-ce dans son traité *De l'Étude* (4)?], serait certainement d'être dans l'action, la politique et les emplois publics [théorie de Chrysippe (5)]... Mais puisque dans cette chasse effrénée aux honneurs, cet amas de calomnies prêtes à noircir les meilleures actions, la candeur est si peu en sûreté, puisque l'obstacle sera toujours plus grand que la réussite, il faut s'exiler du forum et de la vie publique. Toutefois, même dans une position privée, une grande âme peut trouver à se déployer. Des cages retiendront l'élan des lions et autres animaux : il en est autrement de l'homme, dont le maximum d'action se produit dans la retraite. Mais cette retraite sera telle, qu'en quelque endroit qu'il ait caché son repos, il conserve le désir d'être utile à tous et à chacun, par esprit, parole et conseil. Celui là seul, en effet, ne rend pas service au pays, qui choisit dans les candidats (6), défend les accusés, opine sur la paix ou sur la guerre : mais celui aussi qui exhorte la jeunesse, qui, dans une telle pénurie de bons directeurs, munit de vertu les âmes, saisit et ramène ceux qu'affolent l'argent et la débauche, ou, faute de mieux, du moins les modère, — celui-là, humble particulier, remplit un office public. Croit-on que, préteur pérégrin ou urbain, servant aux justiciables la formule soufflée par un assesseur,

---

(1) Cas de Varron lui-même (Pline, XXXV, 46). On cite pourtant des conversions notables : de Damasippe au Stoïcisme, de Crassicius au Pythagorisme.

(2) Plutarque, *Apopht. des Rois*, *Auguste*, 7 ; combiné avec Strabon, XIV, 5, 14.

(3) Sénèque, *Consolation à Marcie*, 4-5.

(4) Cité par Athénée, XII, 519 B.

(5) Diogène Laërce, VII, 1, 121.

(6) « *Candidatos extrahit* », expression bien adaptée à notre époque.

on vaille tellement mieux que l'homme qui nous enseigne ce qu'est justice, piété, patience, courage, mépris de la mort, intelligence des dieux, quel bien gratuit c'est qu'une conscience pure?....Ainsi tu en attireras beaucoup dans ton amitié, et les meilleurs afflueront vers toi (1). »

Mais Athénodore est surtout connu par les leçons de douceur, de possession de soi-même, qu'il a données à son impérial élève (2), — leçons qu'il mit lui-même en pratique dans ses démêlés avec Boêthos (3). Quittant Octavien, il fut retenu par lui une année encore, comme n'ayant pas achevé de lui former l'âme. Ce maître excellait, semble-t-il, à réduire la philosophie en *recettes* qui se gravaient profondément dans la mémoire [formule pour dompter sa colère ; formule pour connaître son progrès dans la perfection (4).] Octavie reçut aussi de lui la dédicace d'un traité (5). Il finit sa vie magistrat de Tarse, et vit un de ses compatriotes choisi comme précepteur de Marcellus (6).

La famille d'Aréios se perpétua dans les fonctions de ce philosophe (7), agréable à Livie d'ailleurs comme à son époux (8). Aréios eut une heure de juste célébrité, lorsque, à cause de lui, le jeune César fit grâce à Alexandrie: on avait vu le vainqueur entrer dans la ville, la main dans celle de l'un de ses fils (9). Ce jour parut consacrer le triomphe de la philosophie sur l'adolescent qui, naguère, avait dans un souper (10) dicté l'édit de la proscription.

Toutefois, à la sagesse d'Aréios, se mêlaient des principes de politique humaine qui lui inspirèrent un conseil, prudent peut-être, cruel à coup sûr, lorsqu'on amena captif le fils de Cléopâtre et de César

---

(1) Sénèque, *De la Tranquillité de l'Ame*, 3.

(2) Plutarque, l. l., Dion, LII, 36.

(3) Strabon, XIV, 5, 14.

(4) Traduction plaisante de la première dans l'*Ecole des Femmes*, II, 4. Pour la seconde, Sénèque à Lucilius, 10, 1.

(5) Le traité *De l'Etude* (en grec). Plutarque, *Poplicola*, 17.

(6) Strabon, l. l. Ce fut l'académicien Nestor.

(7) Suétone, *Octave*, 89.

(8) *Consolation à Marcie*, l. l.

(9) Plutarque, *Antoine*, 80 ; Dion, LI, 16.

(10) Sénèque, *De la Clémence*, I, 9, 2.

dans Rhodes. « La polycésarie n'est pas bonne... », dit-il en parodiant Homère (1). On a ici un curieux exemple du sage gâté par son disciple. Ou, plutôt, c'était l'idéal monarchique si constamment caressé par les philosophes depuis Platon, que les philosophes étaient maintenant ravis de réaliser, fût-ce au prix d'un peu de sang.

On ne saurait contester sérieusement l'influence d'un entourage aux pensées élevées sur l'esprit certainement ouvert d'Octavien. Dans quelle mesure chacun agit-il, quelle fut la part à reconnaître à Mécène, on ne l'établira jamais nettement (2). Ce n'est pas, d'ailleurs, notre intention d'essayer une psychologie de cet être, ou très simple ou très compliqué, que fut le second César. Mais on sait qu'il aimait à s'entourer d'austères conférenciers (3), on sait qu'il croyait à la vertu des lectures (4), enfin qu'il a lui-même écrit des *Exhortations à la Philosophie* (5). Quant à cette « sagesse » dont on nous cite quelques maximes (6), elle est d'ordre tout pratique, et doit peu de chose à ses maîtres grecs.

La formule définitive où se résumait le vœu de la Philosophie, en tant que s'adressant au prince, paraît avoir été celle-ci, qu'on trouve chez Sextius et qu'on dirait de Bossuet : « Quand tu commandes aux hommes, souviens-toi que Dieu te commande à toi-même (7) », Dieu, c'est-à-dire l'idée du Bien suivant les sages. Après avoir dégoûté les citoyens de l'action publique, la Philosophie donnait du moins au troupeau humain cette garantie dernière, un pasteur consciencieux.

---

(1) Plutarque, *Antoine*, 81.

(2) Passage curieux de Mécène, en bien mauvais style, d'ailleurs : « L'implacable faction du tyran espionne les banquets, sonde les maisons à force de coupes, demande incessamment des têtes... » (Sénèque à Lucilius, 114).

(3) Suétone, *Octave*, 74.

(4) Ib., 28.

(5) Ib., 85.

(6) Ib., 25.

(7) Sextius, *Enchiridion*, 72.

CHAPITRE QUATRIÈME

L'esprit du Sénat.

Sa nullité. — Nous détacherons maintenant nos yeux des exèdres studieuses, pour les tourner sur les séances de la Curie, les flots mouvants du Forum et du Champ-de-Mars. On sait bien que la liberté n'existait plus. Depuis la loi Titia, lue par un tribun dévoué au milieu d'un cordon de troupes (1), trois hommes, les *Tresviri*, investis de la puissance consulaire, exerçaient dans l'Empire une royauté quinquennale, renouvelée sans protestation, et même sans plébiscite (2). Les fantaisies parfois sanguinaires de ces maîtres étaient couvertes par une ratification que les Pères donnaient toujours (3); Antoine avait même reçu le droit de se passer du Sénat : un blanc-seing à lui donné en 715 autorisait tous ses caprices en Orient (4).

Son importance. — Toutefois il y avait toujours un Sénat romain, et cette ombre du passé exerçait un tel prestige, que, lorsque Antoine eut été déclaré par lui ennemi public, il crut voir s'écrouler sa base, et réunit à Alexandrie, avec ses fidèles, un Sénat tel quel (5). — Ainsi l'on avait vu naguère un Sénat de Thessalonique, un Sénat d'Utique. — Les cas de majesté lui étaient soumis (6); les rapports politiques des Triumvirs, leurs programmes, leurs lettres laurées ou celles de leurs généraux, ne cessaient pas d'affluer dans son sein (7).

---

(1) Appien, IV, 7, Dion, XLVII, 2.

(2) Appien, V, 77, Dion, XLVIII, 54.

(3) Dion, XLVIII, 34.

(4) Appien, V, 75.

(5) Dion, L, 3.

(6) Loi Pédia de 711 (Vellcius, II, 69); affaire Salvidiénus (Dion, XLVIII, 31).

(7) Appien, V, Dion, XLVIII-L, *passim*.

Sans doute, les maîtres ne communiquaient que ce qu'ils voulaient bien, faisant grand éclat de certaines relations (1), tronquant ou faisant altérer les autres (2) : mais on avait toujours l'illusion d'être pris au sérieux.

Son humilité. — La reconnaissance de la Curie s'exprimait par des honneurs si nombreux que la liste en serait fastidieuse (3) : citons, en 718, les titres de prince du Sénat et de tribun perpétuel, l'offre du grand-pontificat (4). En 715, les Triumvirs rentrèrent de nuit à Rome pour éviter les excès de l'adulation (5) ; en 718, Octavien dut opérer un tri dans les prérogatives qu'on lui décernait (6) ; en 723 enfin, le Sénat en corps se déplaça pour faire accueil, à Brindes, au vainqueur d'Actium (7). Quand on ne croyait pouvoir plus rien ajouter aux honneurs des maîtres, on en votait pour leurs familles : Livie, Octavie, furent sacro-saintes et reçurent la capacité civile (8).

Comment on le corrompait. — Avec grande intelligence les Triumvirs exaltaient par de vains titres la gloriole des politiciens. Comme César, ils nommaient pour de longues périodes les magistrats à venir, les faisant ainsi par avance jouir de leur élévation (9) ; ils entassaient dans une seule année des magistratures normalement annuelles, comme le consulat lui-même (10) ; ils créaient d'autres Caninius Rébilus, magistrats d'un jour, pour fins d'exercices (11). Cette mode sévit jusqu'à la dernière guerre avec Sextus ; mais la substitution resta, on le sait, la règle définitive pour les consuls. Les Triumvirs n'étaient point

---

(1) Dion, XLIX, 32.

(2) Dion, ib., 41, LI, 1.

(3) Très complète chez Dion, XLVII, 13 ; XLVIII, 3, 16, 31, 41 ; XLIX, 15, 18 ; LI, 19.

(4) Sur son refus, v. le *Testament d'Auguste*, 10.

(5) Appien, V, 74.

(6) Ib., 130. Dion, XLIX, 15.

(7) Dion, LI, 3.

(8) Id., XLIX, 18.

(9) Id., XLVII, 19, et XLVIII, 35 (ans 712 et 715).

(10) XLVIII, 32, 53.

(11) XLVIII, 31, et XLIX, 43 (encore en 721). Enfants magistrats, ib , 42.

avares de triomphes pour les généraux victorieux, et Plancus, Lucius Antoine, Polion, Calvinus, Ventidius animèrent la Voie Sacrée plus souvent qu'eux-mêmes (1). Agrippa, d'esprit réaliste, dédaignait ces pompes (2) (on trouva pour lui des honneurs uniques) (3) : plus tard, il renoncera aux lettres laurées (4).

Comme monuments de ces gloires sénatoriales, nous pouvons citer les deux monnaies subsistantes de Plancus (5), portant, l'une, avec son effigie ornée du chêne civique, ces mots : « Plancus consul.S.P. Q.R. Pour les citoyens préservés » (c'est le prix de son concours au traité de Bologne) ; l'autre : « L. Munatius L. F., etc., Plancus, consul, consulaire, impérator 2e fois, septemvir des Epulons, a triomphé des Rhètes, a fait du butin le temple de Saturne, a distribué des terres à Bénévent en Italie ; en Gaule a fondé les colonies de Lugdunum et de Raurica [Augst, Argovie] . »

Citons surtout le fameux fragment des *Fastes triomphaux* : « L. Marcius Censorinus, de la Macédoine aux kalendes de janvier ; il lui a donné la palme... — C. Asinius, le 8 des kalendes de novembre, a triomphé des Parthines ; ... la palme. — P. Ventidius, le 5 des kalendes de décembre, a triomphé du Mont Taurus et des Parthes ; ... la pal...— Cn. Domitius Calvinus, le 16 des kalendes de sextile, a triomphé des Esp... ; il lui a donné la palme. — L'Impérator César, aux ides de novembre, a triomphé de la Sicile ; *il lui a donné la palme*, » écrit le graveur, entraîné par la monotonie des formules. « T. Statilius Taurus, la veille des kalendes de juillet, a triomphé de l'Afrique ; il lui a donné la palme. — C. Sossius... de la Judée... (6) »

Séances agitées. — Cependant il y avait encore quelque vie parmi ces Pères, si l'on en juge par de certaines séances où Octavien eut à lutter contre eux, comme en 713, où, pour calmer leurs réclamations d'expropriés, il leur demandait : « Mais avec quoi paierons-nous

---

(1) Deux ovations seulement à César, 712 et 718 (Suétone, *Octave*, 22). Antoine célèbre son triomphe Parthique à Alexandrie, 721 (Dion, XLIX, 40).

(2) Dion, XLVIII, 49.

(3) Suétone, *Octave*, 25 ; Virgile, *Enéide*, VIII, 683-4.

(4) Dion, LIV, 11 et 24.

(5) Orelli, 590.

(6) Orelli, 619. Liste incomplète et nullement chronologique.

ceux qui nous ont servis (1) ? » ou encore en 722, lorsqu'un vote hostile eût été rendu contre lui, sans l'intercession d'un tribun fidèle (2). On sait même qu'en ces deux années les consuls se révoltèrent.

Kalendes de janvier 722 : César est absent. L'un des deux consuls, C. Sossius, — car son collègue Ahénobarbus garde une exacte réserve — se déchaîne contre lui. Le Sénat le suivrait, mais Nonius Balbus intercède. A la séance suivante, où César assiste entouré de ses gardes, il prononce contre Sossius et Antoine une diatribe écoutée en silence (3). — A la suite de ces faits, les Antoniens quittent la ville en masse, nullement gênés par le prince.

Fausse indépendance! Contre un Triumvir on en appelait à l'autre. Personne, de Brutus à Chéréa, ne se lèvera pour la liberté, et Sextus même, après Misène, ne sera qu'un quatrième tyran (4.)

Mais quel Sénat avait-on ?

Éléments du Sénat. — Il faut dire que la composition en avait été singulièrement altérée depuis les guerres civiles. Batailles, proscriptions, exils volontaires, y avaient ouvert de larges brèches, remplies, tant bien que mal, par les sénateurs en braies de Jules César (5), les *Orcini* [les Grecs disaient les *Charonites* (6)] fantaisistes de 710, et la fournée de 715 (7) ; on y trouvait jusqu'à des fils d'affranchis, et pire (8). La paix de Brindes et Misène y fit rentrer un certain nombre de noms connus, les Néron, les Ahénobarbus, les Arruntius, les Saturninus, Cicéron fils (9). « Toute la fleur subsistante de la cité, il (César) la devait à sa clémence (10). » Mais l'ensemble restait une

---

(1) Dion, XLVIII, 8.

(2) Id., L, 2. V. aussi Plutarque, *Antoine*, 58, séance du testament.

(3) Il parle de sa curule, modéré sur lui-même, étendu et virulent contre Antoine et Sossius; il fixe un jour pour convaincre Antoine.

(4) Appien, V, 77.

(5) Suétone, *César*, 80.

(6) Id., *Octave*, 35; Plutarque, *Antoine*, 15.

(7) Dion, XLVIII, 34.

(8) Ib., et Hor., *Sat.*, 1, 6, 38 seqq.

(9) Suétone, *Tibère*, 4, *Néron*, 3; Velléius, II, 77, Appien, IV, 51, V, 72.

(10) Sénèque, *De la Clémence*, I, 10, 1.

cohue informe d'un millier de têtes (1), à la fois sournoise, rampante et débauchée : Octavien ne se sentait pas en sûreté parmi eux ; il les faisait fouiller et se protégeait (2). Deux conspirèrent (3).

Cette Curie était tellement près de la plèbe, que, d'une part, ses goûts se retrouvaient parmi elle [décret interdisant l'arène aux Pères] (4), et que, de l'autre, la plèbe se croyait son égale, coudoyant les sénateurs aux jeux publics (5), et portant sans vergogne leur pourpre (6). Elle convoitait d'ailleurs âprement une place dans ce Sénat ravalé, dont on pouvait presque dire qu'il était « honteux d'en être et honteux de n'en être pas ». Cela lui occasionnait parfois des désagréments, — comme il advint à ce Maximus qui briguait la questure, et fut réclamé par son maître (7), — n'importe : le vertige de l'ambition était universel dans les masses, à en juger par les attaques réitérées des sages. De là, d'ailleurs, des ruines nombreuses : un jour vint où il y eut grève de candidats édiles (8). En attendant de réformer la Haute Assemblée, Octavien imagina un excellent moyen de modérer la chasse aux honneurs, sans en risquer sa popularité, au contraire : il imposa des travaux de luxe ou de voirie aux grands personnages (9). Après Philippe, Plancus, Polion, Cornificius, — Agrippa donna un inimitable exemple [721] (10).

Procès-verbaux.— Les *Actes du Sénat*, publics jusqu'en 726 (11), donnaient aux Romains le compte-rendu analytique des séances. Nous en avons peut-être (v. supra) un échantillon dans le passage de Junius Saturninus à l'an 712. A côté de séances terrifiées, comme celle-là,

---

(1) Suétone, *Octave*, 35.

(2) Crémutius, *Histoire* (chez Suétone, ib.).

(3) Q. Salvidiénus, dénoncé par Antoine, 714 (Dion, XLVIII, 33), et M. Æmilius Lépidus, fils du triumvir, convaincu par Mécène, 723 (Velléius, II, 88).

(4) En 716 (Dion, XLVIII, 43.

(5) Suétone, *Octave*, 44.

(6) Dion, XLIX, 16. (Règlement de 718).

(7) Dion, XLVIII, 34. En 721, anoblissements (id., XLIX, 43).

(8) Id., XLIX, 16.

(9) Suétone, *Octave*, 30.

(10) Sur son édilité, Pline, XXXVI, 24, et Dion, XLIX, 43.

(11) Suétone, *Octave*, 36, Dion, LIII, 19.

ou bien officielles, où l'on faisait assaut d'approbations ou de flagorneries (718 notamment), il y en avait, nous l'avons vu, où l'on murmurait, d'autres même terriblement agitées. Lorsqu'on respectait les maîtres, il arrivait qu'on se raillât entre sénateurs (1). Sur le terrain affaires, la discussion paraît avoir été libre (2).

Voici un extrait de ces *Actes*, beaucoup plus complet que celui de Saturninus, et qui nous donne un aperçu des séances où tout le monde se trouvait d'accord.

Décembre 714. Est introduit dans le Sénat Hérode, fils d'Antipater. Parlent les orateurs Messala et Sempr. Atratinus, qui rappellent les services du père et du fils, et y opposent la défection d'Aristobule, son investiture par les Parthes. Emotion des Pères. Antoine, Triumvir constituant, s'avance, explique que la royauté d'Hérode est nécessaire à la guerre Parthique. Décret conforme. Le Sénat est congédié. — Hérode, entre César et Antoine, escorté des consuls et des principaux magistrats, monte au Capitole. Sacrifice. Le décret dans le temple de Jupiter Capitolin. Souper chez Antoine (3).

Le style des *Actes* était fort sec, comme il convient à des résumés en style indirect (4), mais les meilleurs orateurs publiaient *in extenso* leurs discours importants. Ce fut notamment le cas de Polion et de Messala, — de Plancus probablement, et d'Agrippa pour l'un des siens au moins.

Principales têtes. — Les deux premiers étaient réputés les plus éminents des membres de la Curie. Le plus sédentaire était Polion, retiré des armes et des intrigues depuis 715. Messala sert en Sicile, à Actium, — entre temps chez les Dalmates. Plancus vit beaucoup en Orient. Quant à Agrippa, on le voit sur le Rhin, en Sicile et à Actium. Tous passent par le consulat, Plancus dès 712, avec Lépide; Polion en 714; Agrippa en 717; Messala en 721 seulement.

A l'exception d'Agrippa, tous avaient une défection, sinon plusieurs, à se reprocher dans leur vie. Messala était le plus pur; on

---

(1) Velléius, II, 83.

(2) V. plusieurs séances de ce genre sous Tibère, chez Tacite.

(3) Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, 4-5.

(4) Cf. le frag. de l'an 701, chez Asconius, *Comm. de la Milonienne*.

avait un respect singulier pour Polion ; toute la haine et toute la risée dues aux apostasies politiques tombaient sur le malheureux Plancus.

Polion & Messala. — C'est que Valérius et Asinius avaient su conserver les formes de l'indépendance, sinon parfois mieux encore. Le jeune étudiant de 710 ne désavouait rien de son passé : il appelait Cassius son général (1), et la première journée de Philippes, une victoire (2). Au maître, qui s'étonnait qu'un ancien ennemi eût combattu à ses côtés contre Antoine : « J'ai toujours, César, été du meilleur parti (3). » Il y avait plus d'âpreté chez l'ancien partisan de 713 : voici, par exemple, comment il se dérobait au conflit décisif : « Mes services envers Antoine sont plus grands — il lui avait donné l'énergique Ahénobarbus — mais ses bienfaits envers moi, plus connus ; ainsi, dans votre différend, je me tiendrai à l'écart, et je serai la proie du vainqueur (4). »

Bien que très inégaux par la naissance, comme très divers par le talent, ces deux hommes semblent avoir marché d'accord : on les voit, du moins, répondre aux mêmes attaques (5), plaider dans les mêmes causes (6), assister aux mêmes lectures (7). Ils ont eu des partis-pris analogues, l'un contre L. Plancus (8), l'autre contre Q. Dellius, qui se valaient (9). Seulement, il paraît bien qu'Asinius, très infatué, taxait de faiblesse la modestie de son noble ami (10).

Leur activité s'étendait aussi à la pure littérature, et, comme on le sait, si l'un découvrit Virgile, l'autre fit un succès à Tibulle. Tous deux enfin écrivirent l'histoire (11).

---

(1) Crémutius, chez Tacite. (Frag. rapporté à tort par Peter aux *Mémoires*).

(2) Plutarque, *Brutus*, 42.

(3) Ib., 53.

(4) Velléius, II, 86.

(5) V. infra, p. 62.

(6) Quintilien, X, 1, 24.

(7) Sénèque père, *Suas.*, 7.

(8) V. infra, p. 61.

(9) Sénèque père, *Suas.*, 1. C'est « l'écuyer voltigeur des guerres civiles. »

(10) Id., *Suas.*, 7. « Permis à toi de tolérer chez toi ce que tu voudras : quant à moi, etc. » Sur la douce gaieté de Messala, v. un extr. du *Symposion* de Mécène, chez Servius, à l'*Enéide*, VIII, 310.

(11) Sénèque, à Lucilius, 100, 9, parle aussi d'ouvrages philosophiques de Polion.

Agrippa. — M. Vipsanius Agrippa était une fruste nature, sans illustration de race, comprenant peu de chose à la poésie des *Bucoliques*, entortillée, disait-il, — et qui l'est un peu (1), — mais profondément attaché à Octavien, se jugeant politiquement pour ce qu'il était, et ayant abdiqué toute personnalité en faveur du maître (2). Sa devise aurait pu être, comme celle d'un homme d'Etat plus moderne: « Je sers. »

Plancus. — Plancus revenait d'Egypte (722) avec le renom de sa fuite avec Fulvie, de ses amusantes terreurs devant la galère d'Ahénobarbus, d'un neveu assassin de Sextus, finalement de ses basses complaisances envers Antoine et la reine (3). Antoine, disait-on, l'avait chassé pour ses malversations. A quoi il répondait « que César approuvait ce qu'il avait pardonné ». On contait l'histoire du pari de Cléopâtre, où il avait été arbitre, du *Glaucus* qu'il avait dansé, à la mode grecque, et en travesti. Comme il se plaignait d'Antoine: « Parbleu, s'écria une voix, il a fallu qu'Antoine en fît de belles la veille du jour où tu l'as quitté (4) ! »

La plèbe ne le respectait pas plus que les Pères: elle avait donné son nom à un histrion (5) ; à l'audience, un artisan le raillait sur Mævia Galla, sa femme (6). Même son professeur d'éloquence lui faisait du tort (7).

Toutefois il avait un talent réel. Polion le redoutait [d'après le titre d'un de ses écrits (8), on doit croire qu'il l'a cultivé encore après 718], et réservait pour le lendemain de son décès une diatribe qu'il a dû publier. Plancus le sut, et, d'avance, répliqua fort spirituellement: « Il n'y a que la vermine pour s'escrimer après les morts (9). »

Il avait trouvé une théorie de la flatterie, qu'il formulait en ces

---

(1) Donat, *Vie de Virgile*, 44.

(2) Velléius, II, 75.

(3) Ib., 76, 79, 83 ; Appien, V, 55 ; Pline, IX, 58.

(4) Velléius, II, 83.

(5) Pline, VII, 10.

(6) Macrobe, II, 2.

(7) Suétone, *Rh. Ill.*, 6.

(8) A.-Gelle, X, 26.

(9) Pline, préf., à la fin. — Ce pamphlet a inspiré Velléius peut-être.

termes: « Elle est perdue, si elle se cache. Le flatteur gagne infiniment à se faire reprendre, et plus encore à être admonesté, à rougir (1). » C'est lui qui, faisant rejeter le nom de Quirinus, comme de mauvais augure, devait inventer le titre impérial (27 janvier 727) (2). Avec cet art, on arrivait à la censure (3) !

Heureusement, les Plancus ne gâtèrent pas assez vite le goût public, pour qu'il n'y eût place à la flatterie adroite, attique; on en a vu une de Messala. Furnius jeune remerciait ainsi César (723) d'avoir épargné son père: « Je n'ai qu'une chose à te reprocher: tu me forces à vivre et mourir ingrat (4). »

Bien des figures intéressantes nous solliciteraient encore, ainsi celle d'Ahénobarbus (5), mais c'est aux orateurs que nous avons voulu nous attacher.

Fragments de harangues. — Nous n'avons plus aucune des harangues sénatoriales du temps. Certains titres conservés se rapportent à des discours d'affaires, l' « éloquence pacifiée » dont Tacite parle (6). L'un est de l'édilité d'Agrippa (721) *Sur la publicité des tableaux et statues;* sur cette idée, dont on aperçoit l'admirable libéralisme, l'orateur avait trouvé des accents magnifiques, un peu inattendus chez un homme d'action pure (7). L'autre discours est de 724 peut-être: Messala disserta alors *Sur l'assiette des impôts de l'Asie* (8). Il s'agissait de la réforme à introduire dans les provinces qu'Actium livrait à César. La question financière a exercé aussi Polion: « Il faut, disait-il, se préoccuper des impôts de la République... (9). »

Deux morceaux politiques de 722, un troisième de l'année suivante, se réfèrent à la guerre finale de l'époque. Accablés d'injures par l'ami de Cléopâtre après leur rupture, Polion et Messala écrivirent, sur un

---

(1) Sénèque, *Quest. Nat.*, IV, préf.

(2) Suétone, *Octave*, 7 ; Censorin, *Du Jour Natal*, 21.

(3) Velléius, II, 91.

(4) Sénèque, *Des Bienfaits*, II, 25.

(5) Suétone, *Néron*, 3.

(6) *Dialogue des Orateurs*, 38.

(7) Pline, XXXV, 9.

(8) Charisius.

(9) Idem.

ton d'ironie, semble-t-il, le premier *Contre les insultes d'Antoine* [fr. conservé: « Par toute la ville courent les assiettes...», allusion aux goinfreries du Triumvir, peut-être (1)], l'autre une *Réponse aux lettres d'Antoine* [fr. conservé: « Les difficultés du détroit...(2). » S'agit-il de la guerre en Sicile?]. Nous savons aussi que Messala publia un discours *Sur les statues d'Antoine*, où il raillait ses fausses victoires [« Les serviettes, dépouilles du roi d'Arménie...(3) »], et stigmatisait les excès de son luxe. « L'orateur Messala nous raconte que le Triumvir Antoine se servait de vases d'or pour ses besoins les plus dégoûtants, grief à faire rougir même une Cléopâtre (4). » On sait qu'après la fuite de ce malheureux insensé une inimaginable fureur souleva les Pères contre lui: on renversa ses images, et son nom fut effacé des Fastes avec un tel emportement, que le nom même de son aïeul, le grand orateur, en fut martelé aussi (5). Un an plus tard, ce fut Cicéron fils, alors consul substitué, qui lut et déposa sur les Rostres la lettre laurée qui apprenait les événements d'Égypte (6).

Des rapports entre triumvirs. — Une plus vaste histoire domine et explique celle du Sénat: l'histoire des querelles qui divisaient l'univers. Leur caractère était d'ailleurs sans grandeur véritable, on en jugera: — Est-ce à Antoine qu'allait bientôt échoir tout l'empire (préoccupations de 713)? Puis, cette pensée écartée: Qu'adviendrait-il d'une lutte entre César et lui (714)? Et ensuite: Sextus entrera-t-il dans l'organisation nouvelle? Jusqu'à quel point en sera-t-elle dénaturée (715)? Plus tard: Sommes-nous voués aux rapines des pirates (717)? Lépide va-t-il succéder à Sextus (718)?

C'est alors un calme relatif. Puis, après quatre années, la question dernière se pose: c'est la même qu'en 714. Ces quatre années ont été d'ailleurs remarquables (préfecture de Mécène, édilité d'Agrippa, police de l'Adriatique): *Auguste y a vraiment commencé (7).*

---

(1) Charisius.

(2) Idem.

(3) Id.

(4) Pline, XXXIII, 14.

(5) Plutarque, *Antoine*, 86; Le Clerc, *Journaux des Romains*, p. 140; Orelli, 594.

(6) Plutarque, ib., et *Cicéron*, fin; Dion, LI, 19.

(7) V. surtout Appien, V, 130-2; Dion, XLIX, 16.

Les traités sont nombreux dans cette époque, autant que leurs violations (1). L'instrument en était déposé chez les Vestales (2). On nous donne (d'après Mécène ou Octavien) tout le détail des négociations de Brindes (3). Les ruptures donnaient lieu à des échanges de lettres aigres-douces, les premières fermées, comme on peut le croire, les autres publiques et confinant au pamphlet. Nous avons des fragments dans les deux genres : ils se réfèrent à l'année 722 (rupture avec Antoine) et contiennent une satire en règle de toute la vie d'Octavien. D'autres lettres sont du temps de leur amitié. Elles ne sont que spirituelles.

Leurs correspondances. — Frag. 1er, Octavien à Antoine. — (« Il le traite de fou, comme écrivant pour étonner les gens plutôt que pour en être compris.») « On te voit douter si tu imiteras Annius Cimber ou Véranius Flaccus, si tu emploieras les termes que Sallustius Crispus emprunte aux *Origines* de Caton, ou si plutôt tu feras passer dans notre langue la volubilité creuse des orateurs de l'Asie... (4). »

Frag. 2, Antoine à Octavien. — « Qu'est-ce qui t'a changé ? Est-ce parce que je couche avec une reine ? C'est ma femme. Est-ce d'aujourd'hui, ou depuis neuf ans ? Et toi, voyons, n'est-ce qu'avec Drusilla ? Va te promener si, au moment où tu liras ces lignes, tu ne l'auras pas fait avec Tertulla, ou Térentilla, ou Rufilla, ou Salvia Titiscénia, ou toutes enfin. Qu'importe *ubi et in quam arrigas (5) ?* » On peut rapprocher de cette lettre, écrite «sur un ton de camaraderie encore», l'apologie d'Antoine *sur sa Polygamie*, publication de 721 (6), et le livre *sur sa Passion du Vin*, « vomi », nous dit-on, un peu avant Actium (7).

Frag. 3-8, Antoine à Octavien. — Cela ressemble à des morceaux d'une déclamation unique. L'auteur affectionnait ces charges en masse :

---

(1) Traités de Bologne, de Philippes, de Brindes, de Misène, de Tarente (711-717).

(2) Dion, XLVIII, 37.

(3) Appien, V, 60-5.

(4) Suétone, *Octave*, 86.

(5) Ib., 69.

(6) Plutarque, *Antoine*, 36.

(7) Pline, XIV, 28.

outre son *Anti-Philippique*, dont certains passages textuels subsistent (1), il avait composé en 705 une *Invective*, attaquant Pompée « depuis la prétexte (2) ». De la nôtre, il faut, semble-t-il, détacher certaines imputations qui se rapportent à la guerre d'édits de 710 (3).

A. — « Marc-Antoine, outre ses noces précipitées avec Livie, lui reproche d'avoir ouvertement, du festin d'un consulaire, emmené sa femme dans une chambre, puis de l'avoir ramenée dans la salle, les oreilles rouges, les cheveux défaits. — Scribonie aurait été répudiée pour n'avoir pas caché son chagrin du crédit excessif d'une maîtresse.— Ses amis se seraient occupés à lui chercher des bonnes fortunes, dépouillant et inspectant des femmes mariées, des jeunes filles nubiles, comme dans une vente d'esclaves chez Thoranius (4). »

B. — « Les lettres de Marc-Antoine nomment, avec un amer reproche, chacun des convives [du *Dodecatheos*] (5). »

C. — « Au premier combat (sous Modène), Antoine écrit qu'il (Octave) prit la fuite, et n'apparut que deux jours après, sans manteau ni cheval (6). »

D. — « Il n'aurait pu soutenir la vue d'une armée rangée (à Naulochos), mais serait resté couché sur le dos, regardant le ciel, hébété. Il ne se serait levé et montré aux soldats, que quand M. Agrippa eut mis la flotte ennemie en déroute (7). »

E. — « Marc-Antoine écrit qu'il avait d'abord fiancé Julie à Antoine son fils, puis à Cotison, roi des Gètes, à l'époque où lui-même, à son tour, avait demandé la fille de ce roi en mariage (8). »

F. — « Mais Marc-Antoine aussi, dans ses lettres, l'appelle souvent Thurinus par manière de moquerie (9). »

---

(1) *Philippiques*, II, passim.

(2) Cicéron à Atticus, VII, 8.

(3) Suétone, *Octave*, 4, 68 ; v. la réponse, *Philipp.*, III, 6, 7.

(4) Suétone, *Octave*, 69. (Sur Thoranius, v. Pline, VII, 10.)

(5) Ib., 70.

(6) Ib., 10.

(7) Ib., 16.

(8) Ibid., 13.

(9) b., 7.

Frag. 9, Octavien à Antoine. — « Et lui-même ne lui répondit autre chose, sinon qu'il s'étonnait qu'on lui jetât son premier nom en insulte (1). » C'est la seule réponse d'Octavien qui nous soit connue. On peut, d'ailleurs, relater ici la phrase fameuse de sa déclaration de guerre : « Que des charmes avaient fait perdre à Marc-Antoine sa raison ; qu'on faisait la guerre à Mardion l'eunuque, à Pothin, à Ira (la coiffeuse) et à Charmion, qui géraient les affaires (2). »

Dans une circonstance intéressante, toute cette correspondance, même privée, fut amenée au jour. Au lendemain des tragédies d'Egypte, Octavien la lut à ses amis — Gallus et Proculéius notamment, — insistant sur sa modération à lui et l'insolence de son rival (3). On peut croire que la publication de tout le recueil fut une affaire de politique qui suivit très tôt. Cela aurait été, exactement, le *Livre Bleu* de l'époque.

Pamphlets divers. — A l'ombre des grands chefs, les subalternes intervenaient, comme nous l'avons vu. Ce fut aussi le cas du Parmesan, — Cassius Parmensis, comme on l'appelle. Cet homme d'action, doublé d'un lettré, qui nous apparaît d'abord questeur à Cypre (4) et en Asie, enlève des vaisseaux aux Rhodiens et va rejoindre Sextus en Sicile (5). Il ne l'abandonne qu'à la dernière heure [719] pour Antoine (6) dont il devient un des familiers [frag. d'une lettre sur la vertu des eaux du Cydnus (7)]. Auteur d'élégies, d'épigrammes (8), d'une tragédie de *Brutus* dont un vers nous reste (9), il écrivit contre Octavien des lignes fort acerbes, vers 722, à ce que l'on croit : « Ta mère écrasait sa farine au plus grossier moulin d'Aricie : c'est le changeur de Nérulum qui la pétrissait, de ses mains jaunies par le tripotage des sous (10). » C'est de la satire concrète, un peu lourde, mais

---

(1) Ib.

(2) Plutarque, *Antoine*, 60.

(3) Ibid., 68.

(4) Lettre de lui, aux *Familières*, XII, 13.

(5) Appien, V, 2.

(6) Ib., 139.

(7) Pline, XXXI, 8.

(8) Hor., *Epîtres*, II, 4, v. 3, et ses scoliastes à *Sat.*, I, 10.

(9) Varron, *De la Langue latine*, VI, 7.

(10) Suétone, *Octave*, 4.

saisissante. Peu de jours après Actium, l'auteur était égorgé dans Athènes, mais ce fut là un acte de la « guerre sainte ». Il expiait, lui le dernier, les Ides de Mars (1). — Enfin on peut ajouter à toute cette littérature l'écrit (supprimé) d'Octavien sur le traitement fait au roi d'Arménie (2), et la divulgation scandaleuse du testament d'Antoine (3).

Plus haut, nous n'avons guère à signaler que les édits « amers » de Lucius, dans les troubles de 713 (4), et ceux de Sextus Pompée (5). Comme les lettres d'Antoine, ils remuent les turpitudes reprochées aux mœurs d'Octavien. Lucius : « Qu'il aurait donné à César les prémices de son corps, et l'aurait encore livré pour 3.000 sest. à A. Hirtius en Espagne. Qu'il brûlait ses jambes avec des écales chaudes pour assouplir le poil à renaître. » Pour Sextus, on nous dit seulement « qu'il l'attaquait comme un efféminé ».

Sextus. — De ce fils de Pompée, on nous donne un portrait concis et frappant : « Ignorant des lettres, parlant un mauvais latin, hardi aux assauts, actif, de pensée rapide... (6). » Quand il le voulait, dans une lettre méditée, il s'attirait ce compliment : « Peu de fautes de langue, de la dignité sans jactance (7). » On a retenu de lui une plaisanterie amère : « Où dînerons-nous ? demandent les Triumvirs. — Mais... dans les *carènes* qui me restent (8). » Il y eut un Sextus de mauvais goût, celui qui, par dérision des tentatives de Salvidiénus, donna une naumachie de bateaux de cuir (9), qui, après ses succès, s'appela le Neptunien (10). Un monument de cet orgueil nous demeure, dans une monnaie fort artistique, représentant, de face, Neptune armé sur le Phare, qu'une galère porte ; au revers, Scylla menaçante, un gouvernail en main (11).

---

(1) Velléius, II, 86.

(2) Dion, XLIX, 41.

(3) Plutarque, *Antoine*, 58 ; Dion, L, 3.

(4) Appien, V, 24 ; Suétone, *Octave*, 68.

(5) Suétone, ibid.

(6) Velléius, II, 73.

(7) Cicéron à Atticus, XVI, 4.

(8) Velléius, II, 78.

(9) Dion, XLVIII, 19.

(10) « Dux Neptunius, » Hor., *Epodes*, IX, 7-8.

(11) Cohen.

L'*IN FULVIAM*. — Une des ripostes d'Octavien à ses ennemis est en vers : elle s'adresse à Fulvie [713], et, pour sa liberté toute catullienne (1), nous la citerons dans la traduction de Fontenelle seulement :

Parce qu'Antoine est charmé de Glaphyre,
Fulvie à ses beaux yeux prétend m'assujettir.
— Antoine est infidèle : eh bien donc ! est-ce à dire
Que des fautes d'Antoine on me fera pâtir ?
Qui, moi ? que je serve Fulvie ?
Suffit-il qu'elle en ait envie ?
A ce compte, on verrait se retirer vers moi
Mille épouses mal satisfaites.
« Aime-moi, me dit-elle, ou combattons. » Mais quoi !
Elle est bien laide ! Allons ! sonnez, trompettes.

L'« enfant » était fort caustique : il écrivait des fescennins contre Polion (2), se moquait assez durement du vieux Vatinius (3), et composait des épigrammes au bain (4). Quelquefois (après Pérouse, Actium) son esprit mérite un nom plus sévère (5).

Toute la licence que l'on pouvait prendre lorsqu'on était en guerre ou qu'on était le plus fort, ne tire évidemment pas à conséquence. C'est une bataille d'écrits qui est bien inoffensive, n'étant que le reflet de la grande. Mais elle est intéressante comme nous offrant à peu près le seul cas où désormais la *parrhésie* romaine pût s'exercer sans contrainte.

---

(1) Martial, X, 20. Sur Glaphyre, App., V, 7 ; Josèphe, *Ant. Jud.*, XVI, XVII *pass.*

(2) Macrobe, II, 4.

(3) Ib.

(4) Suétone, *Octave*, 85.

(5) Ib., 13 ; Plutarque, *Antoine*, 75.

CHAPITRE CINQUIÈME

Le Barreau, le Peuple et l'Armée.

Il arriva plus d'une fois que les Prudents eussent à donner des décisions qui touchaient à la politique. La jurisprudence obéissait d'ailleurs à des courants divers; et, bien que fils intellectuels de ce Servius, républicain de 711, dont la statue se dressait toujours vis-à-vis des Rostres (1), les interprètes de la loi se partageaient en aristocrates et césariens. Cascellius, le jeune Labéon étaient des premiers ; Ofilius, Tubéron, Alfénus Varus et Trébatius, des autres.

Les Césariens au barreau. — Il nous serait extrêmement précieux de savoir quelles théories on faisait alors de la Majesté, espèce désormais soustraite aux Commissions permanentes. Quoi qu'il en fût, Atéius Capiton n'était point né encore, lui qui fut le Plancus des jurisconsultes. Sur la législation des injures, nous connaissons — par Horace — les recommandations effrayées de Trébatius. Visiblement, le terrain est délicat, et sa science y vacille: tout ce qui le rassure un peu (et ici, sans doute, il voit juste), c'est que le médisant a les encouragements de César (2).

Les Pompéiens, *it.* — Il était d'une autre trempe, cet A. Cascellius, de qui l'on recueillit un livre de *Bons mots* (3), — Cascellius, l'effroi de Vatinius jadis (4), et qui, à ceux qui s'effaraient de sa liberté, répondait philosophiquement: « Que deux choses, fort importunes en général, lui donnaient toutes ses aises: son grand âge et son manque d'héritiers (5). »

---

(1) Pomponius, *Enchiridion*, 43 (au *Digeste*).

(2) Hor., *Satires*, II, 1.

(3) Pomponius, 45.

(4) Macrobe, II, 6.

(5) Valère-Maxime, V, 7,12.

On lui avait demandé de rédiger la formule voulue pour entrer en possession de l'un des biens confisqués par les Triumvirs, et distribués par eux à leurs créatures. Cascellius ignorait cette formule (1).

A l'exception de Tubéron, que les faisceaux tentèrent vers la soixantaine [743], et d'Alfénus Varus, qui fut commandant dans la Cisalpine et consul [715] (2), tous ces hommes — ajoutons-y Q. Mucius (3) — dédaignèrent d'arriver aux derniers honneurs. Une forte philosophie les préservait contre la séduction de pareils hochets, — philosophie dont l'étude s'atteste dans le très curieux fragment subsistant des *Digestes* d'Alfénus lui-même (4), très visible surtout chez Labéon, élève de Trébatius, le plus vigoureux esprit juridique que l'Etat romain dût produire. En politique, Labéon se souvenait de son père plus que de son maître. « Mais cet homme était possédé d'un esprit de liberté excessif, déraisonnable, au point que, sous le principat même et l'administration du Divin Auguste, il ne tenait compte de rien, que de ce qu'il voyait consacré par la tradition [Atéius Capiton] (5). » Mais on sait bien que ce conservateur fut le Libéralisme même en droit (6).

L'APPROBATION DU PRINCE. — L'investiture officielle que le prince donna plus tard aux Prudents — « il décida qu'ils donneraient leurs réponses en son nom (7) » — n'agit pas tout de suite dans le sens de l'asservissement, puisque Labéon lui-même en fut revêtu, et Cascellius. Mais, nous dit-on, « depuis ce temps-là on la demanda comme une grâce », et il fallut bien, dès lors, faire sa cour à celui qui conférait le grade. L'extension des cas de Majesté fut certainement due, en grande partie, au silence complaisant ou à l'approbation avouée de l'Ecole.

LA JUSTICE CAPTIVE. — La liberté des tribunaux, sous Octavien, fut loin d'être toujours entière. « Ni jurisprudence, ni droit, écrit

---

(1) Ibidem.

(2) Scolies de Vérone à *Egl.* VI.

(3) Pomponius, 46.

(4) *Pandectes*, V, I, 72.

(5) A. - Gelle, XIII, 12.

(6) Pomponius, 47,

(7) Ibid.

même Tacite, de toute la période de 705 à 725 ; on commit impunément les plus grands crimes, et plus d'un acte de vertu coûta la vie à son auteur (1). » C'est un jugement un peu global, et qui, pour notre époque, semble viser les proscriptions, mesure extra-judiciaire. Sous le premier consulat d'Octavien, toutefois, s'étaient tenues les assises de ce tribunal extraordinaire qui interdit le feu et l'eau aux régicides. On donnait des primes aux accusateurs. Le seul juge indépendant, Icilius Coronas, fut proscrit peu après. Cornificius accusa Brutus, Agrippa Cassius, et Velléius Capito, oncle de l'historien, appuya Agrippa (2). Plus tard, nous l'avons déjà dit, le Sénat fut transformé en Haute-Cour (dès 714) pour les causes de cette nature. Elles se terminaient par l'application de la peine capitale.

Inversement, à deux reprises, nous voyons les lois Julia *De peculatu*, Cornélia *De sicariis*, tenues en échec par un geste du Pouvoir. Pour la première, il s'agit d'un officier monétaire, Pétillius Capitolinus [monnaies conservées] (3), convaincu de détournement d'objets précieux dans le temple de Jupiter (4). « C'est mon commensal, mon ami d'enfance, et je me réjouis qu'il puisse se promener en paix par la ville : mais il est bien curieux qu'il ait pu échapper à une condamnation dans cette affaire (5). » La seconde concerne des poursuites engagées contre des Pères qui avaient des sbires à leur service, poursuites arrêtées par ordre (6). — Le ton des avocats devant le prince nous est connu par un exorde de Polion lui-même :

« César, si, parmi tous les hommes du présent et du passé, on pouvait choisir un arbitre à cette cause, c'est toi que nous aurions préféré à tout autre (7). »

Les causes centumvirales, peu propices en général à l'éloquence,

---

(1) *Annales*, III, 28. Aj. aux exemples ci-dessus la loi abrégeant le deuil pour Octavie (Plutarque, *Antoine*, 32), l'autorisation des pontifes pour le mariage scandaleux de Livie (Tac., *Ann.*, I, 10). Seule résistance connue : les vestales ne cèdent qu'à la force le dépôt d'Antoine chez elle (Plut., *Ant.*, 58).

(2) Plutarque, *Brutus*, 27, Dion XLVI, 49, Velléius, II, 69.

(3) Cohen.

(4) Porphyrius.

(5) Hor., *Sat.*, I, 4, v. 93 seqq.

(6) Dion, XLIX, 43.

(7) Quintilien, IX, 4, 132

n'exercent pas encore les maîtres du barreau (1). Mais il est probable que tous les discours du temps étaient dépassés, en flamme généreuse sinon en art, par la célèbre protestation d'Hortensia, orateur des matrones, contre une levée d'argent sur les dames romaines (janvier 712). Le texte, conservé dans les écoles (2), nous en est connu par une analyse. En voici le meilleur passage :

« Et quand a-t-on exigé des tributs des femmes, sexe à qui le droit des nations a toujours conféré l'immunité ? Sans doute, au siècle des aïeux, une fois par exception, nos mères ont contribué : mais alors il s'agissait de tout l'empire, de la patrie elle-même, menacée par les Carthaginois. Et alors même, ce fut de leur propre gré qu'elles contribuèrent, et non pas sur leurs biens de la campagne et de la ville, non pas sur l'argent de leur dot, choses indispensables à la vie d'une femme libre : ce fut sur leurs parures seulement, sans estimation, sans prix offert aux délateurs, sans force et sans contrainte, mais comme il leur parut bon à elles-mêmes. Mais aujourd'hui qu'y a-t-il à craindre pour l'empire ou pour la patrie ? Vienne l'ennemi gaulois ou l'ennemi parthe : et, pour défendre le pays, nous saurons nous montrer dignes de nos aïeules. Ne plaise aux dieux que nous vous apportions de l'or pour la guerre civile, que nous vous aidions quand vous luttez entre vous ! Ni sous César, ni sous Pompée, nous n'avons dû acquitter de tribut ; Marius ni Cinna ne nous y forcèrent : non pas même Sylla, l'oppresseur de la République dont vous vous proclamez les restaurateurs (3) ! »

Ce plaidoyer, cri d'une classe opprimée, nous amène à envisager la condition et les pensées de la masse sous les Triumvirs.

La campagne expropriée. — Une cause profonde de mécontentement exista tout d'abord dans le peuple des campagnes : ce fut, comme on le sait, l'expropriation violente de nombreux propriétaires dans les contrées les plus fertiles de l'Italie [notamment Ariminum, Bénévent, Capoue, Nucérie, Rhégium, Venouse et Vibone] (4). Plusieurs, comme le Mélibée de Virgile, le lettré auteur des *Dirœ* (5),

---

(1) *Dialogue des orateurs*, 38.

(2) Valère-Maxime, VIIe, 4, 7 ; Quintilien, I, 1, 16.

(3) Appien, IV, 32-33. Il n'a pas dû y mettre trop du sien.

(4) Id., IV, 3.

(5) C'est le pseudo-Valérius Caton, — un Catullien, certainement.

émigrèrent ; d'autres, comme l'Ofellus des expropriations syllaniennes (1), devinrent fermiers, de maîtres qu'ils étaient. Lépide était tellement sûr du discrédit que l'exécution de cette mesure jetterait sur lui, qu'il préféra en remettre la corvée à César (2). D'autre part, le consul Lucius s'attira une popularité facile en critiquant les expropriations, et les remplaçant par un fort beau programme, capable de satisfaire, disait-il, le peuple et l'armée (3).

Une guerre s'ensuivit, mais si mollement conduite du côté des Antoniens, que tout se concentra autour du sort d'une ville. En Campanie, un autre mouvement, conduit par l'énergique et savant Tib. Claudius Néro, échoua, et son chef dut passer de Naples en Sicile. On ne vit ici rien de pareil au superbe soulèvement de la Guerre Sociale.

Sa plainte. — C'est que l'Italie n'en pouvait plus. D'ailleurs, des colons en remplaçaient d'autres, — colons attachés au régime qui les avait enrichis, — colons qui étaient des soldats. Voilà pourquoi la masse des opprimés n'exhale qu'une plainte inerte (v. les vers délicieux de prière *A la villa de Siron*), ne sait que maudire les discordes civiles, et, d'une façon générale, le centurion brutal, sans d'ailleurs rien mêler de séditieux à sa plainte :

« Eh quoi ! un soudard impie aura ces guérets si bien cultivés ? ces moissons un barbare ? Voilà pourtant où la discorde a entraîné les malheureux citoyens (4) !... »

« Crime de ces pillards, champs que je voue aux maléfices ! Discorde, éternelle ennemie des citoyens sur qui tu règnes ! Moi, exilé sans condamnation, ruiné, j'aurai dû délaisser ma terre ? Et c'est le soldat qui la recevra, en prix d'une guerre fatale (5) ?... »

« Dans ma haute demeure un jour brillaient de grands biens ; le seul regret m'en reste aujourd'hui, et mon tourment se renouvelle, quand le douloureux souvenir, comme il fait à chaque heure, ramène sous mes yeux les ans écoulés (6). »

---

(1) Horace, *Satires*, II, 2, 114 seqq.

(2) Dion, XLVIII, 5.

(3) Id., XLVIII, 6.

(4) *Eglogues*, I, 71-3. Les vers *à la villa de Siron*, aux *Catalectes*, 10.

(5) *Imprécations*, 82 seqq.

(6) Tibulle, *Panégyrique de Messala*, 183 seqq.

Un signe frappant de la timidité de ces poètes campagnards est dans l'attitude de Pseudo-Caton, dépouillé d'une villa au bord de la mer. Il a beau enfler sa voix, et nous dire : « Les chevreaux raviront les loups, etc., avant que la liberté manque à mon pipeau, » sa hardiesse ne s'élève pas jusqu'à un nom propre (1).

Chaque victoire nouvelle était une inexprimable angoisse pour ces malheureux sans défense : « Dis-moi, les champs promis aux soldats, est-ce en Sicile que César doit les donner, ou bien en terre italique (2) ? » Et, de fait, il arriva qu'on eût des ménagements pour la Péninsule. Après la défaite de Sextus, Taormine de Sicile notamment fut expropriée, et fit place à une colonie de vainqueurs (3). On acheta les terres de Campanie, au lieu de les prendre (4). A Marc-Antoine qui réclamait des champs pour ses soldats, Octavien répondit qu'il attendait de son côté le partage des campagnes de l'Arménie (5). Enfin, en 723, — modération remarquable, — on accorde des compensations aux villes antoniennes dépossédées (6).

Vitalité de la ville. — La ville était plus turbulente : on la souleva une fois [713] pour la liberté (7). Le temps n'était pas loin où les Pompes funèbres avaient manifesté leur républicanisme aux obsèques des deux consuls [713] (8). Elle avait à souffrir aussi, tant des confiscations que de la disette causée par l'arrêt des convois de Sicile, et des impôts militaires étendus à tout le monde (9). Elle protestait par des incendies, et, en 713 et 715, des émeutes dont la dernière mit la vie même des Triumvirs en danger : Antoine, tout respecté qu'il était, fut atteint par des projectiles dans la Voie Sacrée, en défendant César, et la troupe chargea (10). La paix de Misène, première lueur

---

(1) *Impréc.*, v. 4-6.

(2) Horace, *Satires*, II, 6, v. 55-6.

(3) Diodore, XVI, 7, 1.

(4) Dion, XLIX, 13.

(5) Plutarque, *Antoine*, 55.

(6) Velléius, II, 81; Dion, LI, 4. — En Epire et Macédoine, il est vrai.

(7) Appien, V, 31.

(8) Valère-Maxime, V, 2, 10.

(9) Suétone, *Octave*, 70; Appien IV, 31; Dion, XLVII, 16, XLVIII, 43, L, 10.

(10) Appien, V 67-8.

dans les ténèbres de l'époque, s'appellerait plus justement la Paix du Peuple Romain. Si puissants qu'ils fussent, les Trois eurent en cette occasion la main forcée par la famine, la misère, l'exaspération de tous.

Ses assemblées. — On sait que les assemblées populaires ne s'interrompirent qu'en l'an 767, sous Tibère (1) ; et, bien qu'en 715 encore, les Triumvirs aient, d'eux-mêmes, désigné un grand nombre de magistrats (2), nous voyons la plèbe maintenir à l'édilité, en 717, par force, un édile, fils de proscrit, dont elle s'est éprise (3). En 722, elle tentera d'un effort suprême, elle enverra des ambassadeurs pour prévenir la guerre civile (4).

La puissance légiférante lui était reconnue toujours, et c'est d'un tribun que la loi Falcidie tient son nom, loi remarquable votée en 714, et qui fut la sauvegarde des héritiers (5). C'est le seul texte authentique de la législation du temps ; en voici le morceau essentiel :

« Tout citoyen romain qui, après la rogation de cette loi, fera son testament, pourra donner et léguer à un citoyen romain tout le capital qu'il voudra suivant le droit public : pourvu que le legs soit fait en des conditions telles, que les héritiers, par ce testament, ne retirent pas moins du quart de l'héritage ; et ceux auxquels un tel don ou legs aura été fait, pourront retirer ce capital sans fraude ; et l'héritier qui aura été sommé et condamné de délivrer ce capital, devra délivrer le capital auquel on l'aura condamné (6). »

Avec la plèbe le Pouvoir communiquait par des édits, des harangues et des publications gratuites. L'édit le plus célèbre est celui de la proscription (novembre 711), dont une transcription grecque s'est conservée : c'est un discours en règle, verbeux, pathétique, argumenté, plein d'euphémismes curieux — ainsi : « On sévira sur moins de gens qu'un autre Impérator avant nous... » (7). A le lire, on se rappelle que les auteurs en étaient frais émoulus de l'Ecole (8). Les aveux

---

(1) Tacite, *Annales*, I, 15.

(2) Dion, XLVIII, 35.

(3) Ib., 53.

(4) Plutarque, *Antoine*, 59.

(5) Dion, XLVIII, 35.

(6) *Digeste*, XXXV, 2, 1.

(7) Appien, IV, 8-11. Les mots cités, au § 10

(8) Suétone, *Rh. Ill.*, 4, 5.

des pirates torturés [716], le Rapport solennel de 718 furent l'objet d'écrits répandus dans le peuple (1).

Cette populace de Rome, impressionnable et mobile à l'excès, voyait ses sentiments habilement exploités par le maître. Il exposait Octavie aux affronts (2), il profanait le testament d'Antoine, connaissant bien cette nature méridionale que le cœur gouverne. Pitoyable, la plèbe l'était au plus haut degré : c'est ce qu'elle montra en 711, en faisant crucifier un esclave délateur de son maître (3), en protégeant les fils d'un proscrit (4), les femmes insurgées contre l'impôt de guerre (5). Plus tard elle adoptait presque un fils pieux dans la proscription (6), elle chassait de ses propres jeux Titius, meurtrier de Sextus (7).

Le théâtre, en effet, était un des lieux où elle manifestait le plus volontiers. C'est là qu'en 715 elle avait acclamé Neptune, père de Sextus, renversé les statues des Triumvirs (8). Là aussi, elle soulignait de ses rires un vers qui parlait d'un androgyne et semblait parler d'Octavien (9). — Il est vrai, comme le remarquait Cicéron, que les applaudissements signifient si peu de chose (10) !

Ses mots. — Frondeuse, elle écrit sur les murs ce graffito, lors du consulat très plébéien du ci-devant muletier Ventidius :

« Accourez tous, augures, haruspices ! — Un prodige inusité s'est déclaré de frais : — celui qui frottait les mules est devenu consul (11) ! »

Idées reproduites dans la jolie parodie du *Phasèle* : « Ce Sabinus que vous voyez, étrangers, — vous dira qu'il fut des muletiers le plus vite, — et qu'il n'est essor d'une chaise volante — qu'il n'ait pu dépas-

---

(1) Appien, V, 77, 130.

(2) Plutarque, *Antoine*, 53.

(3) Appien, IV, 29.

(4) Ib.

(5) Id., IV, 34.

(6) Dion, XLVIII, 2. Piété d'Oppius, App., 42.

(7) Velléius, II, 79. Cf. Dion, XLVIII, 30.

(8) Dion, XLVIII, 31.

(9) Suétone, *Octave*, 68 : « Viden ut cinædus orbem digito temperet ?... »

(10) Cicéron à Atticus, XVI, 2. — La plèbe monarchiste, Dion, XLVIII, 16.

(11) A.-Gelle, XV, 4.

ser, fût-ce à Mantoue — qu'il fallût voler, ou à Brixia. — Et de ceci l'illustre hôtel de son concurrent Tryphon — déposera, nous dit-il, et la maison de Cérulus avec, — où celui-ci, plus tard Sabinus, alors pour Quintius, — déclare avoir, de ses doubles ciseaux, tondu — les cols chevelus de ses bêtes, crainte des sordides blessures — infligées par un crin trop rude sous le joug qui l'oppresse. — O vous, Crémone glacée et Gaule fangeuse, — il a stationné dans vos fondrières, il l'atteste, — dans votre marécage il a déposé ses colis, — et de là, par tant de milles d'ornières, — il a porté son joug, que sa mule de droite ou de gauche — se fût mise à souffler, ou bien l'une et l'autre à la fois. — Et jamais vœux aux dieux des grands chemins — n'ont par lui été faits, hors naguère, quand il leur dédia — les rênes paternelles, et son peigne appendu auprès. — Mais ce sont là choses passées : maintenant — en un siège d'ivoire il siège, et il se dédie à toi, — Gémeau Castor, et à toi, Gémeau de Castor (1) ! » (Fin 711).

Même époque : inscription au piédestal de la statue du jeune César, après la proscription de malheureux trop riches : « Mon père est argentier, moi je suis *corinthier* (2).»

Rires du peuple autour de l'affiche apeurée du tribun Varron, gêné alors de son illustre homonyme (3).

Sa chanson au triomphe de Lépide et Plancus : « C'est des *Germains*, non des Gaulois, qu'ils triomphent, les deux consuls !» [1er janvier 712] (4).

Vers grec sur la naissance de Drusus [716], trois mois après les noces de sa mère : « Les gens heureux ont un fils en trois mois (5).»

Chanson sur la manière dont Octavien [717] se consolait de ses revers de Sicile : « Deux fois vaincu sur mer, ayant perdu sa flotte, — Pour vaincre enfin, il joue aux dés assidûment (6).»

Sur le repas des Douze Dieux, au fort d'une famine : « Les Dieux ont mangé tout le blé. — César, c'est l'Apollon Bourreau (7). »

---

(1) Aux *Catalectes*, 8 (de Furius Bibaculus ?).

(2) Suétone, *Octave*, 70.

(3) Dion, XLVII, 8.

(4) Velléius, II, 67.

(5) Suétone, *Claude*, 1; Dion, XLVIII, 44.

(6) Suétone, *Octave*, 70.

(7) Ibid.

Le peuple appelle *Caliga* — la Botte — pour *Curia*, le sénat militaire de Téanum (1), et *Plancus*, comme on l'a vu, le comédien Rubrius, pour sa ressemblance (2). Un proverbe apitoyé date de la fin de l'époque : « Il a le cheval de Séius.» Ce cheval, — vu par le savant Gabius Bassus à Argos, — portait malheur : de Séius il était passé à Dolabella, Cassius, Antoine, tous morts fâcheusement (3).

Ses légendes. — Ce serait le lieu de parler des légendes de la plèbe, officiellement autorisées ou non, — comme celles relatives aux grossesses d'Atia et de Livie (4), aux pronostics tirés d'Octavien enfant (5), aux spectres apparus à Brutus, Cassius et le Parmesan, meurtriers de César (6), à la défaite d'Antoine dans les Jeux de 717 (7). En 711, on prédit une prompte mort au tribun P. Titius, qui avait cassé un collègue, et la mort, bien entendu, arriva (8). Le « prodige » des magistratures rapides, en 717, effraya très fort les esprits (9).

Bien des rumeurs gravement recueillies par les mémorialistes du temps et passées dans la grande Histoire, ont l'air de devoir leur origine à cet éternel folk-lore, si précieux et si suspect. Tels sont plusieurs récits sur les proscriptions, et, en 716, la jolie anecdote de l'enfant maure au festin des noces de Livie (10). — Conte pompéien : un matelot de César meurt exécuté en Sicile (Gabiénus), et ressuscite pour apprendre à Sextus que son entreprise est bien vue des Mânes (11). Conte césarien : un soldat inspiré annonce aux gens de Rome la victoire de Naulochos, le jour même du combat (12).

---

(1) Dion, XLVII, 12.

(2) V. supra, ch. IV.

(3) Gabius Bassus, *Commentaires*, Julius Modestus, *Quæst. conf.*, II (chez A.-Gelle, III, 9).

(4) Suétone, *Octave*, 94, *Tibère*, 14.

(5) Suétone, *Octave*, 94.

(6) Plutarque, *Brutus*, 36 ; V.-Max., 1, 8, 8 et 7.

(7) Plutarque, *Antoine*, 33.

(8) T.-Live, CXX (dans J. Obséquens).

(9) Dion, XLVIII, 53.

(10) Ib., 44.

(11) Pline, VII, 53, 3.

(12) Dion, XLIX, 15.

Nous avons la liste, en style pontifical, des phénomènes de l'an 712 : « A Rome, aux Douze Portes, une mule a mis bas. — Chienne morte du gardien d'un temple traînée par un chien. — Eclat de lumière si vif, qu'on a cru à l'aurore, et qu'on s'est levé pour travailler. — Dans la banlieue de Modène, la statue érigée pour la victoire de Marius et qui regardait le midi, s'est d'elle-même tournée vers le nord, à la quatrième heure. — Pendant qu'on expiait ces signes avec des victimes, vers la troisième heure du jour, trois soleils se sont laissé voir, bientôt ramassés en un globe unique. — Aux fêtes latines, pendant qu'on sacrifiait sur le Mont Albain, de l'épaule et du pouce de Jupiter du sang a coulé... — Un enfant, dans la cérémonie, porté en costume de Victoire, est tombé du brancard. — Dans la lustration, un licteur a mis le laurier sur ses faisceaux renversés (1). »

Sa curiosité. — La divination, chaldéenne ou autre, était une passion de toutes les classes [v. l'ode à Leuconoé (2)], et les feuillets de la Sibylle, comme on sait, se vendaient fort bien (3) : Auguste, plus tard, y vit un danger d'Etat (4). En 721, Agrippa chassa les astrologues (5). — Mais on laissait à la curiosité publique la pâture des *Actes journaliers du Peuple Romain*, dès lors surveillés sans doute [ils durent taire les noms des meurtriers de 711] (6), mais où l'on pouvait lire, entre autres choses plus graves, le compte-rendu des funérailles de Sphærus le pédagogue, du frère de Salvidiénus, de Tigellius le chanteur, de P. Ventidius, — et aussi celui de la première barbe d'Octavien, de son mariage avec la femme de Néron (7). Là figuraient aussi l'adoption de Tibère par un ci-devant proscrit (8), et le renvoi de Drusus enfant à son père, aussi relatés dans les registres d'état-civil, chez Saturne (9).

---

(1) Obséquens, 130.— Nous omettons les prodiges de Macédoine.

(2) Horace, *Odes*, I, 13. Auguste et Théagène; publication de l'horoscope du prince, et médaille commémorative (Suétone, *Octave*, 94). V. Cohen.

(3) *Eglogues*, IV, v. 4.

(4) Suétone, ib., 31. Consultation officielle de ces Livres, Dion, XLVIII, 43.

(5) Dion, XLIX, 43.

(6) Appien, IV, 11.

(7) Dion, XLVIII, 33-4, 44; Horace, *Sat.*, 1, 2, comm^{t}; A.-Gelle, XV, 4.

(8) Suétone, *Tibère*, 6.

(9) Dion, XLVIII, 44.

COMMENT ON LA GAGNE. — D'autre part, César flattait le peuple par des condescendances individuelles. Si, dans la verdeur de sa tyrannie, il avait été impitoyable pour une inscription « devenue » séditieuse [affaire de Nursie (1)], dans la suite il toléra des images de Brutus chez un de ses anciens questeurs (2), et n'en voulut pas aux Milanais pour avoir conservé, comme il disait plaisamment, « un rebelle » chez eux (3). De même, une littérature surveillée, celle des testaments (4), — qui, dès lors, sont pleins de legs pour les gens en place (5), — reçut quelques privilèges : un certain Arrius, jadis proscrit, put insérer dans le sien sa gratitude pour la piété d'un fils (6). — Mais le grand moyen de corruption imaginé par le Pouvoir sur le peuple, c'étaient les Jeux publics, multipliés, accrus en magnificence, compliqués de tombolas et de denrées à piller (7). Des monuments s'élevaient aussi ; l'Eau Julia, l'Eau Marcia venaient rafraîchir la ville (8), une police s'organisait, et, à la joie comique des Timagènes, ennemis des reconstructions, trop belles (9), une garde régulière préserva Rome contre les incendies (10).

Mais le peuple n'était pas tout.

L'ARMÉE, SOURCE DU POUVOIR. — Une puissance plus considérable encore que le peuple, c'était cette envahissante armée, qui avait « fait » César et les Triumvirs, mais leur faisait chèrement acheter son appui. Les historiens ont une page bien expressive sur l'anarchie militaire du temps et ses causes (11). Il est des circonstances où, au-dessus des terribles Trois, on voit le centurion : il s'est engagé pour faire sa fortune

---

(1) Suétone, *Octave*, 12 ; Dion, XLVIII, 13.

(2) Appien, IV, 51.

(3) Plutarque, *Brutus*, parallèle avec Dion de Syracuse, 5.

(4) Suétone, *Octave*, 55.

(5) Orelli, 47-8. C. Cestius institue 6 héritiers, dont Agrippa et Messala. Agrippa cède sa part à Lucius, frère du défunt.

(6) Appien, IV, 41.

(7) Dion, XLIX, 43. Id., XLVII, 15 : réception du culte isiaque.

(8) Suétone, *Octave*, 29 ; Dion, XLVIII, 31, XLIX, 42 ; Appien, V, 132.

(9) Sénèque à Lucilius, 91.

(10) Suétone, ib., 30 ; *Digeste*, I, 15 ; Appien, l. l.

(11) Appien, V, 17 ; Plutarque, *Antoine*, 21.

ou périr. Rien de plus naturel que de lui voir dicter des engagements, imposer des mariages politiques à ses chefs, et, la campagne finie, exiger impérieusement son congé et des récompenses.

Ses saturnales. — Avant l'expédition de Macédoine et après, ce sont, proprement, les saturnales du soldat. On croit rêver à le voir se gorger d'or et de terres, forçant le maître — qui, pour le moment, lui sacrifie tout — à piller jusqu'aux dieux eux-mêmes, violant les familles et les héritages par des adoptions imposées (1). L'un d'eux n'osa-t-il pas réclamer une part dans les biens de la mère décédée d'Octavien (2) ? — L'histoire du soldat aux places des chevaliers, la mutinerie qui suit sa disparition, l'incrédulité qui l'accueille lorsqu'il reparaît, le meurtre au Champ de Mars d'un officier fidèle dont César doit éviter le corps, sont des scènes topiques « entre plusieurs autres », nous dit le narrateur (3). Mais ce qui dépasse toute limite comme bouffonnerie, c'est cette assemblée militaire choisie comme arbitre entre les Trois et les consuls [713], appelée à décider de la légalité des Trois dans la République (4)....

Vis-à-vis du paysan on sait comme ils se comportèrent, étendant arbitrairement les limites données à leurs colonies, se moquant des sauvegardes délivrées par le maître, répondant aux raisons avec le fer. Dans la Cisalpine, un de ces malheureux, poursuivi, dut se jeter à l'eau et rester tapi dans la hutte d'un charbonnier, le tout malgré les recommandations les plus hautes (5).

En 718, nouvelle émeute, et à quel moment ! Sextus et Lépide viennent d'être abattus. Les hommes demandent leur licenciement (on parlait déjà d'une guerre avec Antoine) et tout ce qu'on avait donné aux vainqueurs de Philippes. Vainement on leur offre des honneurs municipaux, des couronnes. Un tribun, Ofilius, fend la presse et dit: « Couronnes et prétextes, des jouets d'enfants ! Le salaire du soldat, c'est de

---

(1) Ib., 13 ; Dion, XLVII, 17.

(2) Dion, ib. ; Suétone, *Octave*, 61.

(3) Suét., ib., 14 ; Appien, V, 15-16. Feintes sévérités du Pouvoir, id., IV, 35.

(4) Appien, V, 20 ; Dion, XLVIII, 12.

(5) Donat, *Vie de Virgile*, 8, 31, et 22, 95.

la terre et de l'argent. — Bien dit ! » s'écria la foule (1). Quel était le pouvoir de ces mercenaires, à qui il fallut céder encore après Actium (2) !

Assouplissement progressif. — Dès qu'il avait pu, cependant, Octavien avait réagi. Aux légions vaincues à Pérouse il avait tenu un langage sévère, sans pouvoir sévir, grâce à l'esprit de camaraderie qui éclata d'une armée à l'autre (3). Dans l'émeute de Sicile, il embarqua pour le continent vingt mille légionnaires, qu'il priva des récompenses promises (4). Avec les mauvais sujets, l'année suivante, il fit une légion en punition permanente (5). Rien que le rétablissement des vieilles rigueurs avait fait l'illustration d'un général en Espagne [715] (6). En Dalmatie, il se souviendra de Calvinus Impériosus (7). Après la chute d'Antoine, il ne dit plus *camarades* à ses hommes, mais *soldats* (8). — Et, si elle est autrement grandiose, la lutte de 712, entre les chefs de la démocratie et la République, la lutte de ceux-là contre leur armée fut plus longue et plus périlleuse. Qu'Octavien ait, d'ailleurs, vaincu, c'est ce que montre l'acte du centurion C. Mævius : amené captif devant Antoine, il se tua plutôt que de devenir transfuge (9).

Littérature militaire. — Il n'existe plus, malheureusement, de textes authentiques de l'éloquence militaire du temps ; le sénat même de Téanum n'a pas laissé d'*Actes*. Le propos d'Ofilius reste isolé, et il est énergique sans doute, mais ce n'est qu'un mot. On peut, du moins, mentionner les inscriptions soldatesques des balles d'argile trouvées à Pérouse, et qui commentent un peu crûment l'*In Fulviam* (10). Balle antonienne : « *Pete c... Octaviani !* » Balles césariennes : « L. Antoine le chauve, Fulvie, *pandite c... !* — L. Antoine

---

(1) Appien, V, 127-9.

(2) Dion, LI, 4. On les paye sur des villes antoniennes.

(3) Appien, V, 46-7.

(4) Ib., 129 ; Dion, XLIX, 14 ; Suétone, *Octave*, 24.

(5) Dion, XLIX, 34.

(6) Velléius, II, 78 ; Dion, XLVIII, 42.

(7) Suétone, ib.

(8) Même ouvr., 25.

(9) Val.-Max., III, 8,8.

(10) Desjardins, *les Balles de fronde*.

le chauve, tu es perdu, César est vainqueur ! — Tu as faim, va, je le sais ! » Comme les paroles dégelées du *Pantagruel*, ces cris du siège semblent siffler à nos oreilles avec le projectile qui les emporte.

Quant au discours froidement courageux de Lucius à César, dans la reddition de la ville, ainsi que la réponse habile et polie du vainqueur, ils sont extraits des *Commentaires* mêmes de ce dernier, mais ce sont là des morceaux plutôt diplomatiques. Retenons l'insistance de Lucius à proclamer la mauvaise foi de ceux qui l'accusent d'avoir été hostile aux vétérans, — reproche qu'Octavien a l'air de ne pas entendre (1).

Il y a dans les *Catalectes* un iambe très amer *in Lucium* (2), qui n'est sûrement ni de Bibaculus ni de Virgile, mais probablement de quelque tribun infirme, frotté de lettres, qui se déchaîne contre un railleur : « Parce que je ne puis plus, comme naguère, affronter la mer, endurer le froid et le chaud, suivre l'armée du vainqueur, tu me crois fini peut-être ?..... Mords maintenant, si tu veux, harcèle : j'écris ton nom en toutes lettres : Lucius, femme, ta fortune t'a-t-elle bien quitté ? claquent-elles bien de faim, tes molaires (3) ?... »

Peut-être est-ce ici le lieu de parler de l'iambe *in Menam* (4), qui est l'œuvre d'un ingénu jaloux d'un affranchi, plutôt que d'un républicain hostile au transfuge de Sextus. Pas un détail dans cette pièce, d'ailleurs éloquente, ne trahit des sentiments de ce dernier ordre. On sait quel oubli de soi-même ce grand patricien que fut le jeune César témoigna, dans sa joie de recevoir cet ancien esclave qui lui apportait deux îles (5). Ce fut, proprement, Louis XIV prenant le bras de Samuel Bernard.

« Toute l'inimitié qu'entre loups et agneaux la nature a mise, — elle est entre toi et moi, — toi dont le flanc sent la brûlure des cordes d'Espagne — et les jambes la dure entrave ! — Bien que superbe de tes écus tu t'en ailles, — ta fortune ne change pas ta race. — Vois-tu quand tu arpentes la rue Sacrée — avec une toge de deux fois trois

---

(1) Appien, V, 41-5.

(2) *Catalectes*, 5.

(3) Ib., v. 1 seqq., 33 seqq.

(4) Horace, *Epodes*, 4.

(5) Messala, *Mémoires* (dans Suét., *Octave*, 74). Appien, V, 80, Dion, XLVIII, 45.

aunes, — comme à tous ceux qui passent fait retourner la tête — la moins cachée des indignations : — « Lui, déchiré des verges triumvirales — à en fatiguer le crieur, — il laboure aujourd'hui mille arpents de terre de Falerne, — foule l'Appienne sous ses chevaux de luxe, — et, sur les premiers gradins, chevalier magnifique, — au mépris d'Othon il s'assied ! — A quoi bon tant d'airains de nefs alourdis — du poids des éperons, que l'on mène — contre des brigands, contre un ramassis d'esclaves, — quand lui, lui, est tribun des soldats ? »

L'impression qui domine, à considérer ces manifestations de l'âme populaire, est une impression de vie très forte, de liberté mal comprimée qui gronde. En vain ceux qui ont la direction de la machine croient l'avoir domptée : l'insaisissable vapeur s'échappe par mille fissures. Un signe est bien éloquent : en 722 encore, Antoine, pour mettre la surenchère à César, promet la République aussitôt après la victoire. « Dans les deux mois, » disait-il. Ses amis eurent beaucoup de peine à lui faire allonger le délai jusqu'à six (1).

---

(1) Dion, L, 7.

CHAPITRE SIXIÈME

La conquête des Poètes.

Nous revenons aux écrivains, mais aux plus retentissants, à ceux qui prolongent jusqu'à nous le souvenir de ces vieux temps, qui les incarnent et qui les résument. C'était une conclusion trop naturelle à notre étude pour ne pas en agir ainsi, quand même ce serait une infidélité (de pure apparence) au plan que nous nous étions promis de suivre.

Raisons de l'entreprise. — Il n'était pas étrange que le Pouvoir songeât à son prestige dans la postérité ; et, plus encore que les historiens, lettrés d'accès quelquefois austère, les poètes avaient rang de distributeurs de gloire.

« Avant Agamemnon bien des preux vécurent, — mais tous, privés de larmes, — inconnus, sont oppressés d'une éternelle nuit, — pour un poète sacré qui leur manque (1). »

Rareté des poètes octaviens. — Rien n'est plus raisonnable que d'imaginer qu'Octavien eut de très bonne heure sa clientèle poétique, comme Antoine, que célébraient Anser en latin (2), en grec Boêthos, auteur d'un poème de *Philippes* (3), — sans parler du madrigal conservé d'Asclépiade à Cléopâtre (4). Mais toute sorte d'encens n'agréait pas au jeune César (5), que devait peu flatter un panégyriste comme

---

(1) Horace, *Odes*, IV, 9, v. 25-8.

(2) *Frag. de Bobbio* (Keil) ; Donat, *Vie de Virgile*, 17.

(3) Strabon, XIV, 5, 14.

(4) *Anthologie*, IX, 752.

(5) Suétone, *Octave*, 89.

Mævius (1). Le seul poème en l'honneur d'Octavien qui nous soit connu avant 724, si peut-être nous mettons le *Tityre* à part, c'est la *Sicile*, œuvre de l'intéressé lui-même (2).

Les poètes hostiles. — Une partie des poètes étaient résolûment hostiles au Pouvoir nouveau: c'était d'abord l'admirable auteur anonyme (un Catullien) des distiques sur le repas des Douze Dieux:

« Sitôt que de ces gens-là la table eut établi son chorège, — et qu'elle eut vu six déesses, Mallia, et, avec elles, six dieux, — alors que de Phébus César joue une parodie impie, — et, dans son orgie, ajoute aux divins adultères, — de nous en ce moment toutes les divinités s'éloignèrent, — et Jupiter lui-même s'enfuit de sa couche d'or (3). »

C'est, avec lui, l'incorrigible Furius Bibaculus, alors septuagénaire, qui chansonnait le jeune César comme il avait fait de l'autre, sans réussir à l'émouvoir (4). C'est peut-être la satire des mœurs d'Octavien, que ce vers isolé de Furius:

« Vieillard osque, garçon de Catane, prostituée de Cumes (5)! »

Susceptibilité du maitre et ses phases. — Furius, au reste, dut choisir son moment, car il ne fit pas bon toujours d'offenser les oreille délicates du maître. Dans les débuts, un consul désigné se tuait après une incartade de ce genre (6); Polion n'osait répondre à des fescennins dirigés contre lui, alléguant qu' « il n'est pas facile d'écrire contre qui peut proscrire (7) ». Mais on put le railler sur son professeur d'éloquence (8); il supporta une réponse plutôt légère de Domitius Calvinus (9), et, pour son musicien favori (10), pour le mordant

---

(1) Walckenaër, I, p. 173. C'est un archaïsant.

(2) Suétone, ouvr. cité, 85.

(3) Suétone, *Octave*, 70.

(4) Tacite, *Annales*, IV, 34.

(5) Furius, fr. 7 Müller.

(6) Suétone, ib., 27.

(7) Macrobe, II, 4.

(8) Suét., *Rh. Ill.*, 4.

(9) Dion, XLVIII, 42.

(10) Horace, *Satires*, 1, 3, commt.

Timagène (1), il eut des trésors de patience. En pleines proscriptions, sur son tribunal, Mécène pouvait lui écrire : « Te lèveras-tu à la fin, bourreau (2)? » Ses engouements, les circonstances, et, sans doute, la philosophie aussi, étaient autant de forces qui faisaient échec aux tentations de sa toute-puissance.

ARCHAISME ET POMPÉIANISME. — Il serait hasardeux d'affirmer, comme on l'a fait, que la manie archaïsante fût une forme de l'opposition politique : Mævius serait un exemple du contraire, aussi bien qu'en prose Annius Cimber, dont Virgile se moque (3). Mais il est certain que l'affectation de préférer la vieille littérature aux essais des modernes devait, à la longue, secrètement déplaire à un Pouvoir qui n'aurait pas demandé mieux que d'être célébré par des écrivains admis de tous, vraiment classiques. Ainsi nous conviendrons que Ticida, Valérius Caton — mis par Messala dans le même panier que Furius (4) — ont pu avoir une réputation de boudeurs. Mais enfin Horace, comme nous le verrons, n'est qu'à moitié rallié encore, et la renommée des anciens l'exaspère. Il y a ici deux phénomènes qu'il faut distinguer : 1° l'injustice habituelle aux temps nouveaux contre ceux dont ils sortent ; 2° l'accaparement progressif des poètes nouveaux par les maîtres du jour. Quand ce dernier phénomène est accompli, l'amour des anciens est séditieux.

VERS SUR CICÉRON. — Ce qui, à la date de 712, était beaucoup plus hardi, c'étaient des vers en l'honneur de Cicéron. L'occasion en fut donné par un accident naturel, l'éruption d'eaux curatives pour les yeux, dans la campagne de Putéoles où le Maître avait composé ses *Académiques* :

« Puis donc que ton bocage, illustre défenseur de la langue romaine ! — reverdit en ces lieux par des soins vigilants, — et que cette villa, sous le nom d'Académie par toi célébrée, — grâce à Vétus, s'accroît de

---

(1) Id., *Epîtres*, I, 19, v. 15-16; Sénèque père, *Controv.* XXXIV, Sénèque, *De la Colère*, III, 23; Plutarque, *Quæst. conviv.*, I, 13, 3.

(2) Dion, LV, 7.

(3) *Catalectes*, 1. V. aussi les *Philippiques*, XI, 6.

(4) Suétone, *Gramm. ill.*, 4. Je serais porté à croire qu'il s'agissait d'une question de grammaire pure.

nouvelles beautés : — il y paraît aussi des eaux jusque-là secrètes, — dont la rosée répandue soulage les malades yeux. — C'est un hommage à son Cicéron qu'a rendu la terre elle-même — en découvrant des sources douées d'un pareil pouvoir, — afin, puisqu'il est lu dans l'univers sans terme, — que plus d'eaux soient, salutaires aux yeux (1). »

Plusieurs poésies funéraires, de couleur pompéienne, recueillies dans les *Anthologies*, sont des productions postérieures ; l'épitaphe de Licinus, notamment, ne saurait être de Varron d'Atax (2), et les vers (très beaux) sur les Pompée se ressentent de l'imitation de Lucain (3). Il est même à croire que ce fut seulement sous Auguste qu'un poète espagnol lut, chez Messala, ses vers malencontreux sur les proscriptions (4).

Poèmes césariens. — Deux poèmes en l'honneur de César paraissent avoir été composés vers 712 : le *Daphnis* peut-être, de Virgile [« Les Nymphes sur Daphnis éteint de mort cruelle — pleuraient ..... Il s'émerveille au seuil inusité d'Olympe..... C'est un dieu, c'est un dieu, Ménalque ! — Sois bon et doux aux tiens... »] (5), et, à coup presque sûr, le *Poème de la Mort*, de L. Varius Rufus.

Nous persistons, après Scaliger, à comprendre « la mort de César » : les arguments qu'on apporte pour en faire un poème de philosophie épicurienne ne nous convainquent pas beaucoup (6). Nous avouons que les deux fragments qu'on y ajoute (les derniers) sont des attributions fort vraisemblables, mais qui se réfèrent à merveille à une œuvre césarienne.

Les vers qui nous en restent ne manquent ni d'énergie, ni de pittoresque, ni même de grâce alexandrine. Ils peuvent se rapporter :

A quelque poursuite acharnée du grand César :

« Comme une chienne de Gortyne, battant la vallée ombreuse, —

---

(1) Tullius Lauréa (chez Pline, XXXI, 3.)

(2) Scol. de Perse, à *Sat.*, II, 36.

(3) *Anthologie* de Burmann, II, 36.

(4) Sextilius Héna (chez Sénèque père, *Suas.* 7) : « Je pleure Cicéron et notre langue éteinte... »

(5) *Egl.*, v. 20 seqq., 56 seqq., 64.

(6) R. Unger.

si d'une daine appesantie elle a pu trouver le repaire, — contre l'absente elle aboie, et, rôdant sur sa piste, — dans l'air étincelant elle suit une odeur subtile : — ni les fleuves dans leur plus creux, ni les escarpements ne l'arrêtent : — ni, égarée, elle ne cédera devant la nuit tardive (1). »

A son habileté dans le maniement des troupes :

« ... (cheval) que le maître de la rêne souple ne laisse pas — aller à sa guise, mais, le retenant par sa bouche opprimée, — le fait bondir dans la plaine, et le dresse en le réprimant (2). »

Ou même aux déclamations d'une séance de conjurés, comme dans *Cinna :*

« Il a aux peuples vendu le Latium, ravi les champs des Quirites, — affiché et enlevé des lois pour un prix... (3).» « Qu'il s'étende sur la pourpre de Tyr, qu'en l'or massif il s'abreuve (4) ! »

César, dans un vers bien vrai de ton, bien frappé de sa marque, semblait défier les sorts : « S'il faut tomber, que ce soit du ciel (5) ! »

Un épilogue solennel, dont Properce se ressouviendra, et Horace (6), montrait le poète méditant sur la vanité des ambitions humaines :

« Nous nous enflons le cœur, et pour si peu de temps — nous enfantons des plans immenses (7) !... »

Tout cela révèle une œuvre vraiment inspirée, et d'une assez grande étendue. La réputation de Varius comme épique en fut dès lors établie : « L'ardent Varius, comme pas un, — mène la mâle épopée (8). » Mais ce n'est que vers l'an 727, malgré son intimité avec Auguste, qu'il en écrira le *Panégyrique* (9).

---

(1) Macrobe, VI, 2, 20.

(2) Id., ib., 19.

(3) Id., VI, 1, 39.

(4) Ib., 40.

(5) Sénèque, *Quest. Nat.*, VI, 2, 7 : « Si(ve) cadendumst, E cælo cecidisse velim.»

(6) Properce, IV, 18, 17 seqq., Hor., *Odes*. II, 16, 17-8.

(7) Sénèque, *Quest. Nat.*, II, préf. : « Tollimus ingentes animos, et maxima parvo Tempore molimur... »

(8) Horace, *Sat.*, 1, 10, 44-5.

(9) Porphyrius à *Epît.*, 1, 16, 15.

Poèmes autour des grands. — Au contraire, autour des Pollion, des Messala, des Mécène, les courtisans illustres ne manquent pas dans cette période. Tout le recueil des *Bucoliques* est tributaire de Pollion, qui l'a inspiré, dont trois pièces chantent les louanges (1), sans parler du *Gallus*, dédié à un familier d'Asinius. L'obscurité du *Pollion* semble, s'il faut apporter ici notre conjecture, savamment calculée pour permettre indifféremment des applications à l'enfant attendu d'Octavie, de Scribonie ou de Quintia [ce dernier fut Asinius Gallus, qui se vantait d'avoir été chanté par l'ami de son père] (2). Au reste, s'il est un trait bien marqué dans ces compositions d'Alexandrin pur, c'est une répugnance à aborder le récit des atrocités contemporaines. Excuse à Alfénus Varus :

« Et maintenant (car il ne t'en manquera pas qui voudront, — Varus, dire tes louanges et conter les funestes guerres) — sur mon frêle roseau j'entonnerai un rustique chant... (3). »

Le *Panégyrique* promis par Virgile à Pollion [dans la *Magicienne*] (4) et qu'il n'exécute pas, la clientèle de Messala l'écrit pour son noble patron. Nous en avons deux, l'un de Tibulle [vers 721] (5), l'autre de pseudo-Virgile, ce dernier de 727 (6). En les lisant, il faut avoir dans l'esprit ce Manuel du parfait courtisan, écrit par Horace à l'usage de Lollius fils (7). Ce sont des pièces de quémandeurs, la seconde plus enveloppée que l'autre.

Analyse de l'œuvre tibullienne : Après une préface modeste, comme il sied, l'auteur divise ainsi son sujet : éloquence de Messala,— valeur militaire de Messala. Ce second paragraphe se divise lui-même ainsi : actions accomplies (la campagne de Dalmatie, seule), présages d'actions plus grandes (conquête du monde, rien moins). Finalement l'auteur excuse à nouveau son insuffisance, parle de ses malheurs, et,

---

(1) Les n. III, IV, VIII.

(2) Asconius (cité p. Servius), Suétone (Jérôme, *Chronique*).

(3) *Eglogues*, IV, 6-8.

(4) *Egl.* VIII, 6-10.

(5) Tibulle, IV, 1. Poème annoncé de Valgius, ib. 179-80.

(6) *Catalectes*, 11.

(7) *Epîtres*, 1, 18.

d'une façon un peu mystique, proteste de son inaltérable affection pour celui qu'il chante (1).

Un trait commun aux deux *Panégyriques* est l'absence de toute mention du nom de César, qui, dans la réalité, domine le héros. On remarquera cette délicatesse de la part des panégyristes. Même Tibulle ne rappelle ni la guerre de Sicile, où César dut la vie à Messala, ni la guerre de Macédoine, où il faillit devenir son captif.

Le premier fait (silence sur César) nous révèle deux choses : 1° la persistance de l'esprit client, qui se fait du patron, proprement, un roi, *rex* ; 2° l'orgueil de familles encore mal faites à l'uniformité du niveau général devant un maître. Rappelons-nous la hauteur des Polion, des Pison (2). Soit à raison de l'antiquité de la race, soit à cause des services rendus, on consentait mal à fléchir : une sourde voix vous montrait, à vous aussi, la possibilité du principat ; — et, en effet, les Claudius, les Domitius y montèrent. Comment ne pas être plein de soi-même quand on était un Valérius, c'est-à-dire la Noblesse pure, et qu'on voyait au pouvoir un Octavius, le propre fils d'un banquier?

Comment de Mécène on passait au maitre. — Mécène, descendant des Lucumons d'Arrétium, avait, lui, une sagesse plus haute. Bien que, par son éloignement de la cohue sénatoriale, il témoignât de sa fierté héréditaire, nobles et petites gens étaient égaux à ses yeux : « Il ne t'importe pas de quel père on soit né, pourvu que l'on soit homme libre... (3). » « Jamais la supériorité d'un autre en richesse ou en science ne m'y gêne : chacun y trouve sa place... (4) .»

Il n'était même pas besoin de ces maximes pour l'attacher à Octavien, son ancien compagnon d'études à Apollonie ; comme Agrippa, il avait identifié sa pensée avec la sienne, et le client de Mécène devenait promptement le client du prince. Ainsi en arriva-t-il de Virgile. Horace se défendit mieux.

---

(1) Préface, 38 vers ; division, 6 ; éloquence du héros, 37 (il est comparé à Nestor et Ulysse) ; ses exploits, 36 ; son avenir, 59 ; conclusion, 35. La fin est pythagoricienne.

(2) Tacite, *Annales*, 1, 12, II, 43. Orgueil nobiliaire de Messala, Pline, XXV, 2, 8.

(3) Horace, *Satires*, 1, 6, v. 7-8.

(4) Ib. 9, v. 50-2.

Les *Géorgiques*. — Tous les chants des *Géorgiques* contiennent une invocation à Mécène : il est la gloire du poète (« O ma gloire ! ô de mon renom la meilleure part ! »), il est son inspiration (« Mon âme sans toi n'ébauche rien de haut »), ses ordres le pressent (« Tes volontés, Mécène, tes volontés sévères ») (1). Et ces mêmes *Géorgiques* pleurent la mort de César, célèbrent la création du Port-Jules, les victoires d'Octavien en Orient. Le ciel s'y ouvre pour sa constellation, ou y crée des Jeux, on y fonde un temple en son honneur : il y est appelé de ce nom de Quirinus qui fut un de ceux entre lesquels les sénateurs hésitèrent avant de lui en trouver un plus divin encore (2). Au cours de la composition de ce poème, laquelle fut très longue (3), l'ascension de la renommée du jeune César put s'y refléter à l'aise dans toutes ses étapes successives. Cela ne laisse pas de produire quelques incohérences : la finale désespérée du premier chant est peu d'accord avec la triomphale ouverture du troisième, par exemple (4). Trois vers de ce dernier chant promettent formellement une *épopée octavienne* (5).

La facilité de cette conquête étonne moins, quand on songe que, dès l'an 714, Tityre, reconnaissant du champ conservé, avait divinisé son sauveur : « O Mélibée, c'est un dieu qui, etc. » Et cependant, par sa dédicace d'en-tête, par cet *Eloge de Gallus* qui terminait l'ensemble, le poème (6), bien que très loyaliste, n'allait pas à César : c'était un présent fait aux amis les plus près du cœur, les plus intimes.

La politique de Virgile, telle qu'elle s'inscrit dans les *Géorgiques*, offre un caractère naïvement populaire qui répond bien à sa nature foncière de rural. César était le sauveur du monde : le monde l'a rejeté (vague rappel d'une faute originelle), et il en porte la peine. Puissent les dieux lui conserver son nouveau génie tutélaire ! Au reste, contre

---

(1) *Géorgiques*, II, 40, III, 42 et 41.

(2) *Géorg.*, I, 466-88 ; II, 160-3 ; III, 12, 26-33 ; IV, 559-61 ; I, 24-42 ; III, 13-39, 27 (ici Servius).

(3) Sept ans, d'après Donat (718-725).

(4) « Que du moins ce jeune homme au monde ruiné, etc. » « La malheureuse Envie, etc. »

(5) *Géorg.*, IV, 46-8 : « Je chanterai bientôt les ardentes mêlées — De César... »

(6) Donat, *Vie de Virgile*, 10, 39 ; Servius à *Géorg.*, IV, 315. Pour notre thèse, cf. Donat, 8, 31.

les révolutions — et il voit juste ici, sans grand mérite — le meilleur refuge est le retour à la vie antique, l'isolement fécond à la campagne (1).

Histoire de la formation d'un Césarien. — L'âme d'Horace nous présente un spectacle bien plus intéressant, celui de la dégradation progressive d'un républicanisme qui l'avait jeté parmi les tribuns de Brutus lui-même. Avec Brutus, il avait parcouru l'Asie, lutté à Philippes, et cru tenir la victoire. Joyeuses années, d'ailleurs, où l'on riait de la spécialité des Brutus, d' « égorger les rois (2) », scandalisant même le chef par son luxe (3), aimant les Néères d'un amour jaloux, irascible (4). Après, ç'avait été le brusque effondrement des espérances, Brutus mort, Messala se rendant au vainqueur, les autres rejoignant un chef de pirates. Et Flaccus, dégrisé, se trouvait aux prises avec la réalité brutale, la confiscation de ses biens, une vie mesquine et suspectée dans la grande Rome (5).

Sa détermination fut rapide : il dit adieu à la politique (6), et, comme son esprit était un curieux mélange de causticité innée, de philosophie acquise, il se mit à dauber sur les ridicules du jour, rétrécissant volontiers son horizon aux thermes et aux basiliques. Si parfois le spectacle d'une patrie déchirée remuait en lui quelque vieille fibre endormie, c'est dans un portefeuille secret qu'il enfermait ses indignations et ses plaintes. Ce recueil ne s'ouvrit qu'après sa mort, et s'appelait les *Iambes (7)*.

Alors on sut qu'Horace avait exécré les prises d'armes fratricides, sans distinguer entre César et ses ennemis ; alors aussi, qu'il avait prêché l'émigration sans retour aux îles Fortunées, abandonnant une Italie dévouée aux guerres. Alors fut connue l'imprécation sur Ménas, honoré d'honneurs exorbitants par le maître...

---

(1) *Géorg.*, II, 457-539 ; I, 498-514.

(2) *Satires*, I, 7, à la fin.

(3) Pline, XXXIII, 12.

(4) *Odes*, III, 14, à la fin.

(5) *Epîtres*, II, 2, 49-51.

(6) *Odes*, I, 14, 17 : « Toi, mon souci pressant, naguère encore... »

(7) C'est l'opinion que nous adoptons. Toutefois Horace n'a pas eu de secrets pour Mécène (*Epodes*, 14, v. 7-8), et divers iambes étaient répandus avant *Epît.*, I, 19.

Les ouvrages avoués, pleins, d'abord, d'une sève populaire qui disparut trop tôt, étaient des *Causeries* sur toutes les folies humaines, vrais propos de table, élastiques et enjoués, s'élevant rarement au tragique et pour peu de temps, évitant la politique, nous l'avons dit, mais sans affectation, et parlant des originaux de la cour, de la lie sénatoriale avec aisance, — et plus librement même depuis que Mécène était là, et, avec lui, cette cohorte d'amis qu'il énumère si complaisamment (1). Mais ne lui demandez pas ni ses opinions d'Etat ni ses informations: l'Histoire n'a rien à glaner dans son *Voyage à Brindes* (2), et ce n'est qu'à mots couverts que César est repris de ses parricides de l'an 711 et de son injure au corps de Brutus (3).

Il n'a point d'embarras de son pompéianisme ancien, et c'est une ode touchante qu'il adresse à un vieux camarade, à qui la paix de Misène a rendu le sol italique :

« O toi qui souvent avec moi pensas voir ton dernier moment, — sous Brutus, notre chef de guerre, — qui donc t'a rendu Quirite — aux dieux des ancêtres et au ciel de l'Italie, — Pompée, ô de mes camarades le premier, — avec qui souvent j'ai par le vin trompé la longueur des jours, — des fleurs dans nos cheveux brillants — de cannelle syrienne? — Avec toi j'ai connu, etc. (4). »

Ecrite sept ans plus tard (722), l'ode à Polion est bien caractéristique encore. Horace a hâte de voir cette grande *Histoire* attendue parvenir à son terme [« Fais pour un temps à la Muse de la tragédie sévère — délaisser les théâtres... » (5).] Son état d'esprit est le même que décrit si bien Tite-Live à la même époque : « Et je sais bien qu'à la plupart des lecteurs les origines premières et les temps qui s'y relient n'offriront qu'un faible plaisir, dans leur hâte de ces époques plus modernes où les forces d'un peuple depuis longtemps souverain s'usent sur elles-mêmes (6). » Mais il y a, de plus, chez Horace, la sympathie pour les grands vaincus :

---

(1) *Satires*, I, 10, 82-7. Il donne quinze noms.

(2) *Sat.*, I, 5. V. les vers 27-9 : « ... pour de grands sujets envoyés tous les deux... »

(3) *Sat.*, II, 3, 187-220.

(4) *Odes*, I, 18.

(5) *Odes*, II, 1, 9-10.

(6) T.-Live, *Annales*, préf.

« Il me semble d'ici t'entendre conter ces grands capitaines — tout souillés d'une poudre qui ne leur messied pas, — et toutes choses sur terre domptées, — hors l'âme farouche de Caton (1). »

Déjà, toutefois, de véritables fêlures serpentent dans la résolution de dilettantisme politique qu'il a prise. Nous savons qu'en 718 il a célébré chez Mécène la défaite de Sextus (2) ; il a admiré l'édilité d'Agrippa (3). Le voici maintenant, dans cette même ode à Polion, qui explique la guerre africaine non point par l'ambition démesurée d'un homme, mais, à la façon populaire, par une vengeance des dieux de la contrée [la Tanit punique] (4). La courte époque qui va suivre sera la vraie crise d'Horace. Et, si ses *Causeries* demeurent tranquilles, confinées, voici les péripéties de sa veine lyrique :

Craintes de la guerre imminente : c'est l'ode *au Navire* ; — désespoir prématuré à la nouvelle des formidables armements d'Antoine (les *Iles Fortunées*) ; — reprise de soi-même, et accents confiants, lorsque Antoine s'endort (ode à Plancus) ; — menaces voilées à son adresse (la *Prédiction de Protée*) ; — enfin, adieux inquiets à Mécène [« Quoi ! sur des barques de Liburnie, tu oseras aller... » (5)]

Actium et Alexandrie lui inspirent des soupirs de délivrance, comme une brève ivresse. Après Actium, César est plus grand que Marius et Scipion :

« Io, triomphe ! ni de la guerre Jugurthine — tu ne ramenas semblable son chef, — ni de la guerre africaine, l'homme à qui sur Carthage — sa valeur fonda un tombeau (6) ! »

Après l'Egypte, on n'a pas assez de sarcasmes pour Cléopâtre : c'est à peine si l'on respecte sa mort (7). Rien ne montre mieux à quelle surexcitation Rome était montée, que ce délire s'emparant d'une tête si froide et si raisonnante. Par une réaction curieuse, plusieurs odes des années suivantes montrent de graves soucis, de patriotiques

---

(1) Ode citée, str. 6.

(2) *Epodes*, 9, v. 7-10

(3) *Satires*, II, 3, 185-6.

(4) Ode citée, str. 7.

(5) *Odes*, I, 14, *Epodes*, 16 (inspirée d'un passage de l'*Histoire* récente de Salluste), *Odes*, 1, 7 et 15 (la leçon *Protée* est de Porphyrius), *Epodes*, 1.

(6) *Epodes*, 9, 23-6.

(7) *Odes*, I, 37.

tristesses (1). — Quoi qu'il en soit, l'auteur, comme Cicéron jadis, pouvait dire : « J'ai prononcé des paroles qui m'ont fait, je le crains, dire un long adieu à mon repos (2). »

Le poème d'Actium. — C'est, en effet, à cette critique année 724 que commence la grande poésie augustale, plus parfaite que l'ancienne, et qui la fait oublier. L'idée qui lui sert de levain, et qu'on ne réalisa d'ailleurs qu'à moitié (3), ce fut un *poème d'Actium* réclamé à tous les échos par Mécène (4).

Octavien le méritait, — Octavien dont une monnaie montre l'effigie avec les mots *Cæsar cos. VI*, et, au revers, un crocodile symbolique ainsi désigné : *Ægypto capta* (5). Ce qu'on acclamait en lui, c'était moins le vainqueur banal que le prince salutaire et définitif, lequel, on l'a vu, avait déjà commencé son règne ; et mieux que cela peut-être, le chef national, le Romain défendant Rome contre la hideuse invasion des monstres orientaux (6). L'épitaphe des Antoniens est dans quelques vers moqueurs de Krinagoras, familier d'Octavie (7), sur la ruine des ambitions d'une puissance d'hier, Philostrate le vieux rhéteur (8) :

« O naufragé de tant de bonheur, Philostrate, où sont désormais — ces sceptres et ces infinies prospérités des rois — auxquelles toujours tu suspendis ta vie ? Est-ce aux rives du Nil — que tu reposes, visible des confins de la Judée même ? — Des étrangers se sont partagé le fruit de tes travaux, — et ton corps dans la sablonneuse Ostrakiné (9) dormira. »

---

(1) V. notamment les odes I, 37, II, 15, III, 6 et 24. Il semble au poète que tout reste à faire.

(2) Cicéron à Servius, aux *Familières*, IV, 4.

(3) *Bouclier d'Enée* (chez Virgile), *Elégie d'Actium* (chez Properce), essai de Rabirius.

(4) Excuses d'Horace (*Odes*, II, 12), de Properce, (IV, 9).

(5) Cohen.

(6) Virgile, *Enéide*, VIII, v. 698 seqq. ; cf. Suétone, *Octave*, 93.

(7) *Anthologie*, VI, 645.

(8) Plutarque, *Antoine*, 80.

(9) Stathme sans eau, entre Péluse et Gaza (Josèphe, *Guerre de Judée*, IV, 11, 5).

CONCLUSION

Au terme de ce travail, il nous paraît indispensable de grouper sous quelques chefs, en les commentant, les faits que nous avons eu à décrire.

Ces faits sont de deux natures: concomitants à l'Histoire, l'aidant, l'activant, l'entraînant dans sa voie, — et, aussi, régressifs, la contredisant, la rejetant, pour ainsi dire, en arrière.

Les premiers, ce sont tous les symptômes de l'esprit monarchiste, culte de César et des siens, courtisanerie naissante dans les paroles, les écrits et les actes. Il est certain que les acclamations du Sénat en de certaines séances, les leçons de flatterie de Plancus, telles manifestations idolâtres du peuple, sont plus conformes aux circonstances, portent bien plus l'avenir en elles, que les boutades d'un Labéon, les silences voulus d'un Horace.

Ces derniers phénomènes sont du second ordre: ils se rattachent à la survivance de l'esprit de liberté. Comme on l'a vu, ils sont infiniment nombreux, et, parce qu'ils sont, en eux-mêmes, bien plus curieux que les autres, nous y avons particulièrement insisté. Nous ne voudrions pas que cela fît croire qu'ils aient eu la prédominance. Dans tous les cas, ils ne furent jamais assez forts pour empêcher la fatale action des faits de l'autre ordre.

Le Triumvirat de 711 ne vit jamais, une fois Brutus et Cassius morts, des insurrections surgir au nom d'un principe, ou, si l'on parla de principes, ce fut parce que le mot gardait quelque prestige encore.

Jamais un héritier de Cicéron, aux Rostres ou dans un Traité, ne fulmina contre la tyrannie, et Sossius, si hardi en 722, n'était pas un républicain: c'était un Antonien. Les derniers Pompéiens se bornaient à reconnaître qu'ils l'avaient été, ou, tout au plus, à tenir, à la dérobée, un propos chagrin.

Voilà dans quelles limites se tenaient les mécontentements: mais on a assez vu ce qui pouvait se faire sans dépasser ce cercle, — depuis les chansons du populaire jusqu'aux exercices républicains des écoles. Qu'est-ce qui explique une telle verdeur, une telle âpreté joyeuse, à l'heure où « l'Empire est fait » ?

C'est que l'Empire, ici, non seulement est chose neuve, mais encore il procède du peuple lui-même; il en est l'avènement et le triomphe. Dans l'enfantement de ce fils, Rome ne se distingue pas très nettement de lui: l'omnipotence de César est sa propre licence à elle. Et, tant qu'il n'est pas sûr d'être le seul au pouvoir, César se garde de la détromper: il l'appelle son égale — *commilitones;* — à l'autre bout du monde, Antoine lui jure qu'elle sera libre avec lui.

Par là, nous nous expliquons les débauches de la plèbe et celles du soldat, qui n'est que ce même Quirite, armé; mais quelle raison donner à la dignité persistante d'une certaine élite ?

C'est, d'abord, qu'on s'était retenu de la détruire absolument. On avait proscrit quelques Pères, non pas le Sénat. Octavien, en ceci, avait conspiré avec la plèbe elle-même, conservatrice jusqu'en ses colères, et qui tenait à la formule S. P. Q. R., raison sociale sous laquelle on avait conquis le monde. Puis, arrivé dans ce milieu (auquel, d'ailleurs, il avait toujours été destiné), l'ensemble vénérable de ses vieilles coutumes s'était imposé au prince, notamment la forme délibérative dans tout. Cela ne changeait que faiblement le fond des choses, et, nous le répétons, Agrippa, Plancus, avec leur effacement décidé, voyaient mieux la réalité que d'illustres collègues, dupes solennelles des apparences (1). Mais qui ne voit que ce sont précisément ces derniers qui ont, par leur attitude antique, sauvé la transition d'un régime à l'autre ?

---

(1) Messala protestant, par sa démission, en 729, contre l'illégalité des fonctions de préfet de la ville, — comme si tout le reste du régime eût été légal.

Enfin, une considération qui s'applique à toutes les classes sociales, basses ou hautes, est la suivante : — Non, il ne devait plus y avoir de République, et le courant contraire était trop puissant pour le permettre : mais qu'elle fût réellement morte, personne ne le savait. Après Sylla, après César même, on l'avait bien revue ; les Triumvirs, assez souvent, parlaient de la rétablir : comment voir, ainsi que nous la voyons, l'immense série de siècles esclaves qui mènent jusqu'aux incendies d'Alaric ? Et plusieurs pouvaient causer, quoique à voix discrète, comme sûrs de la liberté prochaine.

GABRIEL ANCEY

VU ET LU :
Le 4 janvier 1901.

Le Doyen de la Faculté des Lettres d'Aix,

LOUIS DUCROS

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

Le Recteur de l'Académie,

BELIN

TABLE DES MATIÈRES

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 5

PRÉAMBULE 7

CHAPITRE Ier. — Les Ecrits des Morts 17

— II. — L'Histoire 30

— III. — Les Philosophes et Moralistes 46

— IV. — L'esprit du Sénat 54

— V. — Le Barreau, le Peuple et l'Armée 69

— VI. — La conquête des Poètes 85

CONCLUSION 97